

# Rapport du Président de la Commission baleinière internationale

La 67<sup>ème</sup> réunion de la Commission baleinière internationale (CBI) s'est tenue au Costão do Santinho Resort, Florianópolis, Brésil, du 10 au 14 septembre 2018. M. Joji Morishita (Japon) a présidé la réunion, à laquelle ont participé 75 des 89 Gouvernements contractants. Un gouvernement non membre et quatre organisations intergouvernementales et 80 organisations non gouvernementales étaient présents. La liste des délégués et des observateurs figure en Annexe A.

La liste des documents présentés à la réunion figure à l'annexe B. L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe C.

Deux réunions du comité scientifique ont eu lieu pendant la période intersessions (SC67a et SC67b) à Bled, Slovénie. D'autres comités et groupes de travail de la Commission se sont réunis au Costão do Santinho Resort, Florianópolis du 6 au 8 septembre 2018.

## 1. ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

La 67<sup>ème</sup> réunion de la CBI a débuté le lundi 10 septembre 2018. Le ministre brésilien Edson Duarte a prononcé une allocution de bienvenue.

Au nom du gouvernement et du peuple brésilien, le Ministre a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes du séisme qui a récemment frappé le nord du Japon et au Gouvernement japonais. Il a souhaité la bienvenue à tous les délégués à la réunion et salué les nouveaux pays membres de la Commission, le Libéria et São Tomé e Príncipe. Le ministre a noté que cette réunion de la CBI se tenait à un moment important pour la protection globale de l'environnement et a appelé la CBI à présenter une vision commune sur la conservation et la gestion de l'environnement marin. Le Brésil a récemment créé quatre aires de conservation dans deux archipels océaniques, couvrant 90 millions d'hectares, ce qui porte le pourcentage de ses aires marines protégées côtières de 1,5% à 26%. Le Brésil a adhéré à la CBI en 1974 et, depuis 1987, sa législation nationale interdit tout type de chasse à la baleine et de harcèlement des cétacés dans les eaux territoriales brésiliennes. En 2008, ses eaux territoriales ont été officiellement converties en un sanctuaire national pour les baleines et les dauphins. Le Brésil a pris une position de leader en proposant et en soutenant les initiatives de conservation soumises à la CBI ces dernières années ; en particulier en proposant (avec l'appui de quatre pays coauteurs : Argentine, Gabon, Afrique du Sud et Uruguay) la création du Sanctuaire baleinier de l'Atlantique Sud. Outre la proposition de créer ce sanctuaire, le Brésil a présenté à cette réunion trois projets de résolution, à savoir : la mise en œuvre de l'ODD 14 de l'Agenda 2030 pour le développement durable par des mesures de conservation de la CBI ; le renforcement des initiatives pour combattre « les engins de pêche fantôme » ; la « Déclaration de Florianópolis » visant à doter la Commission d'une vision sur ses activités futures.

### *Interventions ministérielles*

Les interventions des ministres des gouvernements de l'Australie et du Japon figurent en Annexe D.

## 1.1 DISCOURS D'OUVERTURE

Les discours d'ouverture des Gouvernements contractants et des organisations intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales ayant statut d'observateur (ONG) ont été reçus par écrit et distribués et figurent en Annexe A. Comme il est d'usage pour les nouveaux Gouvernements contractants, le Libéria et Sao Tomé-et-Principe, qui ont tous deux rejoint la CBI depuis la CBI66, ont fait des présentations orales au cours de la réunion.

## 1.2 RAPPORT DE LA SECRETAIRE EXECUTIVE SUR LES ACCREDITATIONS ET LES DROITS DE VOTE

La Secrétaire exécutive a présenté un rapport sur l'état des accréditations conformément à la règle de procédure D.1. et sur les suspensions de droits de vote en cours, conformément à la règle de procédure E.2. (a) et (b).

Le comité d'accréditation (composé par le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Secrétariat) s'est réuni à plusieurs reprises jusqu'à ce que toutes les accréditations aient été confirmées comme étant en règle.

La Secrétaire exécutive a annoncé qu'à la date du 10 septembre 2018, le droit de vote des pays suivants avait été suspendu : Belize, Cameroun, République du Congo, Dominique, Équateur, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Oman, Palaos, Panama, République du Congo, Roumanie, Sénégal, Togo. Le droit de vote du Panama a été rétabli dans la journée, le 10 septembre 2018, et celui de l'Équateur, le 11 septembre 2018.

### **1.3 Dispositions liées à l'organisation de la réunion**

Le président a encouragé tous les participants à participer pleinement aux discussions afin de faire avancer l'ordre du jour. Il a indiqué que pendant les sessions officielles, si le temps le permettait, les gouvernements non membres, les observateurs des OIG et des ONG seraient appelés à prendre la parole, dans cet ordre, après les interventions des gouvernements contractants.

### **1.4 Examen des documents**

Tous les documents de réunion (voir annexe B) ont été publiés sur le portail des réunions de la CBI et peuvent être téléchargés sur le site Web de la CBI.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Un ordre du jour provisoire a été distribué 60 jours avant le début de la réunion.

Le Président a noté que le point 7.8 de l'ordre du jour de la plénière devait traiter d'un projet de résolution présenté par la République dominicaine intitulé « Projet de résolution sur l'allocation de quotas de chasse autochtone de subsistance pour le Groenland ». La proposition a été retirée par son auteur avant le début de la séance plénière et a donc été retirée de l'ordre du jour.

Le Président a indiqué que le point 6 « *Propositions d'amendement du Règlement* » et le point 7 « *Résolutions* » contenaient des sujets devant faire l'objet d'un débat de fond au titre d'autres points de l'ordre du jour. L'intention de les inclure à ce stade était de les aborder le plus tôt possible au cours de la réunion, pour pouvoir entamer des consultations informelles et faire ainsi avancer le débat y afférent en plénière. Il a également noté que le point 7.7 « *Projet de résolution sur la réponse à l'examen indépendant de la CBI* » était lié au point 5 « *Examen de la gouvernance* », qui devait être examiné avant le point 7. Il a été convenu que ces deux points pouvaient être présentés ensemble au point 5. De même, le point 7.3 « *Résolution sur la marche à suivre par la CBI* » était lié au point 6.3 « *Proposition d'amendement du Règlement en vue de l'établissement de limites de prises pour certaines espèces de baleines* ». Il a été convenu que ces deux points pouvaient être présentés ensemble au point 6.3. Le Président a en outre proposé que les points subsidiaires du point 14 soient présentés ensemble.

Le Chili a fait observer que le point 14 du projet d'ordre du jour avait été intitulé par erreur *Permis scientifiques* et il a été **convenu** que ce libellé devait être corrigé en *Permis spéciaux*.

Le président a fait remarquer que le libellé exact du point 8.1 était *Rapport du Sous-comité de la chasse autochtone de subsistance*.

Ces amendements étant acceptés, l'ordre du jour de la réunion (voir Annexe C) a été adopté.

## **3. PRÉSENTATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Le Comité scientifique s'est réuni du 9 au 21 mai 2017 (SC67a) et du 24 avril au 6 mai 2018 (SC67b) à Bled (Slovénie).

### **3.1 Aperçu**

La présidente du Comité scientifique (CS), Caterina Fortuna (Italie), a présenté un aperçu général des travaux du comité scientifique et s'est référée au document (IWC/67/20), *Short Overview of the Work of the Scientific Committee at its 2017 and 2018 Annual Meetings (Bref aperçu du travail du comité scientifique lors de ses réunions annuelles de 2017 et 2018)*, ci-après désigné par IWC/67/20 préparé par la présidente, le vice-président et le responsable scientifique. Ce document résume les travaux du Comité scientifique au cours de l'exercice biennal, l'accent étant mis sur les recommandations adressées à la Commission et à ses sous-groupes. Les

activités du comité scientifique sont décrites en détail dans les rapports du comité scientifique de 2017 et 2018 (IWC/67/REP/01 2017 et IWC/67/REP/01 2018 respectivement). Ces rapports avaient été distribués aux commissaires et aux gouvernements contractants et publiés sur le site Web de la CBI bien avant la CBI67. Madame Fortuna a également attiré l'attention sur le *Projet d'ordre du jour et le plan de travail biennal 2019-2020 du Comité scientifique* (document WC/67/FA/23).

De plus amples détails sur les travaux du comité scientifique sont également inclus dans différents points de l'ordre du jour de la Commission dans ce rapport.

La présidente du CS a noté que les deux dernières réunions du CS ont eu lieu dans la belle ville de Bled. Elle a vivement encouragé les Gouvernements contractants à continuer d'envoyer des délégués aux réunions du CS, afin qu'avec la précieuse contribution des PI, le CS puisse couvrir le large éventail de sujets avec sa rigueur et son autorité habituelles. Elle a souligné l'importance de la coopération avec d'autres organisations, en mettant l'accent sur le travail avec 16 conventions et accords multilatéraux pendant la période intersessions.

La présidente du CS a résumé les travaux sur les questions générales d'évaluation. Il s'agissait notamment de sujets pertinents à la Procédure de gestion révisée (RMP) et à la Procédure de gestion de la chasse autochtone de subsistance (AWMP) que la CBI a mises au point, et dont la philosophie et les cadres ont été utilisés de façon accrue dans la gestion des pêches. Le CS a également élaboré des orientations générales sur l'évaluation de l'effet des prises effectuées au titre des permis spéciaux sur les stocks et les niveaux d'information nécessaires pour attester une meilleure performance de gestion. Il a également convenu d'une approche actualisée pour entreprendre des évaluations « complètes » et des évaluations « approfondies » ultérieures pour les espèces et les stocks qui ne font pas l'objet de chasses.

S'agissant de l'état d'avancement et du plan de travail des *Revue de mise en œuvre* de la RMP, elle a noté que la revue des petits rorquals communs de l'Atlantique Nord (AN) a été bouclée en 2017, celle en cours pour les baleines de Bryde du Pacifique Nord-Ouest (PNO) devant l'être en 2019. La *Revue de mise en œuvre* pour les petits rorquals communs du Pacifique Nord-Ouest (PNO) débutera en 2019 et devrait se dérouler sur deux ans.

La présidente du CS se félicite d'annoncer que les *algorithmes des limites de prises (SLA)* ont été complétés pour tous les stocks initialement prévus faisant l'objet de la chasse autochtone de subsistance (ASW). Il a toutefois été convenu qu'un algorithme devra également être élaboré pour les petits rorquals communs du Groenland oriental et que ce travail sera complété en 2019. Toutes les limites de prises/captures proposées (et les questions connexes, y compris les composantes scientifiques du plan de chasse autochtone de subsistance) relatives à l'ASW pour la prochaine période de quota ont été évaluées et aucune n'a d'incidence sur la conservation. La présidente du CS a souligné que c'était le résultat de plus de 20 ans de travail et a remercié Greg Donovan, le responsable de ce travail, ainsi que tous les scientifiques impliqués.

Des informations ont également été fournies sur les stocks de baleines qui ne font pas l'objet de prélèvements directs ainsi que sur ceux qui font ou qui ont été proposés pour faire l'objet de plans de gestion et de conservation. Un certain nombre de ces stocks ont été jugés très préoccupants : les baleines de Bryde du golfe du Mexique, les baleines franches de l'Atlantique Nord-Ouest, les baleines boréales de la mer Okhotsk, les baleines franches du Pacifique Nord et les baleines à bosse en mer d'Arabie et au Sud-Est de l'Australie.

Un élément central des travaux du CS a trait à la compréhension de la structure des stocks et la présidente du CS a fait état de progrès considérables dans l'élaboration et la mise à jour des directives sur les méthodes en laboratoire et analytiques se rapportant à la génétique et la structure des stocks. Le CS s'est félicité des informations fournies volontairement par les pays baleiniers sur leurs registres d'ADN, mais s'est dit préoccupé en 2017 par le fait que la Norvège avait modifié le marqueur génétique qu'elle utilisait pour son registre ADN. Elle a encouragé la coordination de tous les registres génétiques pour s'assurer qu'ils sont basés sur des marqueurs génétiques comparables.

De même, les estimations d'abondance et des tendances sont essentielles pour évaluer le statut. Depuis 2016, le CS a examiné et classé plus de 30 estimations d'abondance de cétacés. Ces informations sur les estimations d'abondance seront également utilisées pour mettre à jour le site Web de la CBI (<http://www.iwc.int/estimate>). Le CS avait convenu d'un processus actualisé d'examen des estimations d'abondance et élabore actuellement

son approche sur la meilleure façon de rendre compte de manière cohérente de l'état des stocks à la Commission.

La mortalité anthropique non intentionnelle, en particulier les prises accidentelles, peut avoir un impact majeur sur l'état des populations de cétacés. Les travaux du CS couvrent les prises accidentelles et les emmêlements de grandes baleines, les prises accidentelles de petits cétacés et les collisions avec les navires. Ces questions sont régulièrement examinées dans le cadre des travaux d'évaluation et, au cours de l'exercice biennal, le CS a examiné les taux d'emmêlement et de prises accidentelles des baleines boréales en mer de Béring-Tchouktches-Beaufort, des baleines grises, des baleines franches Australes, des baleines franches de l'Atlantique nord et des baleines à bosses au large du Brésil (voir les activités sur les petits cétacés ci-après). Il a fourni des conseils sur les méthodes permettant de réduire les emmêlements et les prises accidentelles et a approuvé les travaux de l'Initiative d'atténuation des prises accidentelles et du Réseau d'intervention en cas de prises accidentelles de la CBI. Le comité scientifique a également souligné l'importance de la coopération avec l'OMI sur la question des collisions avec les navires et de leur atténuation. En particulier, le CS a recommandé la mise en œuvre urgente du renforcement prévu des capacités d'intervention en cas d'emmêlement dans le sud-est du Pacifique et a recommandé de développer et de tester des cordages moins résistants à la rupture en vue de leur utilisation dans les pêcheries. Il a examiné les progrès réalisés dans l'élaboration de la base de données mondiale sur les emmêlements et examiné les rapports de prises accidentelles pour trois espèces, en fournissant des conseils dans chaque cas pour atténuer le problème.

Les cétacés sont aux prises avec de nombreux problèmes environnementaux qui peuvent affecter leur reproduction et leur survie et, partant, leur statut. Le CS a entrepris des travaux considérables sur plusieurs d'entre eux au cours de la période biennale, notamment son programme Pollution 2020, le bruit, les déversements d'hydrocarbures, les débris marins, les maladies, la prolifération des algues et les cas de mortalité inhabituelle (par exemple, les rorquals boréaux au Chili). Il a approuvé l'Initiative de la CBI sur les échouages. Il a reconnu que les questions environnementales ne sont pas nécessairement isolées et un atelier consacré aux effets cumulés a été organisé à cet effet. Le CS a également poursuivi ses travaux sur la modélisation des écosystèmes, y compris l'élaboration de scénarios pour les essais de simulation de la RMP et de directives sur l'application des modèles de répartition des espèces.

S'agissant des nombreuses espèces et populations de petits cétacés, la présidente du CS a rappelé les conseils importants en matière de conservation que le CS avait fournis pour de nombreuses espèces pendant le biennium, notamment les *Inia spp*, *Neophocaena spp*, *Orcella spp*, *Platanista spp*, *Sotalia spp* et *Tursiops spp* ainsi que pour des questions générales comme les prises vivantes ou comme appâts. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations précédentes ont été soulignés. En 2017 et 2018, de sérieuses inquiétudes ont été exprimées quant à l'état de nombreuses espèces et populations, y compris : les populations riveraines et côtières de dauphins de l'Irrawaddy ; le dauphin de l'Indus ; le dauphin du Gange ; les dauphins de rivière dans les bassins de l'Amazone, de l'Orénoque et du Tocantins ; les grands dauphins de Lahille dans l'ouest de l'Amérique du Sud ; le vaquita au Mexique ; le marsouin sans nageoires du Yangtsé ; le dauphin Māui en Nouvelle-Zélande ; les botos et tucuxis dans le bassin amazonien ; les dauphins à bosse de Taiwan ; les orques de la mer d'Okhotsk. De graves préoccupations ont été exprimées au sujet du vaquita, du marsouin sans nageoires du Yangtsé et du dauphin Māui en Nouvelle-Zélande.

Pendant de nombreuses années, le CS a travaillé sur les questions scientifiques liées à l'observation des baleines, y compris ses effets négatifs, et a fourni des conseils. Ce travail s'est poursuivi et le CS a examiné le projet de plan stratégique 2018-2024 de la Commission pour l'observation des baleines et travaillé conjointement avec le comité de conservation (CC) sur cette question. Le CS s'est félicité de l'élaboration du Manuel en ligne sur l'observation des baleines, une ressource complète, scientifiquement étoffée, conviviale et bien conçue.

Le CS a élaboré avec la Commission des directives (connues sous l'appellation « Annexe P ») sur la manière dont il devrait examiner les permis spéciaux. Au cours de la période biennale et à la lumière du conseil et des instructions de la Commission (résolution 2016-2), une procédure mise à jour de l'annexe P a été élaborée. Le comité a continué de recevoir des informations et d'examiner les activités relatives aux programmes NEWREP-A, NEWREP-NP et JARPN-II, y compris l'état d'avancement des recommandations faites aux responsables de ces programmes par les groupes d'experts et le CS.

La coopération internationale est particulièrement importante pour de nombreuses espèces comme les cétacés et, plus particulièrement, les grandes baleines. Les campagnes IWC-POWER (Programme de recherche sur les baleines et les écosystèmes dans l'océan Pacifique) dans le Pacifique Nord, conçues par le CS avec un navire généreusement fourni par le Japon, ont continué à fournir des informations précieuses sur les zones non étudiées au cours des dernières décennies. De même, le programme IWC-SORP continue de fournir des informations importantes sur l'océan Austral.

La présidente du CS a rendu compte de l'état d'avancement des bases de données de la CBI et des catalogues de photo-identification, y compris de la conclusion d'un accord relatif aux directives y afférentes.

En conclusion, la présidente du CS a noté que le CS révisé en permanence ses méthodes de travail afin de les rendre aussi efficaces que possible pour fournir à la Commission des conseils sur la conservation et la gestion. Un examen approfondi et une mise à jour de ses Règles de procédure et de son Manuel (y compris toutes les directives élaborées par le Comité) ont eu lieu pendant la période biennale et ont été présentés à la Commission pour approbation (IWC/67/FA/02 et IWC/67/FA/20). Une fois approuvés, ils seront disponibles sur le site Web de la CBI.

### **3.2.1 Discussion**

L'Autriche, s'exprimant au nom des pays de l'UE membres de la CIRCB (ci-après « au nom de l'UE »), a remercié le CS pour son travail continu sur un large éventail de sujets et questions, notamment : l'observation des baleines ; l'identification des menaces anthropiques ; les cétacés et le fonctionnement des écosystèmes ; la création d'équipes spéciales pour soutenir les petits cétacés vulnérables ; l'examen des cétacés présents dans les eaux côtières et fluviales d'Asie et d'Amérique du Sud. L'achèvement par le CS de ses travaux d'élaboration des SLA pour certaines chasses ASW a témoigné de la coopération scientifique internationale à long terme que la CBI peut faciliter. Au sein du CS, des experts coopèrent pour réaliser de réels progrès dans la recherche sur les cétacés et fournir des conseils précieux à l'appui du travail de la CBI. Caterina Fortuna a été remerciée pour son excellente présidence du CS et son soutien par le gouvernement italien a été salué.

L'Autriche, au nom de l'UE, a également noté avec préoccupation la situation financière actuelle de la CBI et les importantes coupes budgétaires auxquelles le comité est confronté malgré son programme toujours plus chargé. Elle a appuyé la recommandation du petit groupe de travail mis en place par le sous-comité budgétaire, à savoir que le président du CS et le responsable des finances du Secrétariat développent et mettent en œuvre un plan à long terme destiné à assurer la viabilité financière du CS, pour le présenter au Bureau.

## **4. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE CONSERVATION**

### **4.1 Aperçu**

Le Comité de conservation s'est réuni le 7 septembre 2018 à Florianópolis, Brésil.

Le Président du Comité de conservation (CC), Lorenzo Rojas-Bracho (Mexique) a présenté le rapport de son comité (Annexe G). Il a remercié le vice-président du CC (Jamie Rendell, Royaume-Uni), les présidents des groupes de travail du CC, le Secrétariat et le président du CS pour leur soutien et leurs efforts. Les domaines de travail thématiques dans lesquels des progrès significatifs ont été réalisés pendant l'intersession ont été les suivants : l'initiative d'atténuation des prises accessoires (IMC) ; le manuel d'observation des baleines ; les plans de gestion et de conservation pour la baleine grise du Pacifique nord-ouest, la baleine franche australe de l'Atlantique sud-ouest, la baleine franche du Pacifique sud-est et le franciscana ainsi que des activités relatives aux collisions avec les navires, aux débris marins et au bruit sous-marin anthropique. Les activités intersessions du CC comprenaient des réunions du groupe de planification du comité de conservation (chargé de l'avancement du plan de travail du CC pendant la période intersessions) en 2017 et 2018, ainsi que des réunions portant sur des sujets spécifiques.

Le Président du CC a pris note des mises à jour du Plan stratégique et du Plan de travail du Comité de conservation, tels qu'ils figurent dans le document IWC/67/CC/23 *Comité de conservation - Plan de travail pour la période intersessions 2016-20*. Il a remercié le Royaume-Uni, l'Australie et tous ceux qui ont participé à l'élaboration des plans. Des méthodes de travail du CC ont également été élaborées, avec de nouvelles propositions telles que la création de points focaux du CC pour les mises à jour intersessions, les mandats des responsables du CC, une nouvelle échéance pour la transmission des principaux documents avant les réunions

du CC et des propositions concernant la nature et la disponibilité des documents des réunions. Les méthodes de travail du CC feront au besoin l'objet d'un nouvel examen, notamment pour tenir compte des résultats du processus d'examen de la gouvernance (voir point 5).

Le Président du CC a remercié les pays qui avaient présenté des rapports de conservation volontaires. Le document IWC/67/CC/10 '*IWC Voluntary Conservation Reports Refresh: Proposal for a Conservation Database*' (Mise à jour sur les rapports de conservation volontaires : proposition de base de données sur la conservation) a été élaboré pour réviser le modèle de rapports volontaires au moyen d'une base de données intégrée et, si elle est approuvée, une demande sera présentée au Fonds de conservation volontaire pour son élaboration. L'objectif global de cette proposition est de permettre la compilation d'informations sur la conservation des cétacés dans un format utile grâce à une base de données en ligne accessible au public. La Nouvelle-Zélande a été remerciée pour cet excellent travail.

Deux réunions du groupe de travail conjoint CC-CS se sont tenues pendant l'intersession. La création d'une base de données de recommandations y a été examinée et une base de données pilote élaborée et examinée par le groupe de travail (voir IWC/67/CC/15 *IWC Database of Recommendations – Base de données des recommandations de la CBI*). Il a été demandé à la Commission d'approuver les objectifs et les principes de la base de données, de charger le Secrétariat de l'alimenter et de faciliter son utilisation, et de demander au CS et au CC de les intégrer dans leurs pratiques de travail, en faisant rapport lors de la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI.

Le CC a pleinement reconnu l'importance de travailler avec d'autres organes subsidiaires de la CBI et a, par exemple, travaillé en étroite collaboration avec le groupe de travail sur la mortalité anthropique non intentionnelle, ses sous-Comités sur les petits cétacés et l'observation des baleines et le groupe par correspondance intersessions sur le renforcement des finances de la CBI.

Compte tenu programme de travail de plus en plus chargé du CC, une proposition a été élaborée pour suggérer la tenue de réunions annuelles du Comité (document IWC/67/FA/01 : *Proposal for annual meetings of the Conservation Committee including proposed change to Rule of Procedure B.3 - Proposition de réunions annuelles du Comité de conservation, y compris une proposition de modification de la Règle de procédure B.3*). Voir le point 19.3 pour la discussion.

Le CC s'est félicité de la collaboration accrue avec d'autres organisations, comme l'indique le document IWC/67/19 *Update on IWC Cooperation with other Organisations* (Compte rendu sur la coopération de la CBI avec d'autres organisations).

#### **4.2 Discussion**

L'Autriche, au nom de l'UE, appuyée par l'Argentine, Monaco et la Nouvelle-Zélande, a salué le travail du CC, notant qu'il se concentre sur des questions de conservation d'importance mondiale et contribue à la visibilité croissante de la CBI. Elle a également salué l'élaboration du plan stratégique et du plan de travail du CC, ainsi que la collaboration entre le CC et le CS dans le cadre du développement de la base de données des recommandations de la CBI et exprimé son appui à la proposition de tenue de réunions annuelles du CC.

La Nouvelle-Zélande s'est également félicitée de l'élaboration du plan stratégique et du plan de travail du comité de conservation et des progrès réalisés à ce jour dans les travaux du comité. Elle a reconnu que la CBI peut conseiller de nombreuses autres organisations internationales et a encouragé l'échange d'informations pour éviter les doubles emplois.

Le gouvernement des Pays-Bas a contribué à hauteur de 10 000 euros pour les travaux sur les débris marins

### **5. EXAMEN DE LA GOUVERNANCE**

Ce point de l'ordre du jour porte sur l'examen par la Commission du rapport final du panel externe d'examen de la gouvernance (voir le document IWC/67/18 *IWC Review – Final Report – Examen de la CBI – Rapport final*). Le rapport sur l'examen de la gouvernance a été achevé le 8 avril 2018.

M. Fabio Hazin, l'un des trois membres du panel, a présenté un résumé des conclusions de l'examen. L'examen, convenu en 2016 en vertu de la résolution 2016-1 de la CBI, a comporté des consultations avec les principales

parties prenantes de la CBI, notamment au moyen d'une enquête, ainsi que d'entretiens et de l'analyse des documents disponibles.

S'agissant de la Commission, le panel a suggéré de prendre des mesures pour renforcer le processus intersessions, notamment en renforçant le Bureau et les organes subsidiaires, en améliorant la communication au sein de la CBI, en renforçant la participation des gouvernements contractants, en améliorant la résolution des conflits et en augmentant la participation des ONG. Les suggestions relatives au Bureau portaient sur des définitions plus précises dans les Règles de procédure afin de clarifier ses rôles et fonctions et d'échelonner les mandats des membres du Bureau.

S'agissant des organes subsidiaires, le panel a estimé que, si ce système est l'un des points forts de la CBI, ses travaux devraient être abordés de manière plus stratégique, notamment par un examen visant à réduire les doubles emplois et à accroître son efficacité. Parmi les domaines d'amélioration suggérés pour le CS figuraient l'amélioration de la clarté des recommandations, la rationalisation des sous-groupes relevant du CS, l'amélioration des questions structurelles et de processus, ainsi que le traitement des questions financières et du personnel appuyant le CS au sein du Secrétariat. S'agissant du CC, le panel a estimé qu'il était justifié de mettre davantage l'accent sur les travaux de ce comité et d'augmenter les ressources correspondantes. Il a suggéré de nommer un responsable de la conservation au sein du Secrétariat et de réviser le calendrier des réunions du CC. Le panel a estimé que les travaux intersessions du comité Finances et Administration (F&A) devraient être renforcés, notamment par une meilleure coordination avec le sous-comité budgétaire (SCB), et par un rôle accru du comité F&A dans la préparation du budget. Pour ce qui est des questions financières, le panel a indiqué que les contributions volontaires devraient compléter les ressources de base et non soutenir l'ensemble des activités de la CBI, et que l'établissement du budget de la CBI devrait se faire de manière plus proactive et stratégique, sur la base des priorités fixées par la Commission.

Le panel a souligné la qualité et l'efficacité du Secrétariat, mais a suggéré une meilleure harmonisation entre le Secrétariat et la Commission, la possibilité d'augmenter les ressources et l'élaboration d'un plan de développement du personnel.

Le panel a appelé à une meilleure communication entre la Commission et ses organes subsidiaires, ainsi qu'entre ses organes subsidiaires. Il a suggéré qu'une approche de communication plus proactive serait nécessaire pour mieux sensibiliser sur les activités de conservation de la CBI. Le panel a également recommandé que la CBI intensifie sa coopération et ses partenariats avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), les accords environnementaux multilatéraux (AME) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans les domaines liés aux priorités de la CBI et présentant un intérêt mutuel, et qu'elle participe davantage à la coopération océanique mondiale dans le contexte de l'ODD 14 de l'ONU.

Le rapport du panel a présenté 39 recommandations avec des priorités assignées et suggéré des indicateurs clés et de performance pour la CBI. Le panel a suggéré que : (1) le groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (WG-OE) supervise la mise en œuvre des recommandations ; (2) le WG-OE et le Secrétariat préparent un plan de mise en œuvre pour examen par le Bureau lors de sa première réunion après la réunion de la CBI en 2018 et (3) le WG-OE présente un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations au Bureau et aux réunions de la Commission pour les trois années à venir.

La présidente du CS précise que son comité a examiné les conclusions du rapport dans le temps dont il disposait. Elle s'est référée à l'annexe X du rapport du Comité scientifique (IWC/67/Rep01 2018) qui contenait ses premiers commentaires sur l'examen indépendant. Elle a indiqué que le CS avait déjà donné suite à plusieurs des recommandations figurant dans le rapport du panel.

Le Président du CC a indiqué qu'un résumé des discussions de son comité concernant ses commentaires sur l'examen indépendant a été présenté dans le rapport du comité de conservation (Annexe G), notant qu'une grande partie du travail recommandé était déjà en cours.

Le président du comité F&A a renvoyé au rapport de son comité (Annexe H) en faisant observer que ce dernier a approuvé le rapport du WG-OE et ses recommandations.

Le président du WG-OE a attiré l'attention sur le document IWC/67/FA/19 Rev01 '*Final Report of the Working Group on Operational Effectiveness and Cost-Saving Measures*' (rapport final du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle et les mesures d'économie) et a noté que les membres du groupe de travail avaient élaboré un projet de résolution sur la réponse à l'examen indépendant (IWC/67/14 Rev02).

L'Autriche, au nom de l'UE, a accueilli favorablement l'examen indépendant. Elle a présenté le *projet de résolution sur la réponse à l'examen indépendant de la Commission baleinière internationale* (IWC/67/14 Rev02) et a appelé les gouvernements contractants à parvenir à un consensus sur la résolution proposée, qui a trait aux travaux passés et futurs du WG-OE.

Le Costa Rica, le Kenya, le Mexique et Monaco se sont déclarés favorables aux recommandations de l'examen indépendant et Monaco a demandé à être inclus en tant que coauteur du projet de résolution. Le Costa Rica a déclaré que les indicateurs de progrès devraient être spécifiques et a demandé que des fonds soient mis à disposition pour la mise en œuvre des recommandations. Le Kenya a souligné en particulier la nécessité d'une collaboration accrue entre la CBI et d'autres organes et d'une plus grande sensibilisation de la société civile aux travaux de la Commission. Monaco a attiré l'attention sur les recommandations visant à corriger le déséquilibre de financement entre le CC et le CS et à introduire un mécanisme de conformité.

L'Australie a noté qu'il s'agissait du premier examen majeur de la CBI et a suggéré que la Commission s'efforce d'en entreprendre plus régulièrement. Elle a rappelé que la Commission avait adopté la Résolution 2016-1 par consensus et a souhaité que cela puisse se poursuivre par consensus.

Le Japon a estimé que l'examen indépendant présentait des faiblesses, car il se basait en partie sur une enquête à faible taux de réponse, la plupart des répondants émanant de pays développés et opposés à une reprise de la chasse commerciale à la baleine. Toutefois, il a estimé que le projet de résolution avait été bien préparé et l'appuyait à condition que les mesures prises pour le mettre en œuvre soient soigneusement choisies pour tenir compte de manière équilibrée de la diversité des points de vue des gouvernements contractants.

Le projet de résolution proposé dans le document IWC/67/14 Rev02 a été **adopté** par consensus (voir le point 7.7 de l'ordre du jour et la Résolution 2018-1 en Annexe F).

## **6. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT**

Le président a indiqué que le but de ce point de l'ordre du jour était de faire une première présentation des amendements proposés au Règlement. L'objectif était de présenter les propositions d'amendement au Règlement afin d'encourager un examen et une discussion précoces de ces propositions. La discussion approfondie de chaque proposition d'amendement du Règlement a ensuite été reprise sous d'autres points de l'ordre du jour qui s'y rapportent spécifiquement.

### **6.1 Proposition d'amendement du Règlement sur la chasse autochtone de subsistance**

Les Etats-Unis ont présenté, au nom des coauteurs (Royaume du Danemark, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines), la *Proposition d'amendement du Règlement sur la chasse autochtone de subsistance* (IWC/67/01), indiquant que des discussions détaillées auraient lieu au point 8.5. Trois éléments étaient communs à tous les stocks, à savoir : une extension unique pour une période sept ans jusqu'en 2025 pour les limites de prises/captures ; une mise à jour des dispositions de report relatives au plan de chasse autochtone ; et un renouvellement automatique limité avec des sauvegardes pour protéger les stocks de baleine. Cette proposition a été présentée 90 jours avant la réunion de la Commission<sup>1</sup> et les pays ASW ont fourni des descriptions de leurs chasses et des réponses aux questions posées, conformément au calendrier convenu lors de la 66<sup>ème</sup> réunion de la CBI sur une base pilote (voir point 8.1).

Le Président du sous-comité ASW (Bruno Mainini, Suisse) a noté qu'aucun consensus n'avait été atteint par le sous-comité sur l'amendement du Règlement (voir le point 6.9 du rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance figurant à l'Annexe I).

Le président de la CBI, notant que des éléments communs à tous les stocks avaient été présentés par les Etats-Unis dans son introduction, a invité les différents auteurs à faire leurs présentations.

---

<sup>1</sup> L'exigence formelle au titre des règles de procédure est de 60 jours.

A la demande des Etats-Unis, le Président a donné la parole aux représentants de l'*Alaska Eskimo Whaling Commission* (AEWC) et de la tribu Makah.

L'AEWC a expliqué que les capitaines de baleiniers sont responsables du bien-être de leurs communautés et a souligné leur parfaite observation des demandes précédentes de la CBI, l'efficacité croissante de la chasse et l'utilisation de projectiles au penthrite et la tenue d'ateliers pour résoudre les problèmes liés au bien-être. Dans ce contexte et rappelant certains des défis rencontrés au cours des années précédentes pour obtenir l'approbation de la CBI pour les quotas ASW, l'AEWC a demandé que la proposition d'un renouvellement automatique limité des limites de capture soit acceptée ; cela garantirait que la fin de chaque bloc de quotas ne menacerait pas de faim les communautés autochtones de l'Alaska. De plus, l'importance de mettre à jour les dispositions relatives aux reports pour tenir compte de la variabilité des conditions environnementales qui touchent les chasses a été soulignée, tout comme le fait que la proposition ne visait pas à augmenter les quotas, mais plutôt à offrir une plus grande flexibilité afin que les chasses puissent être effectuées de manière plus sûre et plus efficace, conformément aux recommandations du CS sur le report des prises non utilisées.

Un membre élu des instances dirigeantes de la tribu Makah a expliqué l'importance de la chasse à la baleine pour les Makah afin de satisfaire leurs besoins spirituels, culturels, traditionnels et nutritionnels. Il a ajouté que les Makah gèrent leurs ressources en harmonie avec la nature et a fait référence aux initiatives de conservation auxquelles ils participent, y compris le *Marine Mammal Stranding Network* (réseau de suivi des échouages de mammifères marins), et aux efforts pour éliminer les engins fantômes et restaurer l'habitat.

La Fédération de Russie a indiqué que la chasse à la baleine joue un rôle clé dans la santé et les besoins spirituels des communautés autochtones de Chukotka. Un Tchouktche a expliqué que les chasseurs du village de Lorino chassent de 44 à 59 baleines par an, que la viande est partagée avec la population du village et que la chasse a une forte signification traditionnelle. Il a déclaré que, sans les baleines, la communauté disparaîtrait.

Le Royaume du Danemark a déclaré que la proposition devrait être considérée dans le contexte des recommandations du plan de chasse autochtone (AWS) sur des aspects tels que les reports et les allocations provisoires (voir point 8.3), les droits des peuples autochtones et la résolution 2014-1 de la CBI sur l'ASW. Le Royaume du Danemark s'est également exprimé au nom du Groenland, appelant la CBI à reconnaître pleinement les droits des peuples autochtones à gérer leurs ressources. Le maire de la municipalité de Sermersooq a fait une déclaration enregistrée sur vidéo au nom du Groenland oriental, expliquant la forte dépendance des habitants de la région vis-à-vis des ressources marines et soulignant l'importance de la chasse à la baleine au Groenland oriental et occidental, notamment pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Le représentant du gouvernement groenlandais a souligné la dépendance de son pays à l'égard des baleines et les efforts considérables déployés pour améliorer le temps de mise à mort et la sécurité des chasseurs. Elle a noté que, dans le contexte de l'ASW, il n'est pas possible d'estimer avec précision la longueur des baleines en mer pour garantir le respect des limites de longueur et a demandé que ces limites ne s'appliquent pas à l'ASW, notant l'avis du CS selon lequel il ne s'agissait pas d'une question de conservation.

Le représentant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines a déclaré que l'amendement du Règlement concernait l'île de Bequia, l'une des Iles Grenadines. La demande portait sur un quota de 28 rorquals à bosse pour la période de sept ans 2019-2025. Il a souligné l'importance culturelle de la chasse pour les habitants de Bequia et leur dépendance à l'égard des ressources marines. Moins de quatre baleines avaient été capturées dans le cadre de cette chasse depuis 2013.

Après de très brèves interventions initiales sur la proposition, le Président a indiqué qu'il reviendrait sur l'examen de cette proposition dans le courant de la réunion, après en avoir discuté au point 8 qui comprendrait la présentation du rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance (Annexe I).

Après discussion et suite aux modifications apportées à la proposition au point 8.4, l'amendement proposé au Règlement a été mis aux voix. Le résultat du vote est le suivant : 58 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions. La proposition d'amendement du Règlement a été **adoptée** (voir Annexe P).

## **6.2 Proposition d'amendement du Règlement en vue de la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud**

Le Brésil a présenté la *Proposition d'amendement du Règlement en vue de la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud* (IWC/67/09) au nom des coauteurs (Afrique du Sud, Argentine, Gabon et Uruguay), notant que deux sanctuaires avaient déjà été établis dans le cadre de la CBI et convaincu que la création de ce sanctuaire incarnait une vision partagée par un grand nombre de gouvernements contractants. La proposition et le plan de gestion associé avaient déjà été examinés par le CS et le CC avant la 66<sup>ème</sup> réunion de la CBI, en 2016.

Le Président a remercié les auteurs, notant qu'il reviendrait sur l'examen de la proposition plus tard au cours de la réunion après en avoir délibéré au titre du point 16.1.

Après la discussion au titre du point 16.1 de l'ordre du jour, la proposition a été mise aux voix. Le résultat du vote est le suivant : 39 voix pour, 25 voix contre et 3 abstentions. La proposition de modification du Règlement n'a donc pas obtenu la majorité des trois quarts requise et n'a donc **pas été adoptée**.

## **6.3 Proposition d'amendement du Règlement en vue de l'établissement de limites de prises pour certaines espèces de baleines**

Le Japon a présenté le document IWC/67/08 '*La Voie à Suivre – Projet de réforme de la CBI*', y compris un projet de résolution et une proposition d'amendement du Règlement. Il a estimé que la CBI n'était pas en mesure de prendre des décisions de fond sur ses fonctions essentielles et que cela était dû à la divergence de points de vue entre les gouvernements contractants. Sa proposition était basée sur les réponses obtenues dans le cadre du processus « La voie à suivre par la CBI ». La proposition d'amendement du Règlement visait à fournir à la Commission le fondement juridique lui permettant d'établir des limites de capture appropriées pour les stocks/espèces dont le statut a été confirmé comme abondant par le CS.

### *Discussion initiale*

Le Président a remercié les auteurs, notant qu'il reviendrait sur l'examen de la proposition plus tard au cours de la réunion au titre du point 12.

La proposition d'amendement du Règlement a été examinée au point 12 et révisée (voir IWC/67/08 Rev01). En l'absence de consensus, la proposition d'amendement révisée a fait l'objet d'un vote (couvrant à la fois proposition d'amendement du Règlement et le projet de résolution, notant qu'un amendement du Règlement requiert une majorité des trois quarts alors qu'une résolution ne requiert qu'une majorité simple). Le résultat du vote est le suivant : 27 voix pour, 41 voix contre et deux abstentions. La proposition n'a donc pas obtenu la majorité des trois quarts requise et n'a donc **pas été adoptée**.

## **7. RÉOLUTIONS**

Le Président a rappelé que le but de ce point 7 de l'ordre du jour était de faire une première présentation des projets de résolution, comme cela avait été fait au point 6 sur les amendements au Règlement. L'objectif était de présenter les projets de résolution afin d'encourager un examen et une discussion précoces de ces propositions. L'examen approfondi de chaque projet de résolution a été repris au titre d'un point de l'ordre du jour qui s'y rapporte. Le président a indiqué que le projet de résolution sur la réponse à l'examen indépendant de la CBI avait déjà été examiné et adopté au titre du point 5 de l'ordre du jour sur l'examen de la gouvernance. L'examen des projets de résolution sur la sécurité alimentaire et l'Agenda 2030 a eu lieu au titre des points 7.2 et 7.5.

### **7.1 Projet de résolution relatif au bruit sous-marin anthropique**

Le projet de résolution figurant dans le document IWC/67/05 *Projet de résolution relatif le bruit sous-marin anthropique* a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. L'examen de la résolution proposée est ensuite intervenu au titre du point 11.3 de l'ordre du jour « *Sons anthropiques* ».

L'Autriche a présenté, au nom de l'UE, le projet de résolution relatif au bruit sous-marin anthropique. Elle a noté que les cétacés dépendent des sons pour leur survie et que l'exposition au bruit sous-marin a des conséquences physiologiques et comportementales qui peuvent être mortelles pour eux. Elle a souligné que le bruit sous-marin anthropique a augmenté rapidement au cours des dernières décennies. Le projet de résolution fait des

recommandations aux Gouvernements contractants, au CC, au CS et au Secrétariat de la CBI sur les moyens de mieux comprendre, de réduire et d'atténuer le bruit sous-marin. Le projet de résolution avait pour coauteurs l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica et le Panama. L'Argentine a indiqué qu'un nouveau programme de recherche était nécessaire pour s'attaquer au problème, développer des outils, renforcer les capacités et procéder au transfert de technologies.

Monaco a souligné l'expertise unique de la CBI dans ce domaine et Monaco et la Suisse ont exprimé leur souhait d'être inclus comme coauteurs du projet de résolution.

Le président a remercié les auteurs de la proposition.

Après examen au titre du point 11.3 de l'ordre du jour, une résolution révisée a été **adoptée** par consensus (voir résolution 2018-4 à l'annexe F).

## **7.2 Projet de résolution sur la sécurité alimentaire**

Le Ghana a présenté le *Projet de résolution sur la sécurité alimentaire (IWC/67/07)*, également au nom d'Antigua-et-Barbuda, du Cambodge et de la Guinée. Il a souligné l'importance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte du développement durable ainsi que celle d'une gestion responsable et durable des ressources marines. Les mesures proposées dans le projet de résolution comprennent la création d'un comité *ad hoc* chargé de recommander à la Commission la manière dont elle peut tenir compte des considérations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle lorsqu'elle amende le Règlement.

Le Président a remercié les auteurs, précisant qu'il reviendrait à l'examen de la proposition au cours de la réunion après avoir des consultations.

Plus tard au cours de la réunion, en revenant sur ce point de l'ordre du jour, le Président a noté que les coauteurs avaient retiré le projet de résolution. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a remercié les coauteurs et les contributions reçues au cours des consultations. Toutefois, il a indiqué qu'il ne s'attendait pas à ce qu'un consensus puisse être atteint et estimait que pour être efficace, la proposition avait besoin du soutien sans réserve de la Commission. Il a demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI.

## **7.3 PROJET DE RESOLUTION SUR LA MARCHE A SUIVRE PAR LA CBI**

Le projet de résolution contenu dans le document IWC/67/08 intitulé « *La voie à suivre par la CBI – Projet de réforme de la CBI, y compris un projet de résolution et un projet d'amendement du Règlement* » a été présenté au point 6.3.

Le projet de résolution a été examiné au titre du point 12.

En l'absence de consensus, ce projet de résolution et la proposition d'amendement au Règlement ont fait l'objet d'un vote. Le projet de résolution n'a **pas été adopté**.

## **7.4 Projet de résolution sur l'emmêlement des cétacés dans des engins de pêche fantômes**

Le *Projet de résolution sur l'emmêlement des cétacés dans des engins de pêche fantômes* contenu dans le document IWC/67/11 a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. L'examen du projet de résolution a ensuite eu lieu au titre du point 11.2 de l'ordre du jour '*Débris marins*'.

Le Brésil a présenté le projet de résolution sur l'emmêlement des cétacés dans des engins de pêche fantômes. Il a souligné la menace croissante pour le bien-être des cétacés que représentent les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG). Le projet de résolution adresse des recommandations aux gouvernements contractants, au Secrétariat, au CS et au CC sur des mesures permettant de réduire les cas d'emmêlement dans les ALDFG et la participation au Réseau mondial d'intervention en cas d'emmêlement des baleines (*Global Whale Entanglement Response Network - GWERN*). La proposition était coparrainée par l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Panama et le Pérou.

Le président a remercié les auteurs de la proposition.

À l'issue des discussions au titre du point 11.2, la résolution a été **adoptée** par consensus (voir la résolution 2018-3 à l'Annexe F).

#### **7.5 Projet de résolution sur l'Agenda 2030**

Le Brésil a présenté le projet de résolution sur l'Agenda 2030 (IWC/67/12). Il a pris note des préoccupations exprimées dans les résolutions existantes relatives aux impacts de la dégradation de l'environnement sur les cétacés et du fait que la Commission pourrait avoir intérêt à coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales ayant des préoccupations communes. Le projet de résolution contient des propositions relatives à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14 « Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable ». La proposition a été coparrainée par le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Panama et le Pérou.

Le Président a remercié les auteurs de cette proposition, notant qu'il reviendrait sur l'examen de la proposition après avoir prévu du temps pour les consultations.

Le Brésil a par la suite retiré le projet de résolution, remerciant les coauteurs et reconnaissant les contributions reçues au cours de ses consultations, dont beaucoup ont été intégrées dans une version révisée (IWC/67/12 Rev 01). Il a indiqué qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus et qu'il ne serait pas approprié de proposer un vote sur un document auquel tous les gouvernements contractants membres de l'ONU avaient déjà souscrit.

#### **7.6 Déclaration de Florianópolis**

Le projet de résolution '*Déclaration de Florianópolis sur le rôle de la Commission baleinière internationale dans la Conservation et la Gestion des baleines au 21<sup>ème</sup> siècle* (IWC/67/13 Rev 01) a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. L'examen du projet de résolution est ensuite intervenu au titre du point 12 « *Avenir de la CBI* ».

Le Brésil a présenté le projet de résolution et a noté qu'il présentait une vision renouvelée de l'avenir de la Commission qui affirmait son rôle de principal organisme international chargé de la conservation et de la gestion des baleines. La proposition a été coparrainée par l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, le Panama et le Pérou.

Le président a remercié les auteurs de la proposition.

Après examen et modification au titre du point 12 de l'ordre du jour, le projet de résolution a été mis aux voix. Le résultat du vote est le suivant : 40 voix pour, 27 voix contre et 4 abstentions. La résolution a donc été **adoptée** (voir la résolution 2018-5 à l'Annexe F).

#### **7.7 Projet de résolution sur la réponse à l'examen indépendant de la CBI**

Le *Projet de résolution sur la réponse à l'examen indépendant de la CBI* (IWC/67/14 Rev02) a été présenté par l'Autriche au nom de l'UE et a été examiné au titre du point 5 - *Examen de la gouvernance*.

La résolution a été **adoptée** par consensus (voir la résolution 2008-1 à l'Annexe F).

#### **7.8 Projet de résolution relatif à l'allocation de quotas de chasse autochtone de subsistance pour le Groenland**

Le projet de résolution IWC/67/15 présenté par la République dominicaine relatif à l'allocation de quotas de chasse autochtone de subsistance pour le Groenland n'a pas été examiné car il a été retiré le samedi 8 septembre 2018, avant le début des sessions en plénière.

## **7.9 Projet de résolution relatif à la promotion des travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes**

Le projet de résolution « Promotion des travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes » (document IWC/67/17) a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. L'examen du projet de résolution est ensuite intervenu au titre du point 10.2 de l'ordre du jour - *Fonctionnement des écosystèmes*.

Le Chili a présenté le projet de résolution sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes, soulignant les contributions biologiques apportées par les cétacés au fonctionnement des écosystèmes et la valeur économique de ces services. Le projet de résolution comprend des recommandations au CC, au CS et aux gouvernements contractants, y compris la promotion de la coopération internationale et l'intégration des services fournis par les cétacés dans les décisions locales, régionales et mondiales sur la biodiversité et l'environnement. Le projet de résolution avait pour coauteurs l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, le Panama et le Pérou.

Le président remercie les auteurs de la proposition.

À l'issue des discussions au titre du point 10.2, la résolution a été **adoptée** par 40 voix pour, 23 voix contre et 7 abstentions (voir résolution 2018-2 en annexe F).

## **8. CHASSE AUTOCHTONE DE SUBSISTANCE**

Le sous-comité de la chasse autochtone de subsistance (ASW) s'est réuni le 6 septembre 2018 à Florianópolis, Brésil (voir Annexe I). Le CS (par l'intermédiaire de son groupe de travail permanent sur l'AWMP) et le Groupe de travail *ad hoc* sur la chasse autochtone de subsistance avaient présenté leurs travaux sur les sujets abordés au titre de ce point au sous-comité ASW. Bruno Mainini (Suisse), président de ce sous-comité, a résumé ses travaux dans le cadre de la présentation de son sous-comité en plénière.

### **8.1 Rapport du groupe de travail *ad-hoc* sur la chasse autochtone de subsistance (ASWWG) du sous-comité ASW**

Le président du sous-comité ASW a noté que l'un des principaux points examinés cette année était le travail de son groupe de travail *ad hoc* sur la chasse autochtone de subsistance (ASWWG). Le groupe de travail ASW a été formé lors de la 63<sup>ème</sup> réunion annuelle de la CBI en 2011 pour identifier et examiner les questions non résolues en matière d'ASW et il est présidé depuis sa création par Mike Tillman (États-Unis).

Le groupe de travail ASW a tenu un atelier sur Utqiagvik/Barrow, Alaska du 10 au 13 avril 2018 (IWC/67/ASW/REP/01). Lors de cet atelier, il a conclu ses travaux et formulé des recommandations sur les sept questions à long terme initialement identifiées en 2011. Comme la Commission l'avait demandé en 2016, il a également conclu les discussions sur les recommandations de l'atelier de Maniitsoq, Groenland (CBI, 2016. Rapport de l'atelier d'experts de la CBI sur la chasse autochtone de subsistance (ASW). *Rep. 66th Mtg Int. Whaling Comm.* 2016 : 169-88.). Un résumé des travaux de l'atelier d'Utqiagvik/Barrow figure au point 3 de l'Annexe I et ses recommandations sont présentées au tableau 9, appendice 4 de l'Annexe I. À l'issue de son atelier d'Utqiagvik/Barrow couronné de succès, le groupe de travail ASW a achevé ses travaux.

Le sous-comité ASW a approuvé le rapport du groupe de travail ASW et ses recommandations, y compris celles sur l'utilisation du canevas pour les descriptions des chasses, les demandes de limites de prises/captures et le calendrier révisé des demandes de quotas ASW à la Commission.

La Guinée, le Japon, le Sénégal, le Togo et les États-Unis ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation au sous-comité ASW et à tous les membres de son groupe de travail. Ils ont appuyé les résultats et les recommandations présentés à l'Annexe I.

La Commission a approuvé le rapport et les recommandations du sous-comité ASW sur ce point de l'ordre du jour. En particulier, elle a remercié Mike Tillman pour le travail exemplaire qu'il a accompli pour diriger le groupe de travail ASW dans sa tâche complexe et difficile depuis 2013. Sans son dévouement et son leadership, cela n'aurait pas été possible.

## 8.2 Procédure de gestion de la chasse autochtone de subsistance (AWMP)

Le CS a entamé l'élaboration d'une procédure de gestion solide pour l'ASW en réponse à une résolution 1994-4 adoptée en 1994<sup>2</sup>. Cette résolution fixait des objectifs pour la chasse autochtone de subsistance et, entre autres, demandait au CS d'accorder une priorité élevée à l'appui de ces objectifs dans l'élaboration de ses conseils de gestion. En réponse, le CS a élaboré la Procédure de gestion de la chasse autochtone de subsistance à la baleine (AWMP) et en particulier les *Algorithmes des limites de prises (SLA)* pour calculer les niveaux de prélèvements sûrs des stocks assujettis à l'ASW et répondant aux objectifs de la Commission. Les mécanismes de rétroaction (*revues de mise en œuvre* régulières) sont un élément essentiel de ce processus, qui est reconnu dans le monde entier comme l'approche la plus rigoureuse pour fournir des conseils sur la gestion des ressources naturelles.

La résolution 2014-1<sup>3</sup> soulignait la nécessité de réglementer l'ASW à l'avenir par une approche plus cohérente et à long terme et demandait au CS de terminer les travaux sur les SLA restants pour le Groenland. Comme indiqué au point 4.1 de l'Annexe I, le CS a entrepris des travaux intensifs pour finaliser les SLA pour les rorquals communs et les petits rorquals communs du Groenland occidental, les autres SLA initialement prévus. Le CS a mené à bien ces travaux et a recommandé les SLA à la Commission.

Comme indiqué au point 4.2 de l'Annexe I, en 2018, les États-Unis avaient demandé au CS de revoir le nouveau plan de gestion préparé pour la chasse aux baleines grises pratiquée par la tribu Makah. Ce plan complexe contenait des mesures visant à limiter le nombre de baleines du Groupe d'alimentation du Pacifique (PCFG) qui sont harponnées ou débarquées au cours d'une période de 10 ans donnée et à éviter, dans la mesure du possible, de harponner ou de tuer une baleine grise du Groupe d'alimentation occidentale. Le plan a été testé à l'aide du cadre de modélisation élaboré dans le cadre de l'examen des baleines grises à l'échelle de l'aire de répartition et le CS a conclu que les objectifs de la Commission en matière d'ASW sont atteints.

Comme indiqué au point 4.3 de l'Annexe I, le CS a également achevé la *revue de la mise en œuvre* du stock de baleines boréales des mers de Béring, des Tchoukches et de Beaufort lors de sa réunion de 2018. Il a conclu que le SLA pour les baleines boréales demeurait la meilleure approche pour fournir des conseils sur les limites de prises pour ce stock.

Le sous-comité ASW a approuvé les travaux du comité directeur et ses recommandations sur les questions relatives à l'AWMP.

Le Kenya, le Mexique et le Sénégal ont remercié le CS pour le travail de son petit groupe de travail sur l'AWMP. Le Mexique a souligné l'importance de l'AWMP en tant que modèle de gestion des ressources naturelles pour d'autres organisations.

La Commission a **entériné** les résultats, conclusions et recommandations du sous-comité ASW et du CS sur l'AWMP.

## 8.3 Plan de chasse autochtone (AWS)

Comme indiqué au point 5 de l'Annexe I, le CS a présenté un projet d'AWS en 2002. Au cours des dernières années, le CS a révisé et mis à jour les composantes scientifiques de l'AWS et a recommandé une version révisée à la Commission en 2018. Ces éléments scientifiques (reports, quotas de blocs, allocations provisoires, *revues de mise en œuvre*, directives pour les estimations d'abondance et autres données) sont inclus dans l'appendice 6 de l'Annexe I.

Le report est une disposition visant à permettre que certaines prises non utilisées au cours d'une année le soient au cours d'une ou de plusieurs années subséquentes, afin de tenir compte des fluctuations inévitables dans la réussite des chasses (par exemple, en raison des conditions environnementales et/ou de la présence de baleines). Le report ne permet pas aux chasseurs de prendre plus de baleines que le nombre total convenu par la Commission au cours d'une période donnée. Le CS a réitéré son avis précédent, applicable à tous les SLA, selon

---

<sup>2</sup> CBI. 1995. Rapport du Président de la quarante-sixième réunion annuelle, Annexe 4. Résolution 1994-4 de la CBI. Résolution sur l'examen des procédures de gestion de la chasse autochtone de subsistance. *Rep.int. Whal. Commn* 45: 42-43.

<sup>3</sup> CBI. 2014. Rapport du Président de la 65<sup>ème</sup> réunion annuelle, Annexe 4. Résolution 2014-1. Résolution sur la chasse aborigène de subsistance. *Rep. 65<sup>th</sup> Mtg Int. Whaling Comm.*: 46.

lequel une variation interannuelle de 50 % dans un même bloc est acceptable (par exemple, si le nombre annuel moyen de prises dans un bloc fixé par un SLA est de 100, on peut utiliser, pour une année donnée, 150 au maximum (soit 100 + 50 - si le total pour le bloc entier n'est pas dépassé) avec le même quota (dans le cas présent jusqu'à 50) entre la dernière année d'un bloc et la première année du bloc suivant.

Par ailleurs, en réponse à une demande reçue des États-Unis et du Danemark d'évaluer des scénarios « ... autorisant le report des prises non utilisées des trois blocs précédents, à condition que le nombre de ces prises reportées utilisées au cours d'une année ne dépasse pas 50% de la limite de prise annuelle », le CS a pu les tester en utilisant les *SLA des baleines boréales* et des *baleines à bosse du Groenland occidental*, et est arrivé à la conclusion que les objectifs de conservation de la Commission étaient atteints dans ces circonstances. Il testera les autres *SLA* demandés (c'est-à-dire des baleines boréales du Groenland occidental, des rorquals communs et des petits rorquals communs du Groenland occidental) au cours de la prochaine période biennale.

En ce qui concerne les blocs de quotas, le CS a réitéré son avis précédent selon lequel des blocs de quotas d'une durée maximale de 8 ans étaient acceptables. Le comité a également souligné la nécessité de procéder à des estimations d'abondance tous les dix ans.

Le CS a également recommandé une approche de mesures provisoires à appliquer dans des cas exceptionnels où la période recommandée de 10 ans pour les estimations d'abondance est dépassée. Il s'agit d'un « délai de grâce » permettant l'extension d'un bloc des limites existantes jusqu'à ce qu'une nouvelle estimation est approuvée. Jusqu'à présent, cette méthode a été testée pour les baleines boréales des mers BCB et les baleines à bosse du Groenland occidental et les autres *SLA* figurent sur le plan de travail du comité. Si, dans des circonstances très exceptionnelles, aucune estimation acceptable n'est obtenue pendant cette période de grâce, une *revue de mise en œuvre* immédiate est déclenchée.

Des *revues de mise en œuvre* régulières (tous les 5-6 ans) sont essentielles au fonctionnement de l'AWMP. Elles passent en revue les nouvelles informations pour voir si de nouveaux essais sont nécessaires et examinent les informations requises pour les *SLA*, par exemple, sur les captures et l'abondance.

L'ASW a approuvé le rapport et les recommandations du CS sur l'AWS. Le président de l'AWS a remercié Greg Donovan, président du petit groupe de travail du CS sur l'AWMP, pour l'excellent travail que lui et son groupe ont accompli au cours des deux dernières décennies pour mener à son terme l'élaboration de l'AWMP et de l'AWS.

La Commission a **approuvé** le rapport et les recommandations du sous-comité ASW et du CS sur le plan de chasse autochtone.

#### **8.4 Limites de capture appliquées à la chasse autochtone de subsistance, y compris le rapport du comité scientifique**

Le président du sous-comité ASW a présenté le point 6 du rapport du sous-comité ASW (Annexe I) qui couvre huit chasses individuelles. Il a fait état des informations détaillées présentées sur le site web de la CBI et dans les documents présentés à la réunion du sous-comité ASW, résumés à l'Annexe I.

Chaque chasse a été évaluée par le CS dont les recommandations figurent au point 6.1.1 de l'Annexe I et sont énumérées ci-dessous. Toutes les recommandations ont été approuvées par le sous-comité ASW en Annexe I.

##### *8.4.1 Baleines du Groenland des mers de Béring, des Tchouktches et de Beaufort*

Le CS : (1) a convenu que le SLA pour la *baleine du Groenland* demeure le meilleur moyen disponible pour fournir des conseils de gestion pour ce stock ; (2) a indiqué que le maintien de la limite de prises annuelle moyenne actuelle, de 67 individus, ne porterait pas atteinte aux stocks et répondait aux objectifs de conservation de la Commission ; et (3) a fait savoir que les dispositions permettant le report de prises inutilisées des trois blocs précédents, n'ont pas d'incidence sur la conservation, à condition que le nombre de ces prises utilisées au cours d'une année ne dépasse pas 50 % de la limite annuelle des prises.

##### *8.4.2 Baleines grises du Pacifique nord-est*

Le CS : (1) a convenu que le SLA pour la *baleine grise* demeure le meilleur moyen disponible pour fournir des conseils de gestion pour les chasses à la baleine grise ; (2) a indiqué qu'une limite de prises annuelle moyenne de 140 individus ne porterait pas atteinte aux stocks et répondait aux objectifs de conservation de la Commission ; (3) a noté que son conseil précédent selon lequel une variation interannuelle de 50% au sein d'un bloc, avec la même allocation que celle de la dernière année d'un bloc à la première année du bloc suivant, restait acceptable ; et (4) a indiqué que le plan de gestion de Makah est également conforme aux objectifs de gestion de la Commission.

#### *8.4.3 Petits rorquals communs au large du Groenland occidental*

Le CS : (1) a convenu que le SLA pour les *petits rorquals communs du Groenland occidental* est le meilleur moyen disponible pour fournir des conseils de gestion pour ce stock au titre du scénario de besoins A (c'est-à-dire, jusqu'à 164 individus par an) ; a indiqué que le maintien de la limite de prises annuelle moyenne actuelle, de 164 individus, ne porterait pas atteinte aux stocks et répondait aux objectifs de conservation de la Commission ; (3) a réitéré son conseil précédent, applicable à tous les SLA, selon lequel une variation interannuelle de 50% au sein d'un même bloc, de la dernière année d'un bloc à la première année du suivant est acceptable, bien qu'il n'ait pas encore eu le temps d'examiner la demande des États-Unis et du Danemark concernant ce SLA ; (4) a indiqué que le fait de porter à 12 mois la durée des saisons n'a eu aucune incidence sur la conservation et (5) a encouragé la collecte permanente de données pour des analyses génétiques collaboratives.

#### *8.4.4 Petits rorquals communs au large du Groenland oriental*

Le CS : (1) a noté que par le passé, ses conseils pour les chasses du Groenland oriental étaient basés sur le fait que les captures représentaient une petite proportion du nombre d'animaux du stock central ; (2) a noté que le processus de développement d'un SLA pour le petit rorqual commun du Groenland occidental a donné un cadre de simulation qui fournit un moyen beaucoup plus rigoureux que précédemment pour formuler un conseil pour cette chasse, en tenant compte des questions liées à la structure du stock ; (3) a noté que les estimations d'abondance fournies par les relevés aériens en 2015, qui étaient 2,762 (CV=0,47 ; 95%CI 1,160-6,574) ne couvrent qu'une petite partie de l'ensemble des stocks occidental et central ; (4) a indiqué que les résultats des essais de simulation qui ont intégré la prise continue de 20 baleines de Groenland oriental ne suscitaient aucun problème de conservation ; (5) a indiqué que le maintien de la limite de prises annuelle moyenne actuelle, de 20 individus, ne porterait pas atteinte aux stocks et répondait aux objectifs de conservation de la Commission ; (6) a indiqué que le fait de porter à 12 mois la durée des saisons de chasse n'a eu aucune incidence sur la conservation ; (7) a convenu qu'un SLA devra être élaboré pour cette chasse à l'avenir ; et (8) encouragé la collecte permanente de données pour des analyses génétiques.

#### *8.4.5 Rorquals communs au large du Groenland occidental*

Le CS: (1) a convenu que le SLA pour les rorquals communs au large du Groenland occidental est le meilleur moyen disponible pour fournir des conseils de gestion pour ce stock ; (2) a indiqué que le maintien de la limite de prises annuelle moyenne actuelle, de 19 individus, ne porterait pas atteinte aux stocks et répondait aux objectifs de conservation de la Commission ; (3) a réitéré son conseil précédent, applicable à tous les SLA, selon lequel une variation interannuelle de 50% au sein d'un même bloc, de la dernière année d'un bloc à la première année du suivant est acceptable, bien qu'il n'ait pas encore eu le temps d'examiner la demande des États-Unis et du Danemark concernant ce SLA ; (4) a indiqué que le fait d'éliminer la limite de durée n'avait aucune implication sur la conservation ; et (5) encouragé la collecte permanente de données pour des analyses génétiques collaboratives.

#### *8.4.6 Baleines boréales au large du Groenland occidental*

Le CS: (1) a convenu que le *SLA pour les baleines boréales* au large du Groenland occidental demeure le meilleur moyen disponible pour fournir des conseils de gestion pour les chasses groenlandaises ; (2) a noté que ce *SLA* avait été élaboré dans l'hypothèse prudente que le nombre de baleines boréales estimé au large du Groenland occidental représentait l'abondance totale entre le Groenland occidental et l'Est du Canada ; (3) en se basant sur l'estimation d'abondance convenue en 2012 pour le Groenland occidental (1 274, CV=0,12), a convenu de la capture d'une baleine au Canada en 2017, et en utilisant le *SLA convenu pour les baleines boréales* au large du Groenland occidental, a convenu qu'une limite annuelle de deux baleines ne nuirait pas au stock et répondait aux objectifs de conservation de la Commission ; et (4) a réitéré son conseil précédent, applicable à tous les *SLA*, selon lequel une variation interannuelle de 50% au sein d'un même bloc, de la dernière année d'un bloc à la première année du suivant est acceptable, bien qu'il n'ait pas encore eu le temps d'examiner la demande des États-Unis et du Danemark concernant ce *SLA*.

#### 8.4.7 *Baleines à bosse au large au large du Groenland occidental*

Le CS: (1) a convenu que le *SLA pour les baleines à bosse* du Groenland Occidental est le meilleur moyen disponible pour fournir des conseils de gestion pour ce stock ; (2) ) a indiqué que le maintien de la limite de prises annuelle moyenne actuelle, de 10 individus, ne porterait pas atteinte aux stocks et répondait aux objectifs de conservation de la Commission ; (3) a fait savoir que les dispositions permettant le report des prises inutilisées des trois blocs précédents, n'ont pas d'incidence sur la conservation, à condition que le nombre de ces prises utilisées au cours d'une année ne dépasse pas 50 % de la limite annuelle ; et (4) encouragé la collecte permanente de d'échantillons et de photographie à des fins d'analyses collaboratives.

#### 8.4.8 *Baleines à bosse de l'Atlantique Nord, au large de Saint-Vincent-et-Les- Grenadines*

Le CS : (1) a indiqué qu'il n'a pas d'estimation d'abondance approuvée pour les baleines à bosse de l'Atlantique nord-ouest depuis 1992 ; (2) a dit que, conformément aux conseils fournis dans l'AWS (voir Annexe E, appendice 8), il avait examiné les preuves disponibles pour voir si elles étaient suffisantes pour fournir un avis de gestion sans risque ; et (3) que, vu les données dont on dispose sur l'abondance récente en Atlantique Nord et le niveau demandé des prises/captures (quatre annuellement en moyenne), le maintien des limites actuelles ne porterait pas de préjudice au stock.

Le CS a également réitéré son précédent avis selon lequel : (1) le statut et le traitement des échantillons génétiques prélevés sur les baleines prélevées dans le passé seront déterminés et communiqués l'année prochaine ; (2) des photos pour la photo-identification (si possible) et des échantillons génétiques seront recueillis pour toutes les baleines débarquées lors des futures chasses ; et (3) les États-Unis (NOAA, NMFS) fourniront une estimation d'abondance à partir des données MONAH (More North Atlantic Humpback) dès que possible à la Commission.

L'Argentine s'est interrogée sur l'absence de données concernant la baleine capturée par Saint-Vincent-et-les-Grenadines en 2017. Saint-Vincent-et-les-Grenadines a confirmé qu'elle disposait des données et qu'elle en ferait rapport lors de la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI.

La Commission a **approuvé** l'ensemble des recommandations du CS figurant aux points 8.4.1 à 8.4.8 ci-dessus.

### **8.5 Proposition d'amendement du Règlement sur la chasse autochtone de subsistance (IWC/67/01)**

Cette proposition d'amendement du Règlement a été initialement présentée au point 6.1 de l'ordre du jour.

Antigua-et-Barbuda, le Cambodge, le Cameroun, le Ghana, la Guinée, l'Islande, le Japon, le Japon, le Kenya, la République de Corée, le Libéria, la Norvège, le Sénégal, les Îles Salomon, Sainte-Lucie et la Suisse ont soutenu les amendements au Règlement proposés dans le document IWC/67/01 « *Proposition d'amendement du Règlement sur la chasse autochtone de subsistance* ». Ils ont estimé que les communautés en question avaient présenté des arguments convaincants et souligné que le CS avait conclu que l'ensemble des amendements proposés étaient scientifiquement fondés.

L'Autriche, au nom de l'UE, s'est félicitée de l'achèvement de l'AWS et des résultats de l'atelier Utqiagvik/Barrow du groupe de travail *ad hoc* sur la chasse autochtone de subsistance (ASWWG) qui s'est tenu en avril 2018 (IWC/67/ASW/REP/01 *Report of the meeting of the ASWWG - Rapport de la réunion de l'ASWWG*). Elle a souligné l'importance que revêt la cohérence à long terme de la manière dont la Commission traite la question de l'ASW

et collabore avec les pays pratiquant l'ASW pour faire en sorte que tout amendement convenu au Règlement soit équilibré.

La Nouvelle-Zélande s'est dite favorable au processus de renouvellement proposé et convaincue qu'il pouvait fournir un nouveau niveau de certitude pour les différents besoins de subsistance des communautés autochtones concernées. Toutefois, elle s'est déclarée préoccupée par le fait que certaines chasses impliquaient des temps de mise à mort prolongés et a encouragé les gouvernements contractants des pays pratiquant ces chasses à travailler avec les communautés concernées pour y remédier.

L'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, l'Uruguay, le Mexique et le Mexique ont exprimé des réserves sur certains aspects de la proposition, en particulier le renouvellement automatique des quotas, qui, à leur avis, créerait un dangereux précédent. Ils se sont dits préoccupés par le fait que les amendements proposés au Règlement avaient été présentés comme un 'ensemble', estimant qu'il était difficile d'accorder l'attention nécessaire à chacun des changements qui y étaient proposés. Le Chili estime que l'augmentation proposée des limites de harponnage n'est pas suffisamment justifiée et fait observer qu'en vertu de la Convention, la Commission est le seul organe habilité à fixer des quotas. Le Costa Rica s'est également déclaré préoccupé par le fondement scientifique de la proposition et a souligné la nécessité d'appliquer le principe de précaution, en tenant compte des impacts écologiques plus larges et des effets d'autres menaces environnementales.

Monaco a souligné la nécessité de reconnaître les besoins fondamentaux des peuples autochtones, mais s'est également inquiété de ce que tous les aspects de la proposition soient présentés dans un seul 'ensemble'.

La Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord (NAMMCO) a noté que ses objectifs sont les mêmes que ceux de la CBI, notamment le principe de l'utilisation durable. Cependant, ses décisions sont fondées sur la science et non sur les besoins alimentaires, et aucune distinction n'est faite entre les différents groupes de populations.

L'IWMC - World Conservation Trust, s'exprimant au nom de quatre ONG<sup>4</sup>, a estimé qu'il n'était pas justifié de remettre en cause les droits des populations autochtones à l'accès à la nourriture. Elle a souligné que 19 membres de la CBI sont également membres du Conseil de l'Arctique et leur a demandé d'appuyer cette proposition.

Un représentant de l'AEWC a fait part de ses remerciements pour les présentations et a noté que si elle était acceptée, la proposition soulagerait fortement sa communauté lorsque la CBI se réunirait pour discuter de quotas, car ceux-ci étaient d'une importance fondamentale pour sa communauté.

Au nom de huit ONG<sup>5</sup>, la Humane Society International (HSI) a souligné qu'elle ne cherchait pas à nuire aux communautés ASW qui avaient un besoin traditionnel de produits baleiniers, mais qu'elle ne considérait pas que le renouvellement automatique des quotas constituerait une protection suffisante. À son avis, les recommandations ne devraient pas se fonder uniquement sur des données scientifiques, mais aussi tenir compte de facteurs tels que l'évolution démographique, les sources alimentaires alternatives ainsi que les questions de bien-être.

Les États-Unis, au nom de tous les coauteurs, ont ensuite présenté une version révisée de la proposition (IWC/67/01 Rev01), remerciant tous ceux qui les ont aidés à élaborer cette proposition révisée. Ils ont mis l'accent sur l'ajout d'un libellé à la proposition d'amendement du Règlement et précisant que : (a) la Commission interviendra avant le renouvellement automatique limité du quota pour déterminer si le pays ASW concerné a respecté le calendrier approuvé ; (b) les informations fournies représentent une poursuite de la chasse sur la base du *statu quo* ; et (c) que les dispositions relatives aux reports sont approuvées par le CS. S'agissant des reports, le libellé figurant dans le document IWC/67/21 '*Visual Presentation of the Implementation of Revised Carryover Provisions*' (Présentation visuelle de la mise en œuvre des dispositions de report révisées) a été incorporé. La note explicative a également été mise à jour pour rendre le libellé conforme à l'amendement du Règlement et un nouveau texte a été ajouté sur les « Garanties, engagements et processus pour un renouvellement automatique limité ». Celles-ci indiquent que l'AWS a été adoptée et réaffirme l'engagement

---

<sup>4</sup> IWMC World Conservation Trust & Livelihood International, Global Guardian Trust, Japanese Small-Type Coastal Whaling Association.

<sup>5</sup> Humane Society International & American Cetacean Society, World Wide Fund for Nature, Animal Welfare Institute, Whaleman Foundation, LegaSeas, Fundación Cethus, Whale and Dolphin Conservation.

en faveur du bien-être et d'une mise à mort sans cruauté. Sous réserve des fonds disponibles, y compris ceux provenant du Fonds volontaire pour la chasse autochtone de subsistance, la Fédération de Russie appliquera des méthodes de mise à mort sans cruauté et participera aux efforts conjoints pour déterminer la cause et la portée des baleines puantes d'ici 2025.

Antigua-et-Barbuda, l'Australie, l'Autriche au nom de l'UE, le Ghana, la Grenade, l'Islande, le Japon, Monaco, Sainte-Lucie et l'Afrique du Sud ont tous pleinement soutenu l'amendement révisé du Règlement (IWC/67/01 Rev01), se sont félicités de l'esprit constructif qui y avait conduit et ont demandé qu'il soit adopté par consensus. L'Australie a reconnu que l'amendement révisé était un compromis qui reconnaissait la nécessité d'une plus grande certitude pour les chasseurs tout en préservant le rôle de la Commission dans la gestion de la chasse. Elle a estimé que toutes les dispositions nécessaires à la gestion de la chasse n'avaient pas été entièrement prises en compte, mais a noté que les pays ASW avaient donné des assurances sur la conduite de la chasse, les données et le bien-être, qu'ils avaient acceptées en toute bonne foi. L'Autriche, au nom de l'UE, a remercié les auteurs de la proposition pour leurs discussions extrêmement constructives et, en particulier, pour leur volonté de fournir des assurances et des garanties pour répondre aux préoccupations. Elle se félicite de la compréhension commune qui s'est développée et estime que cela témoigne de la maturité de la CBI dans la gestion de l'ASW.

L'Inde a également appuyé l'amendement révisé mais a instamment demandé aux gouvernements contractants de travailler avec leurs communautés autochtones pour trouver des moyens de subsistance qui n'impliquent pas une utilisation des ressources sauvages à des fins de consommation. Le Gabon s'est fait l'écho de ces sentiments.

Le Costa Rica s'est félicité des progrès accomplis, mais s'est dit toujours préoccupé et n'a pu appuyer l'amendement révisé

L'UICN a proposé de reporter la décision sur le renouvellement automatique limité à la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI en cas d'accord sur d'autres aspects de l'amendement proposé. La HSI s'est félicitée de l'engagement des pays ASW à continuer de faire rapport sur l'ASW et de l'engagement de la Fédération de Russie, en particulier, à répondre aux préoccupations de bien-être. Le Centro de Conservacion Cetacea a regretté que les utilisations non létales des baleines n'aient pas été abordées.

Ne constatant aucun consensus, le Président a demandé aux auteurs de la proposition comment ils souhaitaient procéder. Les Etats-Unis, s'exprimant au nom de tous les auteurs, ont demandé que l'amendement soit mis aux voix. Le résultat du vote est le suivant : 58 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions. La proposition de modification du Règlement a été **adoptée** (voir Annexe P).

Le Royaume du Danemark a exprimé ses remerciements pour le ferme soutien reçu et a estimé que l'adoption de l'amendement au Règlement constituait une contribution majeure à l'établissement d'une approche à long terme de l'ASW dans le cadre de la Convention. Il a également exprimé sa gratitude à tous les chasseurs qui ont contribué au processus décisionnel. Pour les États-Unis, un membre de l'*Alaska Eskimo Whaling Commission* a exprimé ses sincères remerciements que les membres de sa communauté pourraient désormais vivre sans inquiétude. Saint-Vincent-et-les-Grenadines estime que la Commission a fait preuve de maturité dans sa décision. La Fédération de Russie a remercié toutes les parties participantes, en particulier les communautés autochtones.

L'Argentine a expliqué son vote contre la proposition d'amendement, notant qu'elle comprenait la nécessité de l'ASW et qu'elle n'avait aucun problème avec les parties de l'amendement se référant aux stocks de baleines de l'Alaska. Toutefois, d'autres parties suscitaient encore des préoccupations, raison pour laquelle elle s'est opposée à son adoption. Elle continuera de participer à un dialogue constructif dans un esprit de respect mutuel et remercie les gouvernements contractants ASW et les communautés autochtones pour tous leurs efforts.

En expliquant son vote, le Brésil a reconnu et appuyé pleinement les besoins culturels et de subsistance des chasseurs autochtones et a félicité les auteurs des modifications importantes apportées à la proposition d'amendement du Règlement qui garantissent le rôle de la Commission dans le renouvellement des quotas. Toutefois, il s'est abstenu lors du vote en raison de préoccupations liées aux conséquences pour certains stocks de baleines.

Le Royaume-Uni a félicité les auteurs et remercié les chasseurs pour leur engagement constructif.

Le Royaume-Uni s'est engagé à verser une contribution volontaire de 10.000 £ au fonds de contributions volontaires pour l'ASW pour améliorer le bien-être des baleines et résoudre le problème des baleines « puantes ». Whaleman s'est engagé à verser 500 USD pour contribuer à l'amélioration du bien-être des baleines dans la chasse en Russie.

Le Luxembourg estime que l'adoption de l'amendement au Règlement montre que la Commission est une organisation pleinement fonctionnelle. Le Luxembourg a l'intention de collaborer avec la Fédération de Russie pour enquêter sur la question des baleines puantes, a invité d'autres pays à se joindre à lui et fera rapport au CS et à la Commission sur les progrès réalisés dans ce domaine.

#### **8.6 Situation du fonds volontaire pour la chasse autochtone de subsistance**

Le président du sous-comité sur l'ASW a noté que le fonds avait reçu des dons généreux de la Suisse et des États-Unis pour un montant total de 96.000 £. Les principales activités financées ont été l'atelier organisé à Utqiagvik/Barrow (voir le rapport figurant dans le document IWC/67/ASW/REP/01) et les travaux de modélisation visant à fournir des conseils sur les baleines grises du Pacifique nord pour permettre une évaluation du plan de gestion Makah. Le solde restant du fonds a été estimé à 7.577 £ et peut être utilisé pour aider à mettre en œuvre les recommandations figurant au tableau 9, appendice 4 de l'Annexe I.

### **9. ETAT DES POPULATIONS DE CETACES ET DE LEUR SANTE**

Les activités relatives à l'état et à la santé des cétacés ont fait l'objet d'un rapport du CS au titre du point 3 de l'ordre du jour, « *Scientific Committee Presentation* » (Présentation au Comité scientifique) et au titre de ce point.

#### **9.1 Stocks de baleines<sup>6</sup>**

##### *Présentation du CS*

La présidente du CS a indiqué que le comité avait élaboré des directives pour une approche uniforme de l'évaluation et de la fourniture de conseils à la Commission sur l'état des stocks. Pour cela, il convient d'utiliser un cadre de modélisation qui tient compte de l'incertitude pour fournir des conseils sur (a) l'état actuel des populations dans une région (par exemple un bassin océanique) par rapport à leur état déclaré inexploité, (b) les tendances futures possibles et (c) les implications éventuelles sur la conservation et la gestion. Des « évaluations exhaustives » (voir point 8.1 du document IWC/67/20) - terme utilisé pour la première fois dans ce contexte - sont en cours pour deux stocks : les rorquals à bosse du Pacifique nord et le rorqual boréal du Pacifique nord ; les évaluations de suivi sont appelées « évaluations approfondies ».

Des informations complètes sur le travail considérable du CS sur les stocks de baleines sont présentées au point 9 du rapport du CS (IWC/67/REP/01 2017 et 2018). Ce qui suit n'est qu'un très court résumé. Des recommandations détaillées concernant les mesures à prendre par les gouvernements concernés et d'autres intervenants sont présentées dans le rapport du CS et dans le document de synthèse IWC/67/20 (pages 8 à 10).

S'agissant des travaux sur les évaluations exhaustives, le CS a convenu que le prochain atelier pour les rorquals à bosse du Pacifique nord aura lieu avant la 68<sup>ème</sup> réunion du CS en 2019 ; et le CS a l'intention de terminer l'évaluation des rorquals boréaux du Pacifique nord au cours de la prochaine période biennale.

La présidente du CS a également présenté de nouvelles informations et plans de travail pour d'autres stocks du nord. Elle a mis l'accent sur la grande inquiétude que suscitent les baleines de Bryde du golfe du Mexique, une petite population dont l'aire de répartition est restreinte et la diversité génétique faible, inscrite par l'UICN, dans la catégorie « En danger critique d'extinction », tout comme les baleines franches de l'Atlantique nord et certains stocks de baleines boréales et franches du Pacifique nord, les cachalots et les baleines à bosse de l'océan Indien (voir aussi le point 15.1 relatif aux CMP). Des recommandations sur les mesures à prendre par les gouvernements concernés et d'autres intervenants sont exposées dans le rapport du CS et aux pages 8 à 10 du document de synthèse IWC/67/20.

---

<sup>6</sup> Les travaux sur les stocks faisant l'objet ou susceptibles de faire l'objet de plans de gestion et de conservation (CMP) sont résumés au point 15.1 du présent rapport.

S'agissant des travaux dans l'hémisphère sud, l'attention a été portée sur les baleines franches. Après l'achèvement de l'évaluation approfondie de 2012, le CS a convenu que l'Australie serait la priorité initiale pour les évaluations des stocks régionaux. Le CS s'est également dit préoccupé par l'incertitude entourant l'avenir du programme exemplaire de suivi à long terme dans les eaux sud-africaines et a demandé à la Commission d'inviter instamment l'Afrique du Sud à faire tout son possible pour assurer la pérennité de ce programme de suivi crucial. S'agissant de l'Australie, la présidente du CS a indiqué que son comité s'était déclaré préoccupé par la population du sud-est de l'Australie et avait recommandé une évaluation des effets des élevages de poissons et autres développements sur le rétablissement des populations dans cette région. La nécessité de continuer à soutenir le suivi à long terme en Australie a également été réitérée. Les autres stocks de baleines franches australes sont examinés au point 15.1.

#### *Discussion et conclusions de la Commission*

La Commission a **approuvé** le rapport et les recommandations du CS sur ce point.

## **9.2 Petits cétacés**

En 1990 et 1991, la Commission a adopté les résolutions 1990-3 et 1991-5 sur les petits cétacés. Ces deux résolutions ont demandé au comité scientifique de démarrer et de poursuivre un processus de collecte d'informations sur les stocks de petits cétacés faisant l'objet de prises volontaires et accidentelles importantes. De plus, en 1994, la Commission a adopté la résolution 1994-2 qui a notamment convenu que la Commission et les pays côtiers non membres devraient être impliqués dans le choix des sujets prioritaires.

#### *Présentation du CS*

La présidente du CS a présenté un aperçu des travaux approfondis du CS sur les petits cétacés au cours de la période biennale, en soulignant les graves problèmes de conservation auxquels de nombreuses espèces de petits cétacés font face. Des conseils détaillés aux gouvernements sur les mesures à prendre figurent dans les rapports du CS (IWC/67/REP/01 2017 et 2018), et sont également présentés au point 16 du document IWC/67/20. Dans le cadre de sa revue des petits cétacés (*Platanista spp.*, *Orcaella spp.* et *Neophocaena spp.*) des rivières, estuaires et habitats côtiers restreints en Asie, le CS s'est dit très préoccupé au sujet de plusieurs espèces et populations, particulièrement le dauphin de l'Irrawaddy, le dauphin de l'Indus et le dauphin du Gange.

De vives préoccupations ont également été exprimées pendant sa revue des espèces *Inia* et *Sotalia*, attirant l'attention sur les déclin de leur abondance et les multiples menaces qui pèsent sur elles. La petite taille de la population, l'aire de répartition restreinte et les niveaux élevés de prises accessoires du dauphin à gros nez de Lahille ont également été soulignés. Un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations précédentes a révélé de graves problèmes persistants avec le vaquita, le marsouin sans nageoires du Yang-Tsé, le dauphin de Māui, le dauphin d'Amazonie et le dauphin à bosse taïwanais.

Le CS a également rendu compte de l'état d'avancement de l'initiative de son groupe de travail et de l'excellent travail réalisé dans le cadre du Fonds de contributions volontaires pour les petits cétacés.

#### *Discussion et conclusions de la Commission*

L'Argentine, l'Autriche au nom de l'UE, le Brésil, le Ghana, l'Inde, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et le Royaume-Uni ont remercié le CS pour ses travaux sur les petits cétacés. Le Kenya a appuyé les travaux du CS sur les petits cétacés et a appelé les commissaires à veiller à ce qu'un nombre suffisant d'écologistes spécialistes des mammifères marins soient formés. Le Ghana a lancé un appel aux gouvernements contractants qui sont en mesure de faire des dons pour soutenir le travail du CS afin qu'il puisse poursuivre son travail malgré les difficultés financières auxquelles se heurte la Commission.

Monaco a noté que le CS avait attiré l'attention sur la situation critique à laquelle sont confrontés de nombreux petits cétacés en voie d'extinction et a exhorté les Etats des aires de répartition à mettre en œuvre les mesures de gestion qu'il recommande.

Au nom de l'UE, l'Autriche a également réitéré son ferme soutien à la CBI pour qu'elle poursuive ses travaux afin de faire face aux multiples menaces auxquelles sont confrontés les petits cétacés et s'est félicitée de la contribution du Fonds de contributions volontaires pour les petits cétacés à ces travaux. Elle a noté la menace

importante que représente pour les dauphins leur utilisation comme appâts dans les pêcheries. Elle a également noté une légère amélioration de la situation du marsouin sans nageoires du Yangtsé, mais a instamment appelé le CS à poursuivre son action dans ce domaine, a noté la nécessité de mesures de conservation pour le dauphin Māui et reconnu le défi auquel le Mexique est confronté pour faire face aux menaces auxquelles le vaquita est exposé.

La Suisse a noté qu'en dépit de la récente résolution sur le vaquita en danger critique d'extinction (Résolution 2016-5), sa population avait continué à décliner en raison des prises accessoires qui ont eu lieu dans la pêche illégale au filet maillant des totoaba. Elle a aussi exprimé sa préoccupation quant au fait que l'exploration minière était autorisée dans le sanctuaire des mammifères marins de Nouvelle-Zélande, qui avait été créé pour protéger le dauphin Māui hautement menacé.

Le Mexique a fait état d'un travail à long terme pour résoudre les problèmes rencontrés par les Vaquita, notant que le problème était exacerbé par la valeur très élevée des vessies natatoires des totoabas. Un compte rendu plus complet figure dans le rapport volontaire de conservation du Mexique, IWC/67/CC/21 (*Mexico Voluntary National Conservation Report 2016-18*).

L'Argentine a reconnu la compétence de la CBI sur les petits cétacés et remercié le Mexique pour les efforts qu'il a déployés pour tenter de sauver le vaquita.

L'Inde a noté que ses trois petits cétacés menacés, le dauphin de l'Indus, le dauphin du Gange et le dauphin de l'Irrawaddy étaient tous protégés par l'Annexe 1 de la loi indienne sur la protection de la faune (*Wildlife Protection Act*). Le dauphin du Gange a été déclaré mammifère aquatique national et diverses mesures de conservation ont été prises.

Le Brésil a attiré l'attention sur les efforts qu'il déploie pour réduire au minimum les menaces qui pèsent sur des espèces comme les dauphins d'eau douce, les franciscana et les dauphins à gros nez. Il a également déclaré qu'il porterait les recommandations relatives à la région amazonienne à l'attention de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO), un cadre régional visant à renforcer la coopération entre les pays amazoniens et il a encouragé des contacts entre la CBI et l'ACTO.

La Nouvelle-Zélande a réitéré son engagement à assurer la survie des dauphins Māui, indiquant que les risques pour l'espèce sont actuellement gérés dans le cadre du plan de gestion des menaces qui pèsent sur les dauphins Hector et Māui, actuellement considéré comme une priorité.

Le Royaume-Uni a indiqué qu'il soutenait le travail de la CBI sur les petits cétacés et a fait don de 10.000 £ à la CBI pour le Fonds de contributions volontaire pour les petits cétacés. L'Italie et les Pays-Bas ont annoncé des contributions financières pour les petits cétacés de 5.000 et 10.000 euros respectivement.

ProWildlife, s'exprimant au nom de 10 ONG<sup>7</sup>, s'est dite préoccupée par la chasse ciblée aux petits cétacés, notamment pour servir d'appât dans la pêche commerciale. Les ONG ont appelé les gouvernements contractants à revoir leur législation et leurs mesures d'exécutions nationales et ont recommandé au CS et au CC d'entreprendre un examen global de la situation actuelle des prises directes de petits cétacés. Elle a annoncé une contribution d'environ 9 300 dollars des États-Unis au Fonds de contributions volontaires pour les petits cétacés par l'Institut de protection des animaux, Campaign Whale, Centro de Conservación Cetácea, Cetacea, Cetacean Society International, Environmental Investigation Agency (EIA), International Fund for Animal Welfare (IFAW), HSI, Ocean Care, ProWildlife and Whaleman Foundation, dont 1.000 USD pour la Small Cetaceans Task Team (Dauphin de rivière d'Asie du Sud).

La Commission a **approuvé** le rapport et les recommandations du CS sur ces points.

### 9.3 Santé et maladie des cétacés

---

<sup>7</sup> ProWildlife and Animal Welfare Institute, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Fundación Conservaré, Humane Society International, OceanCare, Society for the Conservation of Marine Mammals (Danemark), Whale and Dolphin Conservation, Whaleman Foundation et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

La présidente du CS a présenté son rapport sur les nouvelles informations concernant les cas de mortalité inhabituelle, les proliférations d'algues nuisibles et les maladies préoccupantes des cétacés (voir résumé dans IWC/67/20).

#### *Discussion et conclusions de la Commission*

Monaco s'est déclaré préoccupé par les dommages potentiels pour les consommateurs de viande de baleine, a mis en garde contre une éventuelle augmentation à venir de la pathogénicité bactérienne et virale des populations de cétacés et suggéré que les CS et CC envisagent de travailler avec des biologistes moléculaires et épidémiologistes sur cette question.

La Commission a **approuvé** le rapport et les recommandations du CS sur ces points.

#### **9.4 Définition des stocks et tests ADN**

La présidente du CS indique que son comité a été informé que l'analyse de l'ADNmt sur des échantillons norvégiens pour le registre d'ADN du petit rorqual commun a été interrompue et que le typage microsatellite sera éventuellement remplacé par l'analyse du polymorphisme des nucléotides uniques (SNP). Le CS réitère sa recommandation de 2016 selon laquelle des détails techniques supplémentaires sur le plan de la Norvège devraient être fournis lors des prochaines réunions et encourage la coordination de tous les registres ADN.

#### *Discussion et conclusions de la Commission*

La Commission a **approuvé** le rapport et les recommandations du CS sur ce point.

### **10. HABITAT DES CÉTACÉS**

Dans sa résolution 1998-5, la Commission a convenu d'inscrire régulièrement à l'ordre du jour un point au titre duquel le comité scientifique rendrait compte de ses recherches sur les préoccupations environnementales et les gouvernements contractants pourraient présenter des rapports sur les efforts nationaux et régionaux déployés pour contrôler et lutter contre les impacts des changements environnementaux sur les cétacés et autres mammifères marins.

Les activités relatives à l'habitat des cétacés ont fait l'objet d'un rapport au titre du point 3 - *Présentation du Comité scientifique* ; du point 4 - *Présentation du Comité de conservation*, du point 7.1 - *Projet de résolution sur le bruit sous-marin anthropique* et du point 7.9 - *Promotion des travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes*, ainsi qu'au titre de ce point.

#### **10.1 État de l'environnement des cétacés (SOCER)**

Le rapport SOCER est préparé en réponse à la résolution 2000-7 et son objectif est de fournir aux commissaires et aux autres parties intéressées un résumé périodique non technique des événements, développements et conditions du milieu marin applicables aux cétacés. Le rapport est compilé sur une base annuelle et les régions présélectionnées sont traitées chaque année.

La présidente du comité scientifique a résumé les aspects pertinents des travaux de son comité (voir le document IWC/67/20). En 2017, le rapport SOCER portait sur l'océan Indien et en 2018 sur la Méditerranée et la mer Noire. Le prochain rapport portera sur l'océan Atlantique. Le CS souhaiterait recevoir obtenir des informations de cette région. Un recueil SOCER mondial sur cinq ans a été produit en coopération avec le Secrétariat et il est disponible sur le site Web de la CBI. La présidente du CS remercie les rédacteurs et note que l'initiative SOCER a fait l'objet d'importantes coupes budgétaires.

#### *Discussion et conclusions de la Commission*

L'Autriche a également félicité les rédacteurs du SOCER et a invité les Gouvernements contractants à se consulter et à tirer profit du recueil mondial sur cinq ans (disponible à l'adresse <https://iwc.int/soccer-report>). Elle a préconisé de continuer à soutenir l'initiative, compte tenu des coupes budgétaires susmentionnées.

La Commission a **approuvé** le rapport et les recommandations du CS sur ce point.

#### **10.2 Fonctionnement des écosystèmes**

Le président du CC a résumé les discussions du comité de conservation (voir Annexe G) relatives à ce point, y compris les conclusions pertinentes du CS qui lui ont été communiquées.

Le CC a conclu qu'il est peu probable que l'on puisse déterminer la contribution des cétacés au fonctionnement des écosystèmes en moins d'une décennie, étant donné la complexité de la question et les lacunes des données ; et que la priorité à court terme serait d'entreprendre une analyse des lacunes en matière de connaissances afin de les déterminer et de développer un plan pour les combler. Pour faire avancer ces travaux, le CS avait convenu d'organiser un atelier pour définir les objectifs à court et moyen terme à atteindre et identifier les recherches supplémentaires nécessaires pour démarrer la modélisation initiale de la contribution des cétacés au fonctionnement des écosystèmes. Le CS avait demandé au Secrétariat, conjointement avec le groupe de pilotage de l'atelier, de contacter la Convention sur les espèces migratrices (CMS) afin de déterminer leur intérêt à participer à un tel atelier.

Le CC a approuvé en principe les propositions de travaux futurs présentées dans le document IWC/67/CC/16 (*Report of the Working Group on Cetaceans and Ecosystem Functioning - Rapport du Groupe de travail sur les cétacés et le fonctionnement des écosystèmes*), sous réserve de l'examen des incidences budgétaires. Il s'agissait notamment d'un atelier proposé en 2020 pour évaluer les valeurs socio-économiques de la contribution des cétacés au fonctionnement des écosystèmes, dont les résultats seraient communiqués lors de la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI.

Le président du CC a indiqué que le projet de résolution IWC/67/17 *Promotion des travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes* était soutenu par son comité.

#### *Discussion et conclusions de la Commission*

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS et du CC sur ces points.

#### **10.2.1 Projet de résolution sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes (IWC/67/17)**

Ce projet de résolution a été initialement présenté au titre du point 7.9 de l'ordre du jour.

Après consultations, le Chili a présenté une version révisée de la proposition (IWC/67/17 Rev 01), avec des modifications mineures de style. En tant que coauteurs, le Costa Rica et le Mexique ont souligné l'importance des fonctions écologiques des cétacés et leur rôle dans le stockage du carbone et le cycle des nutriments.

L'Autriche, au nom de l'UE, a remercié les auteurs d'avoir pris en considération les révisions proposées au texte du projet de résolution et a exprimé le souhait d'être inclus comme coauteur.

L'Australie, le Gabon, Monaco et la Nouvelle-Zélande ont exprimé leur plein appui à la proposition, citant d'autres exemples du rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes.

Le président du CC a indiqué que le projet de résolution révisé était appuyé par son comité.

La Norvège a estimé que les grands prédateurs contribuent relativement peu aux écosystèmes marins en termes de biomasse totale, mais s'est déclarée favorable à ce que le CS se concentre davantage sur la question pour en améliorer la compréhension.

Le Japon, appuyé par la Guinée, l'Islande et la Fédération de Russie, a indiqué qu'il ne pouvait appuyer la proposition. Il a estimé qu'il n'était pas conforme au double objectif de conservation et d'utilisation durable de la Convention, puisqu'il ne visait que le premier et non le second objectif. L'Islande a relevé la conclusion du CS selon laquelle il existait encore d'importantes lacunes en matière de données sur cette question et a estimé que les connaissances en la matière devraient être intégrées dès qu'elles deviendraient disponibles, ce qui était déjà le cas.

La Nouvelle-Zélande a noté qu'elle avait des difficultés à comprendre l'objection du Japon à la proposition, signalant que l'un des objectifs du NEWREP-A et des programmes de recherche précédents était de mieux comprendre le rôle écologique des baleines. Le Japon a répondu que cette recherche était menée dans le but d'éclairer l'utilisation durable qui, bien qu'étant l'un des principaux objectifs de la Convention, n'avait pas été prise en considération dans le projet de résolution.

Au nom de 12 ONG<sup>8</sup>, Animal Welfare Institute a exprimé son soutien au projet de résolution, ainsi qu'à l'atelier qui avait été recommandé sur ce sujet par le CS.

Ne voyant aucun consensus, le Président a demandé aux auteurs de la proposition comment ils souhaitaient procéder. Le Chili, s'exprimant au nom de tous les auteurs, a demandé que l'amendement soit mis aux voix. Le projet de résolution a été **adopté** par 40 voix pour, 23 voix contre et sept abstentions (voir Résolution 2018-2 en Annexe F)

Antigua-et-Barbuda a expliqué qu'elle s'était abstenue lors du vote, estimant qu'il n'y avait pas eu suffisamment de possibilités de collaboration pour l'élaboration du projet de résolution. Elle a instamment demandé que l'on consacre du temps pour approfondir le dialogue sur les questions faisant l'objet de divergences d'opinion au sein de la Commission.

### **10.3 Océan Arctique**

Ce point permet à la Commission d'examiner les questions relatives à l'océan Arctique et aux populations de cétacés associées.

La présidente du CS a indiqué qu'en 2017, le comité avait convenu que les documents sur les questions arctiques seraient traités dans le cadre des points de l'ordre du jour les plus appropriés pour la question présentée plutôt que comme un point distinct.

#### *Discussion et conclusions de la Commission*

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS sur ces points.

### **10.4 Changement climatique**

La présidente du CS a résumé les aspects des rapports de son comité de 2017 et de 2018 sur ce point (voir le document IWC/67/20).

Depuis 2017, l'impact du changement climatique est considéré comme un sujet central par le sous-comité chargé des questions environnementales du CS. Notant que le changement climatique demeure une menace importante qui interagit avec d'autres facteurs de stress affectant les populations de cétacés, le rapport suggère que le CS pourrait vouloir initier à l'avenir une activité spécifique liée au changement climatique.

#### *Discussion et conclusions de la Commission*

L'Autriche, au nom de l'UE, a souligné l'importance de poursuivre d'examiner et de suivre les incidences du changement climatique sur les cétacés. Elle a demandé au CS de maintenir les impacts climatiques à son ordre du jour et de continuer à informer le CC et la Commission de ses travaux sur la question. Elle a noté l'importance de la collaboration avec d'autres organismes internationaux pertinents, notamment la CCAMLR, la CMS, le Conseil de l'Arctique et l'UICN.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS sur ce point.

## **11. IMPACTS ANTHROPIQUES NON INTENTIONNELS**

Les activités relatives aux impacts anthropiques non intentionnels, y compris celles du comité scientifique, ont fait l'objet d'un rapport du CC au titre du point 4 - *Présentation du Comité de conservation*, du point 7.1 - *Projet de résolution sur le bruit sous-marin anthropique* ainsi qu'au titre de ce point.

Le CS a organisé un atelier sur les effets cumulés des impacts anthropiques sur les cétacés (23-24 April 2018, Bled, Slovénie) et convenu d'inscrire cette question comme point permanent de son ordre du jour.

### **11.1 Pollution**

---

<sup>8</sup> Animal Welfare Institute and Pro Wildlife, Dolphin Connection, Centro de Conservacion Cetacea, Whale and Dolphin Conservation, Society for the Conservation of Marine Mammals in Denmark, Natural Resource Defense Council, Whaleman Foundation, le Fonds international pour la protection des animaux, Greenpeace, la Fundacion Conservaré, Cetacean Society International, Fundación Cethus, Humane Society International, Instituto de Conservacion Ballenas, Fonds mondial pour la nature.

La présidente du CS a résumé les travaux sur ce point. Un modèle convivial et basé sur le Web pour enquêter sur les effets des polluants sur les populations de cétacés est accessible via le lien au site Internet (<http://www.smru.st-andrews.ac.uk/reports>). Un outil de cartographie des contaminants devrait être finalisé en 2019, et inclure des données sur le mercure, comme le demande la résolution 2016-4 en tant que contribution à l'évaluation de l'impact de la Convention de Minamata. Il a été convenu qu'il était nécessaire de procéder à une synthèse approfondie des données disponibles sur le mercure. Le CS a fait siens les efforts internationaux pour réduire les PCB dans l'environnement et encouragé la collecte de données de référence relatives aux impacts des fiouls lourds sur les cétacés.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS sur ce point.

## **11.2 Débris marins**

Le président du CC Chair a résumé les aspects du rapport de son comité (Annexe G) relatifs à ce point, y compris les conclusions y afférentes du CS et présentées dans le document IWC/67/20. Il a indiqué que le CS était en phase de planification préliminaire d'un atelier sur les débris marins et les plastiques et que le CC avait recommandé la mise en place d'un groupe de correspondance intersessions sur les débris marins dont le mandat est défini dans le document IWC/67/CC/13 Rev01 « *Progressing the work of the IWC on the impacts of marine debris on cetaceans* » (Poursuivre les travaux de la CBI sur les impacts des débris marins sur les cétacés).

Au nom de l'UE, l'Autriche a salué les travaux accomplis à cette date sur les débris marins par les deux comités. Elle s'est prononcée en faveur de la tenue en 2019 de l'atelier conjoint proposé sur la question et la mise en place d'un groupe de correspondance intersessions sur les débris marins tel que défini dans le document IWC/67/CC/13 Rev01.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS et du CC sur ce point.

### **11.2.1 Projet de résolution sur l'emmêlement des cétacés dans les engins de pêche fantômes (IWC/67/11)**

Ce projet de résolution a été présenté initialement au titre du point 7.4 de l'ordre du jour. Le Brésil a présenté une version révisée du projet de résolution (IWC/67/11 Rev02), expliquant que les révisions étaient le résultat de consultations avec des commissaires et autres en marge de la réunion et que le projet était maintenant mieux adapté aux initiatives existantes de la CBI et celles d'autres organisations.

Le président du Comité F&A a indiqué que son comité avait indiqué dans son rapport (Annexe H) que la plupart des mesures prises au titre de cette résolution, si elles étaient adoptées, pourraient être traitées dans le cadre des programmes de travail existants de la CBI, et que leur mise en œuvre ne devait pas avoir d'incidences budgétaires.

L'Autriche, au nom de l'UE, de la Grenade, de Monaco, de la République de Corée et des États-Unis, a appuyé le projet de résolution. L'Autriche, au nom de l'UE, a estimé que sa mise en œuvre compléterait les travaux existants sur les prises accidentelles et les débris marins. Les États-Unis, soutenus par Monaco, ont estimé que la CBI était bien placée pour fournir une contribution technique à la FAO et à d'autres organisations, et que la Commission avait un rôle à jouer dans une stratégie globale exhaustive pour traiter du problème d'emmêlement dans des engins fantômes. La République de Corée a décrit les mesures qu'elle avait prises pour s'attaquer au problème au niveau national et s'est déclarée disposée à partager les meilleures pratiques avec d'autres pays.

La Norvège a également décrit les mesures qu'elle avait prises au cours des 30 dernières années pour s'attaquer au problème des prises accidentelles et le Mexique a décrit les efforts qu'il avait déployés pour lutter contre les prises accessoires de vaquita, remerciant la Norvège, la République de Corée et les États-Unis pour leur aide.

Le Japon a reconnu l'importance de cette question mais a estimé qu'elle ne relevait pas de la compétence de la CBI. Toutefois, il ne souhaitait pas bloquer le consensus et accepterait le projet de résolution à condition d'inclure la phrase dans son dispositif : « Convient que les dispositions de la présente résolution ne doivent pas dupliquer les travaux d'autres organisations à cet égard ». Antigua-et-Barbuda et l'Islande ont appuyé le Japon. La Guinée a également noté qu'elle ne souhaitait pas bloquer le consensus.

Au nom de huit ONG<sup>9</sup> et des membres de la Global Ghost Gear Initiative (GGGI), World Animal Protection s'est félicitée du projet de résolution. Elle a souligné l'impact des engins fantômes en tant que principale forme de débris marins et a reconnu le travail entrepris par la CBI sur cette question, offrant l'assistance continue de la GGGI et demandant à la CBI de continuer à soutenir le GWERN. Un représentant de l'Alaska Eskimo Whaling Commission a décrit les mesures prises par sa communauté pour régler le problème des engins fantômes.

Avec l'ajout au dispositif de la résolution de la phrase : « Convient que les dispositions de la présente résolution ne doivent pas dupliquer les travaux d'autres organisations à cet égard », le projet de résolution a été **adopté** par consensus (voir Résolution 2018-3 en Annexe F).

### 11.3 Sons anthropiques

La présidente du CS a fait le point sur les travaux du CS et du CC à ce sujet. Elle a fait état des efforts internationaux pour s'attaquer au problème des bruits anthropiques et de leur impact sur les cétacés, saluant la collaboration de la CBI sur cette question avec d'autres organisations internationales. Le CS avait : fait des recommandations sur les aspects scientifiques ; attiré l'attention sur les directives pertinentes de la CMS ; recommandé que le bruit anthropique soit explicitement pris en compte dans la gestion des AMP ; reconnu les efforts de plusieurs organismes pour élaborer des orientations sur les stratégies de lutte contre le bruit ; et encouragé la poursuite des efforts pour identifier les synergies et développer des priorités d'action afin de réduire les expositions des cétacés aux bruits anthropiques. Un résumé des recommandations de la CBI relatives au bruit des navires a été présenté au Comité de la protection du milieu marin de l'OMI en 2018. La présidente du CS a précisé que d'autres détails étaient fournis au point 12 de l'Annexe G.

L'Argentine a attiré l'attention sur le document IWC/67/CC/14 « *Progressing the work of the IWC on the impacts of marine noise on cetaceans* » (Poursuivre les travaux de la CBI sur les impacts du bruit marin sur les cétacés), notant qu'en 2018, le CC avait créé un petit groupe de travail intersessions pour examiner et proposer les premières mesures à prendre dans ce domaine au titre du plan stratégique et du plan de travail du CC.

OceanCare s'est félicitée de la collaboration avec l'OMI.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS et du CC sur cette question.

#### 11.3.1 Projet de résolution sur le bruit sous-marin anthropique (IWC/67/05)

Ce projet de résolution a été initialement présenté au titre du point 7.1 de l'ordre du jour.

Après consultations, l'Autriche a présenté, au nom de l'UE, une version révisée (IWC/67/05 Rev02). Les changements apportés au projet de résolution initial étaient essentiellement d'ordre rédactionnel, afin de mettre davantage l'accent sur les réalisations et d'améliorer les références à d'autres organisations et processus. Notant l'inclusion d'un paragraphe similaire dans la Résolution 2018-2 (voir point 7.4), l'Autriche a en outre suggéré l'inclusion d'un nouveau point 6 qui serait libellé comme suit : « Les dispositions de la présente Résolution ne devraient pas dupliquer les efforts déployés par d'autres organisations pour traiter cette question ».

Le Japon, appuyé par Saint-Vincent-et-les-Grenadines, a reconnu la gravité de la situation mais a estimé que la question ne relevait pas de la compétence de la CBI. Il ne pouvait pas soutenir la résolution mais, dans un esprit de compromis, il ne la bloquerait pas. L'Islande a déclaré que, si le paragraphe relatif à l'UNCLOS et à la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) était supprimé du projet de résolution, dans un esprit de compromis, il ne ferait pas obstacle au consensus.

Monaco a souligné qu'il importait que les pays prennent des mesures au niveau national pour s'attaquer au problème du bruit sous-marin et de son impact sur les cétacés.

---

<sup>9</sup> Protection mondiale des animaux et Fonds mondial pour la nature. Animal Welfare Institute, Humane Society International, Environmental Investigation Agency, Greenpeace, Whaleman Foundation, American Cetacean Society et les membres de la Global Ghost Gear Initiative – GGGI.

La Norvège a décrit les travaux scientifiques qu'elle entreprenait sur les incidences du bruit sous-marin, afin d'éclairer la politique nationale en la matière. La République de Corée a également résumé les travaux qu'elle a entrepris et, dans ce contexte, pouvait soutenir la résolution.

Le Gabon a appuyé le projet de résolution, a appelé à la collaboration avec d'autres organisations internationales et a estimé que les préoccupations sur le financement ne devaient pas empêcher d'appuyer la résolution.

Au nom de 19 ONG<sup>10</sup>, OceanCare a souligné que la Commission devait se pencher sur la question du bruit et que la collaboration internationale était essentielle, en particulier dans les cas de questions transfrontalières.

#### *Conclusion*

Notant que le consensus était presque atteint, le Président a proposé de supprimer le libellé du paragraphe 3g relatif à l'UNCLOS et à la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales (BBNJ). Il en a été **convenu** ainsi.

La résolution a ensuite été **adoptée** par consensus (voir la résolution 2018-4 à l'annexe F).

#### **11.4 Prises accidentelles de cétacés**

Le président du CC a résumé les aspects du rapport du Comité de conservation (Annexe G) relatifs à ce point, y compris les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative de réduction des prises accidentelles et les conclusions pertinentes du CS, qui sont présentées dans le document IWC/67/20. Il a noté que le CS a convenu de cinq critères pour classer par ordre de priorité les projets sur les prises accidentelles de cétacés et les niveaux de référence des prises accidentelles : risque urgent pour la conservation ou manque de données ; probabilité de succès ; possibilité pour la CBI de surveiller ; capacité de surveiller l'efficacité des mesures d'atténuation et potentiel pour contribuer à l'atténuation dans d'autres zones. Les priorités de travail basées sur ces critères sont la République du Congo, l'Équateur, l'Inde, le Pakistan et le Pérou. Il a également noté la grave préoccupation exprimée par le CS au sujet du marsouin de Burmeister dans les eaux péruviennes et la préoccupation constante sur les prises accessoires de franciscana au Brésil malgré la nouvelle réglementation gouvernementale sur la pêche.

Le président du CC a souligné le *Report on the Bycatch Mitigation Initiative 2016-2018* (IWC/67/CC/11/Rev 01) (Rapport sur l'Initiative d'atténuation des prises accidentelles 2016-2018), notant que le groupe de travail permanent sur les prises accidentelles, présidé par Stephanie Langerock (Belgique), avait été formé en 2017 et comptait des représentants de 15 gouvernements contractants et de 7 organisations observatrices. Il a fait état de l'excellent travail de la coordinatrice des prises accessoires, Marguerite Tarzia, employée depuis janvier 2018, et a attiré l'attention sur le *Plan stratégique de l'Initiative de réduction des prises accidentelles 2018-2020* (IWC/67/CC/01). Les activités du plan stratégique de la BMI sont classées par ordre de priorité et chiffrées dans ce document.

Le Président du CC a indiqué que son comité avait approuvé toutes les recommandations du groupe de travail sur les prises accidentelles. Il s'agit notamment du plan stratégique sur les prises accidentelles, du plan de travail sur la BMI (initiative d'atténuation des prises accidentelles, acronyme anglais), du maintien du poste de coordonnateur des prises accidentelles avec le financement du Fonds de conservation volontaire et du mandat du groupe de travail sur les prises accidentelles et du groupe d'experts. Le CC a instamment demandé aux Gouvernements contractants de soutenir la BMI en élaborant une législation et des plans nationaux appropriés pour lutter contre les prises accidentelles et en consignand dans la BMI les expériences et plans en la matière ainsi que dans les rapports du CC.

L'Autriche, au nom de l'UE, la Belgique, la France, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, se sont félicités des travaux sur les prises accidentelles et ont exprimé leur soutien à leur poursuite, notant que ces prises restent une des plus importantes menaces pour les cétacés au niveau mondial et représentent un problème majeur pour leur bien-être. Ils espèrent que les projets pilotes de réduction des prises accidentelles seront couronnés de succès.

---

<sup>10</sup> Oceancare et AMCS, American Cetacean Society, Animal Welfare Institute, Brazilian Right Whale Project, Dolphin Connection, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Humane Society International, Instituto de Conservación de Ballenas, International Fund for Animal Welfare, LegaSeas, Natural Resources Defense Council, Orcalab, Pro Wildlife, la Société pour la conservation des mammifères marins (Danemark), Whaleman Foundation, Whale and Dolphin Conservation, Whales Alive et le Fonds mondial pour la nature.

Le Pérou a noté qu'il déployait des efforts pour mener des recherches et lutter contre les prises accidentelles de petits cétacés.

La Belgique a soutenu le travail sur les prises accidentelles par sa participation directe et son financement. Elle sollicite l'approbation d'une nouvelle contribution financière de 18.000 £. Le Royaume-Uni a exprimé sa gratitude pour le travail accompli à ce jour et a annoncé une contribution de 18.000 £ pour soutenir le coordonnateur des prises accidentelles. La France a noté qu'elle a établi un groupe de travail national en 2017 pour élaborer un plan national d'atténuation des prises accidentelles de cétacés et a annoncé une contribution de 10.000 euros à l'initiative sur les prises accidentelles de la CBI.

La NAMMCO a mis l'accent sur les initiatives qu'elle a développées pour lutter contre les prises accidentelles de cétacés, notant que, comme la CBI, elle est préoccupée par l'effet cumulé des incidences anthropiques sur les cétacés. La lutte contre les prises accidentelles est un point permanent de l'ordre du jour de la NAMMCO, qui a mis au point une initiative sur les prises accidentelles. Les aspects relatifs au bien-être sont en cours d'examen. Outre l'examen de l'ampleur des prises accessoires, la NAMMCO examine les directives de la CBI et d'autres directives sur les prises accidentelles afin de conseiller ses membres sur cette question.

Le Fonds mondial pour la nature (WWF), s'exprimant au nom de 24 ONG, a noté que les prises accidentelles de cétacés sont estimées à au moins 300 000 individus par an dans le monde, ce qui en fait la menace anthropique la plus pressante pour les cétacés. Il a accueilli favorablement et appuyé toutes les recommandations de la BMI, estimant qu'il s'agit là d'un des efforts de conservation les plus importants que la CBI ait développés. Il a souligné que la collaboration avec les gouvernements, les autres OIG, et en particulier la CMS, la FAO et les ORGP sera essentielle pour que la BMI atteigne ses objectifs. Les ONG avaient déjà souligné le besoin urgent de financer la BMI dans une lettre d'ONG, initialement signée par 36 organisations et désormais soutenue par 40 groupes, fournie précédemment. Le WWF et neuf autres ONG se sont engagés à verser 8.500 USD pour les prises accidentelles.

La Commission a accueilli favorablement la BMI et **entériné** le rapport et les recommandations du CS et du CC sur ce point.

### **11.5 Collision avec les navires**

Le président du CC a résumé les aspects du rapport du comité de conservation (Annexe G) relatifs à ce point, ainsi que les conclusions pertinentes du CS. Il a noté que le CC avait créé un groupe de travail sur les collisions avec les navires (WG-SS), qui rend compte régulièrement de ses progrès depuis 2006. Le plan stratégique 2018-2020 relatif aux collisions maritimes a été finalisé en 2017 et il est disponible sur le site Web de la CBI. La question est également examinée par le CS par l'intermédiaire de son sous-comité sur la mortalité anthropique non intentionnelle.

Le président du CC a indiqué que Doug DeMaster avait quitté son poste de président du WG-SS et l'a remercié pour son leadership au sein de ce groupe. Il remercie également Dave Weller (États-Unis) qui s'est porté volontaire pour lui succéder. Le président du CC a également noté que le plan de travail du groupe de travail sur les collisions avec les navires avait été présenté au CC et comprenait un atelier, conjointement avec le CS, sur l'utilisation potentielle des zones importantes pour les mammifères marins de l'UICN pour identifier des zones à haut risque de collision avec les navires.

Le Brésil a attiré l'attention sur les travaux de l'Institut brésilien des baleines à bosse, soulignant la coopération entre les chercheurs et l'industrie pour atténuer les effets des collisions avec les navires. Le Brésil a souligné l'importance de travailler avec l'OMI sur cette question.

Le WWF et dix autres ONG<sup>11</sup> ont salué les efforts déployés par la CBI pour traiter la question des mesures d'atténuation des impacts des navires sur les cétacés, notant que le trafic maritime mondial devrait doubler au

---

<sup>11</sup> World Wide Fund for Nature, American Cetacean Society, Animal Welfare Institute, Australian Marine Conservation Society, Cetacean Society International, Centro de Conservacion Cetacea, Dolphin Connection, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Fundación Conservaré, Greenpeace, Humane Society International, Instituto Baleia Jubarte, Instituto Conservacion de Ballenas, le Fonds international pour la protection des animaux, LegaSeas, Natural Resources Defense Council, Nature Tropical, OceanCare, la Organización para la Conservación de Cetáceos, ProWildlife, Whale and Dolphin Conservation, Whales Alive, Whaleman Foundation.

cours des deux prochaines décennies. Il a encouragé tous les gouvernements contractants de la CBI à continuer de collaborer avec le WG-SS et de l'appuyer, à continuer d'élaborer des mesures d'atténuation des impacts des navires et à collaborer avec l'OMI.

La Commission s'est félicitée des travaux du CC et du CS sur les collisions avec les navires et a **entériné** le rapport et les recommandations du CS et du CC sur ce point.

## **12. AVENIR DE LA CBI**

Le président de la CBI a noté que le point 7.6 de l'ordre du jour, « *Déclaration de Florianópolis sur le rôle de la CBI dans la conservation et la gestion des baleines au 21<sup>ème</sup> siècle* » (IWC/67/13), proposé par l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, Panama et le Pérou, et le point 12 « *Avenir de la CBI : La voie à suivre par la CBI. Projet de réforme de la CBI, y compris un projet de résolution et une proposition d'amendement du Règlement (IWC/67/08)*, proposé par le Japon, représentent deux approches différentes de la même question. Il a proposé d'examiner ces deux points au point 12 de l'ordre du jour, en commençant par le document IWC/67/13, puis le document IWC/67/08. Le président de la CBI a en outre expliqué que les auteurs des deux propositions avaient engagé des discussions actives mais n'étaient pas parvenus à un accord.

### **12.1 Projet de Déclaration de Florianópolis**

Le Brésil a présenté le *Projet de résolution sur la Déclaration de Florianópolis* (IWC/67/13 Rev01) au point 7.6 de l'ordre du jour. L'Argentine, en tant que coauteur, soutenue par le Costa Rica, le Mexique et le Pérou, a déclaré que le contexte social, économique et historique avait changé depuis 1946, et a réitéré son ferme soutien à l'utilisation non létale des baleines au moyen d'une observation des baleines responsable.

L'Autriche, au nom de l'UE, l'Équateur, l'Inde, Monaco, l'Uruguay et les États-Unis ont exprimé leur soutien à la résolution proposée

Le président du Comité F&A s'est référé au rapport du Comité F&A (Annexe H), indiquant que le Brésil avait noté que les mesures précisées dans le projet de Déclaration de Florianópolis n'auraient pas d'incidences budgétaires supplémentaires.

Le Japon, tout en remerciant le Brésil et les coauteurs de la souplesse dont ils avaient fait preuve pour tenir compte de certains des changements proposés, a regretté qu'il n'ait pas été possible de trouver un terrain d'entente.

Le Japon, soutenu par le Ghana, la Guinée, l'Islande, le Libéria, la Norvège, la Fédération de Russie, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, les Îles Salomon, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, a réaffirmé sa conviction que la conservation et l'exploitation durable sont compatibles et indiqué ne pas soutenir la proposition qui, selon lui, niait l'utilisation durable des baleines à des fins alimentaires. L'Islande, appuyée par le Sénégal, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Norvège, a estimé que le projet de résolution est intentionnellement source de division. Soulignant l'absence de justification scientifique du moratoire sur la chasse commerciale à la baleine et notant que chaque pays entreprend des recherches létales sur les animaux, elle a conclu que ce serait plus clair et plus honnête si la résolution indiquait simplement que les baleines devaient être traitées différemment des autres animaux. Elle a exhorté les autres Gouvernements contractants, en particulier ceux en faveur de l'ASW, à rejeter cette proposition.

Antigua-et-Barbuda, le Ghana et le Togo ont estimé pour leur part que les deux propositions devraient être rapprochées sur la base de la bonne volonté.

Greenpeace, s'exprimant au nom de 19 ONG<sup>12</sup>, a exprimé son soutien au projet de résolution, notant le rôle important des baleines dans l'écosystème et le fait que les revenus tirés de l'observation des baleines éclipsent ceux tirés de l'utilisation létale.

---

<sup>12</sup> Greenpeace et le Fonds mondial pour la nature, le Fonds international pour la protection des animaux, American Cetacean Society, Fundación Cethus, Whale and Dolphin Conservation, ProWildlife, Whales Alive, Australian Marine Conservation Society, Society for the Conservation of Marine Mammals (Danemark), LegaSeas, Brazilian Right Whale Project, Eco-Bénin, Animal Welfare Institute, Cetacean Society International, Humane Society International, Environmental Investigation Agency.

En l'absence de consensus et à la suite de nouvelles délibérations, le Brésil a demandé que le projet de résolution figurant dans le document IWC/67/13 Rev01 fasse l'objet d'un vote, en notant le débat approfondi qui avait déjà eu lieu. Le résultat du vote est le suivant : 40 voix pour, 27 voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution est **adopté** (voir Résolution 2018-5 en Annexe F).

Le Brésil a remercié toutes les délégations et a noté que l'adoption de la résolution 2018-5, qui avait été basée sur de vastes efforts pour parvenir à un accord mutuel et soutenue par la majorité des gouvernements contractants, constituait une démonstration remarquable que la CBI était pleinement fonctionnelle et adaptée à ses objectifs. Il a estimé que la résolution représentait une vision profonde pour l'avenir de la CBI, garantissant le rôle de la Commission en tant qu'organisme chef de file pour la conservation des cétacés.

Antigua-et-Barbuda, en expliquant son vote contre la résolution, a regretté l'absence de négociations exhaustives sur la proposition et a estimé qu'aucun effort n'avait été fait pour parvenir à un consensus. Elle considérait qu'une question aussi controversée n'aurait pas dû faire l'objet d'un vote. Saint-Vincent-et-les-Grenadines s'est associé à Antigua-et-Barbuda pour expliquer son vote négatif.

La Grenade, en expliquant son vote contre la résolution, a noté qu'elle aurait préféré voter sur une proposition qui prenait en considération des quotas limités pour la chasse de populations de baleines saines.

## **12.2 Proposition de voie à suivre par la CBI**

Le Japon a soumis un ensemble de documents exposant un programme de réforme de la CBI dans le document IWC/67/08 : « *Avenir de la CBI : La voie à suivre par la CBI. Projet de réforme de la CBI, y compris un projet de résolution et une proposition d'amendement du Règlement* », qui a été présenté au titre du point 6.3 de l'ordre du jour.

Le Japon a souligné que les propositions représentaient une tentative de rétablir la fonction de la CBI en tant qu'organisation de gestion des ressources. Il a indiqué que compte tenu de l'ampleur de la réforme proposée et de l'importance de maintenir l'intégrité des propositions dans leur ensemble, il chercherait à obtenir une décision consensuelle sur l'ensemble du dispositif. Il a constaté que les propositions antérieures visant à établir des limites de capture pour certains stocks de baleines avaient été rejetées à plusieurs reprises, bien que ces propositions soient conformes aux objectifs de la Convention et au paragraphe 10(e) du Règlement. Il a estimé que la proposition formulée dans le document IWC/67/08 était la seule voie à suivre par la CBI étant donné son incapacité à prendre des décisions importantes sur l'une de ses fonctions essentielles de conservation et d'utilisation durable.

Le président du comité F&A a indiqué que le Japon avait informé le comité que les coûts associés aux activités proposées dans le projet de résolution seraient idéalement financés par les ressources de base de la Commission mais qu'ils pourraient aussi être financés par des contributions volontaires si nécessaire, tel qu'indiqué dans le rapport du comité F&A (Annexe H).

Antigua-et-Barbuda, le Cambodge, le Ghana, la Grenade, la République de Guinée, l'Islande, le Libéria, le Nicaragua, la Norvège, le Sénégal, les Îles Salomon, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Togo ont appuyé ces propositions et souligné la nécessité de réformer en profondeur la CBI pour permettre de rapprocher les points en vue divergents en matière d'utilisation durable des cétacés. Le Cambodge a estimé que le passage à un vote à la majorité simple pour les amendements du Règlement inciterait davantage à soutenir le compromis. L'Islande estimait que l'opposition à la reprise de la chasse commerciale à la baleine n'était pas rationnelle et reposait sur l'idée que les baleines étaient exceptionnelles. Le Libéria a estimé que les propositions étaient conformes à l'engagement en faveur d'une économie bleue et à l'ODD 14 de l'ONU. Le Nicaragua a fait observer que certains stocks de baleines étaient abondants et qu'il fallait veiller à ce qu'une attention appropriée soit accordée à l'utilisation durable, conformément aux objectifs de la Convention, étant donné l'existence d'un comité consacré à la conservation. Les Îles Salomon ont estimé que le moratoire sur la chasse commerciale à la baleine n'était pas viable et qu'il ne répondait pas aux intérêts des petits États insulaires en développement. La Guinée a souligné la nécessité pour les communautés de bénéficier des ressources alimentaires disponibles dans le contexte de la croissance démographique humaine.

Le Kenya estimait que les propositions constituaient un mécanisme permettant à la CBI d'aller de l'avant, mais qu'il fallait plus de temps pour les examiner en détail.

L'Australie, l'Autriche au nom de l'UE, l'Argentine au nom du Groupe de Buenos Aires (BAG), Monaco, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis ont remercié le Japon pour tout le travail accompli sur ces propositions et les discussions ouvertes qu'ils avaient suscitées, sans pouvoir les approuver. Ils ont réaffirmé leur opposition à la reprise de la chasse commerciale à la baleine pour des raisons de conservation et de bien-être. Ils ont exprimé leur désaccord avec le point de vue du Japon selon lequel la CBI était dysfonctionnelle, estimant que des points de vue divergents dans un tel forum étaient naturels et pouvaient coexister.

L'Argentine, au nom du groupe de Buenos Aires ((BAG<sup>13</sup>)GBA), a estimé que la conservation devrait être l'objectif principal de la CBI, comme le reflète l'adoption de la Déclaration de Florianópolis (Résolution 2018-5). L'Australie a estimé que les consultations informelles qui avaient eu lieu n'étaient pas suffisantes pour garantir que les propositions pourraient faire l'objet d'un examen approprié et a indiqué que les propositions ne contenaient pas d'éléments de compromis. L'Autriche, au nom de l'UE, était d'avis qu'il ne serait pas approprié que les amendements au Règlement soient votés à la majorité simple, car cela viserait à éviter les divergences d'opinion. Elle a aussi fait remarquer que le CS avait déjà un ordre du jour étoffé et de plus en plus chargé, qu'il devait faire face à d'importantes réductions budgétaires et qu'elle ne considérait pas que des ressources devaient être affectées en dehors des activités existantes sur les priorités claires de la CBI. Le Mexique et la Nouvelle-Zélande étaient également d'avis que les propositions serviraient à creuser les différences et à créer de nouvelles divisions. Les États-Unis ont fait observer que l'accord sur la suspension de la chasse commerciale à la baleine reposait sur la reconnaissance du fait que les informations scientifiques sur lesquelles fonder les décisions étaient inadéquats, tout comme les mécanismes de supervision et de contrôle du Règlement. Ils ne croyaient pas que les propositions japonaises en tenaient compte. Ils ont également noté que les propositions du Japon contenaient des éléments relevant du mandat du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle et qu'il était plus approprié que ce groupe de travail les examine.

L'Inde ne pouvait pas appuyer la majorité des propositions mais a suggéré que l'on envisage de modifier la majorité requise pour les amendements au Règlement de trois quarts à deux tiers.

Global Guardian Trust, IWMC-World Conservation Trust et Opes Oceani ont toutes soutenu les propositions du Japon, estimant qu'elles adhéraient au principe de l'utilisation durable et rééquilibraient le fonctionnement de la CBI, et qu'il n'y avait pas de risque de surconsommation des populations baleinières.

Dolphin and Whale Action Network estimait que l'arrêt de la chasse commerciale à la baleine sous l'égide de la CBI avait été une mesure efficace pour permettre aux populations de baleines appauvries de se rétablir et a exhorté les gouvernements contractants à ne pas soutenir les propositions du Japon.

L'International Environmental Law Project de la Lewis and Clark Law School a noté qu'en ce qui concerne les amendements aux textes de la Convention, la pratique normale dans les ORGP et les AME était l'approbation par consensus ou par une majorité qualifiée de supermajorité, parfois deux supermajorités. Il a également rappelé qu'en vertu de l'article E.3 (b) des Règles de procédure, une proposition qui ne contient pas de texte réglementaire à amender mais qui engagerait la Commission à modifier le Règlement à l'avenir ne peut être ni mise aux voix ni adoptée.

En réponse aux observations formulées, le Japon a souligné que ces propositions s'appuyaient sur des efforts antérieurs vains sortir de l'impasse au sein de la Commission. Il a souligné que l'alinéa 10e) du Règlement ne faisait pas référence à un moratoire. Il a estimé que des programmes appropriés de contrôle de la chasse commerciale à la baleine avaient été abordés en intersession au sein de la CBI. Il a reconnu l'existence de différences fondamentales au sein de la Commission et a estimé que ses propositions offraient un moyen d'aller de l'avant pour permettre la coexistence dans la compréhension et le respect mutuels. Il a rappelé aux participants qu'il n'avait proposé aucune modification au paragraphe 10(e) du Règlement, mais plutôt un paragraphe supplémentaire. En ce qui concerne sa proposition de modification du texte de la Convention pour permettre des amendements au Règlement à la majorité simple, il a estimé que sa proposition selon laquelle ces amendements devraient être approuvés au préalable par consensus, soit par le CC ou le comité de chasse durable proposé, était équivalente à une supermajorité.

---

<sup>13</sup> Argentine, Brésil, Chili, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique, Panama, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

Ultérieurement, au cours de la réunion, après de nouvelles consultations, le Japon a présenté une version révisée des propositions (IWC/67/08 Rev01). La révision consistait à ajouter le texte suivant au projet de résolution présenté à l'Annexe 1 de la CBI/67/08 Rev01, avant le texte du dispositif : Par conséquent, la Commission,] "à condition que la proposition d'amendement du Règlement figurant à l'Annexe 2 du document IWC/67/08 Rev01 soit adoptée par la Commission". Le Japon a confirmé que l'intention de la révision était d'assurer l'intégrité des propositions, puisque le projet de résolution ne prendrait effet que si l'amendement proposé au Règlement était adopté. Il a réitéré son point de vue selon lequel les divergences au sein de la CBI empêchaient la prise de décisions sur la conservation ou l'utilisation durable, et que l'intention de ses propositions était d'aborder cette question. Il a estimé qu'au sein de la Commission, il n'y avait pas de volonté universelle de faire coexister des points de vue divergents, ce qui, selon lui, avait été démontré par l'adoption de la Déclaration de Florianópolis (résolution 2018-5), malgré une opposition importante. Il ne s'attendait donc pas à ce que les propositions fassent l'objet d'un consensus comme il l'avait espéré et a demandé qu'elles soient mises aux voix.

Le projet de résolution et la proposition d'amendement du Règlement figurant dans le document IWC/67/08 Rev01 n'ont, par conséquent, **pas été adoptés**.

En expliquant leur vote contre les propositions, l'Australie et l'Autriche, au nom de l'UE, ont réaffirmé leur désaccord avec le point de vue du Japon selon lequel la Commission était dysfonctionnelle. L'Australie a noté qu'elle respectait le droit du Japon de présenter ses propositions, de faire valoir ses arguments et de les soumettre au vote, et a encouragé le Japon à accepter le verdict et à continuer à défendre ses positions et à coopérer de manière constructive avec d'autres membres de la Commission. Au nom de l'UE, l'Autriche a remercié le Japon pour le travail qu'il avait accompli dans la formulation des propositions et pour ses efforts visant à créer une opportunité de dialogue sur les questions soulevées. Elle a réaffirmé sa volonté de poursuivre ce dialogue avec le Japon et avec tous les gouvernements contractants pour faire avancer la Convention.

Le Royaume du Danemark a souligné son alignement sur la position exprimée par l'Autriche au nom de l'UE. Ceci étant, en s'exprimant au nom des îles Féroé et du Groenland, il a indiqué que ces nations dépendent de l'utilisation des ressources marines et croient en l'utilisation durable des baleines à des fins de consommation et basée sur des données scientifiques. Par conséquent, ces composantes du Royaume du Danemark ont fermement soutenu les propositions.

En expliquant son vote contre les propositions, l'Argentine a réitéré la position du Groupe de Buenos Aires, à savoir qu'il partageait les sentiments exprimés dans la Déclaration de Florianópolis (Résolution 2018-5). Le Brésil a remercié le Japon pour les propositions et a souligné que la Commission devrait prendre plus de temps pour mieux comprendre les différentes positions des Gouvernements contractants.

En expliquant son abstention lors du vote, la Fédération de Russie s'est dite préoccupée par le fait qu'il existait au sein de la Commission une division claire à laquelle elle ne souhaitait pas contribuer. Elle a estimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus et noté l'importance de la recherche scientifique et de la conservation des baleines.

Le Japon a communiqué une déclaration sur le résultat du vote, qui figure à l'Annexe E.

### **13. MÉTHODES DE MISE À MORT ET QUESTIONS DE BIEN-ÊTRE ASSOCIÉES (WKM&WI)**

Le groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et les questions de bien-être associées (WG-WKM&WI) s'est réuni le 6 septembre 2018 à Florianópolis, Brésil. Son président, Herman Oosthuizen (Afrique du Sud), n'a pas pu assister à la réunion. En son absence, Amy Laurenson (Nouvelle-Zélande) a été nommée présidente par intérim.

Les activités du CS relatives aux WKM&WI ont été présentées par le CS au point 3.1 Présentation du Comité scientifique, au point 7.4 *Projet de résolution sur l'emmêlement des cétacés dans les engins de pêche fantômes*, et au titre de ce point.

La présidente par intérim du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées (WG- WG-WKM&WI) a présenté le rapport de son groupe (voir Annexe K).

#### **13.1 Résumé des données fournies sur les baleines tuées**

La présidente par intérim du groupe de travail a indiqué que des données sur les baleines tuées avaient été reçues de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Royaume du Danemark au nom du Groenland, conformément aux Résolutions 1999-1 et 2001-2.

### **13.2 Améliorer le caractère sans cruauté de la chasse**

La présidente par intérim du groupe de travail a indiqué que des rapports sur ce sujet avaient été reçus de la Norvège, de la Fédération de Russie, des États-Unis et du Royaume du Danemark au nom du Groenland, conformément aux Résolutions 1997-1 et 2001-2.

L'Autriche, au nom de l'UE, appuyée par l'Argentine, le Mexique, Monaco et la Nouvelle-Zélande, a exhorté l'Islande, le Japon et la Norvège à soumettre des données sur les méthodes de mise à mort des baleines comme le prévoit la résolution 1999-1. L'Autriche, au nom de l'UE, a fait remarquer que la CBI, en tant qu'organisme international ayant la primauté pour la conservation des cétacés et la gestion de la chasse à la baleine, était le forum approprié pour ces données et discussions. Le Costa Rica a souligné l'importance de réduire le temps de mise à mort (TTD).

Le Japon a déclaré qu'il accordait la plus grande importance aux méthodes de mise à mort des baleines et qu'il avait précédemment soumis des données à la CBI, mais que celles-ci avaient été utilisées contre son pays et qu'il les transmet à présent à d'autres organisations.

Monaco a salué le travail accompli par la Norvège pour aider à améliorer les méthodes de mise à mort des baleines dans les communautés arctiques de la Fédération de Russie et des États-Unis.

La NAMMCO a noté qu'elle avait appuyé les efforts visant à améliorer les pratiques de chasse et à réduire le temps de mise à mort (TTD, acronyme anglais) et que toutes les données étaient disponibles sur son site Web. Elle se dit préoccupée par les questions de bien-être animal liées à la chasse collective à la carabine au Groenland et par le fait que cette chasse semble augmenter en raison de la demande en viande, à laquelle la chasse au harpon à la grenade ne permet pas de répondre.

Un représentant de l'Alaska Eskimo Whaling Commission a décrit les efforts déployés par son organisation pour améliorer l'efficacité et le caractère sans cruauté de la chasse à la baleine boréale de l'Alaska.

### **13.3 Bien-être des cétacés**

Lors de la 65<sup>ème</sup> réunion de la CBI en 2014, la Commission a convenu d'inclure l'examen de l'ensemble des aspects de bien-être dans le mandat du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées (WG-WKM&WI) et décidé d'un plan d'action mis à jour pour ce groupe de travail (voir le rapport de la 65<sup>ème</sup> réunion de la CBI en 2014, Annexe H, Appendice 4).

La présidente par intérim du groupe de travail WG-WKM&WI a noté qu'il y avait eu des progrès constants dans la mise en œuvre du plan d'action actuel sur le bien-être, y compris une réunion du Global Whale Entanglement Response Network (GWERN) (5-7 juin 2018, Provincetown, MA, USA) et un atelier prévu pour les experts du Chili et du Pérou qui dispensera une formation sur la manière de gérer l'échouage des grandes baleines et d'assurer l'application de normes de bien-être animal au cours des euthanasies.

La présidente par intérim du groupe de travail WG-WKM&WI a noté que le groupe de travail avait approuvé la poursuite des travaux d'élaboration de l'outil d'évaluation du bien-être des cétacés ainsi que le processus proposé pour allouer les ressources du Fonds de contributions volontaires pendant la prochaine période intersessions.

L'Autriche, au nom de l'UE, appuyée par l'Argentine, le Mexique, Monaco et la Nouvelle-Zélande, s'est félicitée de l'outil d'évaluation du bien-être des cétacés et a encouragé la poursuite de son développement.

HSI, s'exprimant au nom de neuf ONG<sup>14</sup>, a appuyé la déclaration de l'Autriche au nom de l'UE sur cette question et d'autres questions au titre du point 13 de l'ordre du jour.

Quatre ONG (HSI, IFAW, AWI et Centro de Conservacion Cetacea) ont conjointement offert une contribution de 2.000 USD au Fonds de conservation volontaire sur les questions de bien-être.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du groupe de travail WG-WKM&WI sur le bien-être des cétacés.

#### **13.4 Questions de bien-être associées à l'emmêlement des grandes baleines**

Lors de la 64<sup>ème</sup> réunion de la CBI en 2012, la Commission a entériné les recommandations de deux ateliers (2010, 2011) pour répondre aux préoccupations en matière de bien-être causées par l'emmêlement des baleines, y compris des recommandations sur le renforcement des capacités. Un conseiller technique dédié est détaché auprès du Secrétariat depuis 2011 pour mettre en œuvre ces recommandations. Depuis lors, une formation de la CBI en matière d'interventions dans les cas d'emmêlements a été dispensée à plus de 1.100 stagiaires de plus de 20 pays.

La présidente par intérim du WG-WKM&WI a indiqué que ce dernier avait reçu le rapport IWC/67/WKMWI/REP/01, *Report of the Fourth Workshop on Large Whale Entanglement Issues* (Rapport du quatrième atelier sur les problèmes d'emmêlement des grandes baleines), Provincetown, 5-7 juin 2018 et approuvé les recommandations de l'atelier.

L'Autriche, au nom de l'UE, appuyée par l'Argentine, le Mexique, Monaco et la Nouvelle-Zélande, a souligné l'importance et l'urgence de renforcer les capacités relatives à l'emmêlement des baleines et a salué les efforts déployés dans le cadre de la CBI, estimant qu'ils démontrent que la Commission peut apporter des avantages tangibles dans des programmes de travail de ce type.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du groupe de travail WG-WKM&WI sur l'emmêlement des grandes baleines.

#### **13.5 Interventions en cas d'échouage**

La présidente par intérim du WG-WKM&WI a noté que son groupe de travail avait approuvé les recommandations du CS sur les échouages. La Nouvelle-Zélande avait exprimé son soutien à l'Initiative sur les échouages en tant que modèle pour mobiliser et partager l'expertise de la CBI au-delà des frontières. OceanCare avait annoncé une contribution volontaire de CHF 5.000 pour soutenir les travaux sur les échouages.

L'Autriche, au nom de l'UE, appuyée par l'Argentine, le Mexique, Monaco et la Nouvelle-Zélande, a fait valoir la nécessité de mieux comprendre les échouages et a applaudi le travail de l'Initiative en la matière et la nécessité de renforcer les compétences dans les pays où des emmêlements et échouements représentent une menace pour les baleines. Elle s'est également félicité des progrès réalisés dans l'élaboration de l'outil d'évaluation du bien-être des cétacés.

La Nouvelle-Zélande, qui est l'un des pays où le nombre d'échouages de baleines et de dauphins est le plus élevé, a dit soutenir pleinement les efforts de renforcement des capacités dans ce domaine et encouragé tous les pays qui déclarent des échouages à fournir au groupe de travail leurs données sur les cas d'euthanasie. La Nouvelle-Zélande a appuyé la poursuite du financement du Coordonnateur des échouages. Le Costa Rica a indiqué qu'il avait encouragé la société civile à travailler sur les échouages.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations of the WG-WKM&WI sur les échouages, y compris le maintien du poste de coordinateur des échouages pour une nouvelle période de deux ans, sous réserve de la disponibilité de fonds.

---

<sup>14</sup> Humane Society International and World Animal Protection, Animal Welfare Institute, Centro de Conservacion Cetacea, Fundación Cethus, Whale and Dolphin Conservation, Society for the Conservation of Marine Mammals (Denemark), LegaSeas, International Fund For Animal Welfare, Whaleman Foundation.

#### 14. PERMIS SPÉCIAUX

Les activités relatives aux permis spéciaux ont fait l'objet d'un rapport du CS au titre du point 3.1 *Présentation au Comité scientifique* ainsi qu'au titre de ce point.

##### *Présentation du CS*

Le paragraphe 30 du Règlement de la Convention porte sur les permis scientifiques et indique que 'les propositions de permis font l'objet d'un examen et de commentaires du comité scientifique lors des réunions annuelles dans la mesure du possible'.

Le CS a mis au point un processus appelé "Annexe P" pour procéder à un examen complet des programmes de permis spéciaux nouveaux et en cours. Pour les programmes à long terme, un examen a lieu tous les six ans environ.

La présidente du CS a présenté un rapport sommaire du comité sur les permis spéciaux. Les détails figurent dans le rapport complet du CS (IWC/67/REP/01 2017 et 2018) et un résumé des principales recommandations figure dans le document IWC/67/20.

S'agissant du NEWREP-A, le CS a reçu des mises à jour sur les activités de recherche et des recommandations antérieures. Les promoteurs du programme n'étaient pas d'accord sur les priorités, sur la suite donnée aux recommandations et sur les conclusions des analyses. Ils ont informé le CS que diverses recommandations avaient été mises en œuvre. L'état d'avancement actuel des recommandations du groupe d'experts sur le NEWREP-A est résumé au tableau 25 du rapport du comité scientifique (IWC/67/REP/01 2018).

S'agissant du JARPN II, le CS a été informé des travaux en cours sur certaines recommandations de l'atelier du groupe d'experts JARPN II. Le deuxième tableau de l'Annexe P5 du rapport de la réunion du Comité scientifique de 2018 résume l'état d'avancement des recommandations du groupe d'experts et du comité scientifique au sujet du JARPN II.

S'agissant du NEWREP-NP, le CS a approuvé les recommandations du groupe d'experts, mais les promoteurs du programme ne les approuvent pas toutes. Le tableau 26 du rapport de la réunion de 2018 du comité scientifique (IWC/67/REP/01 2018) résume l'état d'avancement actuel des recommandations du groupe d'experts sur le NEWREP-NP.

La présidente du CS a indiqué que le CS, se référant à la discussion sur le processus d'examen des permis spéciaux au point 27.4 du document IWC/67/20, avait recommandé la révision de « l'Annexe P » figurant en annexe P du rapport de la réunion du Comité scientifique de 2018.

La Commission a **entériné** les révisions apportées à l'Annexe P par le CS.

##### *Présentation du groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux (SWG-SPP)*

Le président du SWG-SPP, Nick Gales (Australie), a présenté un résumé du rapport de son groupe (IWC/67/16 Rev02). Le groupe a été créé en vertu de la résolution 2016-2. Le document IWC/67/16 Rev02 contient les rapports du groupe d'experts et du CS sur l'examen des programmes NEWREP-A, JARPN II et NEWREP-NP, que le SWG-SPP a adopté par consensus. Le président du SWG-SPP a indiqué que le document IWC/67/16 Rev02 comprend également un « projet d'avis de la Commission » sur les examens des programmes de permis spéciaux (pages 2-6 du rapport). Le président a exprimé son soutien au rapport, notant qu'il fournit des déclarations claires sur les forces et les faiblesses de chaque programme. Il a attiré l'attention sur le fait que le « projet d'avis de la Commission » était que l'échantillonnage légal n'était pas justifié dans ces programmes et que plusieurs recommandations au gouvernement contractant responsable n'avaient pas été prises en compte.

##### *Discussion et conclusions de la Commission*

Le président de la CBI a noté que la Commission souhaitait modifier le document IWC/67/16 Rev 02 et qu'il avait été proposé d'inscrire le texte des pages 2 à 6 de ce rapport du SWG-SPP « Avis, recommandations et directives pour examen par la Commission » dans le rapport du Président.

Le Japon a rappelé son opposition à la création du SWG-SPP, car il ne reposait pas sur la Convention, et qu'il ne se conformerait pas aux recommandations formulées dans le rapport. Il a expliqué qu'il ne s'opposerait pas à

l'insertion du texte suggéré dans le rapport du président, à condition que le libellé de la page 2 du rapport du SWG-SPP soit modifié pour remplacer « adopte » par « note » (c'est-à-dire que « Le «groupe de travail permanent recommande que la Commission examine et ~~adopte~~ note les avis, recommandations et directives suivantes dans son rapport pour la 67<sup>ème</sup> réunion de la CBI ») Le Japon a également annoncé qu'il avait une déclaration qu'il aimerait ajouter au rapport du Président (voir Annexe E).

Les États-Unis ont exprimé leur soutien au projet de « Avis, recommandations et directives pour examen par la Commission », notant que l'article VI de la Convention est le fondement permettant à la Commission de présenter des recommandations au Japon sur les programmes de permis spéciaux. Ils ont également reconnu que ces recommandations ne sont pas juridiquement contraignantes et que l'article VIII autorise le Japon à délivrer des permis spéciaux, mais ont instamment prié le Japon de prendre en considération les avis de la Commission.

La Nouvelle-Zélande a estimé que le rapport du SWG-SPP était utile et a appuyé son approbation. Elle a souligné l'intérêt particulier de la Nouvelle-Zélande pour l'océan Austral et donc pour le programme NEWREP-A. La Nouvelle-Zélande a déclaré que ce programme comporte deux composantes létales (retrait des bouchons d'oreille et des ovaires, et retrait de la graisse et du contenu de l'estomac) et a attiré l'attention sur la conclusion du groupe d'experts selon lesquels le programme NEWREP-A ne démontrerait pas la nécessité d'un échantillonnage légal. Elle a souligné que l'échantillonnage légal n'était pas scientifiquement justifié et a invité la Commission à se prononcer à ce sujet. Elle a également fait part de sa préoccupation quant au fait que le Japon a capturé 50 baleines dans la zone de protection marine (ZPM) de la région de la mer de Ross au cours de sa première année d'activité dans le cadre du NEXREP-A. Rappelant que le Japon appuyait la création d'une ZMP dans le cadre de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) et reconnaissant que la CCAMLR ne réglemente pas la chasse à la baleine, la Nouvelle-Zélande a déclaré que la chasse dans la zone de protection nuit aux objectifs de la ZMP et va à l'encontre de son esprit, demandant instamment au Japon de cesser la chasse à la baleine dans cette zone protégée. Elle a conclu en demandant au Japon de mettre fin à l'échantillonnage légal dans le cadre du NEWREP-A et du NEWREP-NP.

Le Japon a répondu au commentaire de la Nouvelle-Zélande sur la zone de protection marine de la région de la mer de Ross en rappelant que la ZMP avait été adoptée par consensus par la CCAMLR, en se fondant sur une entente avec la Nouvelle-Zélande que les activités liées à la CBI ne seraient pas interdites dans cette zone. Se référant également à un commentaire antérieur du Mexique sur la fourniture de données provenant du JARPN II et du NEWREP-A, le Japon a déclaré qu'il avait fourni des données conformément aux dispositions du CS en matière de droits de propriété intellectuelle.

L'Autriche, au nom de l'UE, s'est félicitée du rapport du groupe de travail SWG-SPP, appuyant ses conclusions et soulignant la capacité du groupe d'experts à parvenir à un point de vue consensuel sur chaque programme. Notant que le CS s'était efforcé de parvenir à un consensus, elle a appuyé la recommandation selon laquelle le CS devrait envisager de nouvelles approches pour parvenir à un consensus et, dans le cas contraire, il ne devrait inclure dans son rapport que des déclarations fondées sur des preuves scientifiques. Elle a en outre exprimé son soutien à la recommandation du groupe d'experts au CS qu'une explication plus claire devrait être fournie sur les conclusions et la hiérarchisation des recommandations pour les travaux de suivi.

L'Argentine, appuyée par le Costa Rica, le Mexique et Monaco, a souligné que la recherche létale n'est pas nécessaire et a appuyé les recommandations du SWG-SPP. Monaco a fait part de ses préoccupations au sujet des exportations commerciales de produits de baleines et a encouragé l'Islande et la Norvège à retirer leurs réserves relatives à l'inscription d'espèces de baleines à l'Annexe I de la CITES.

Le Mexique a estimé que si le groupe d'experts avait pu parvenir à un consensus, c'était parce que le promoteur des programmes de permis spéciaux ne faisait pas partie de ce groupe.

Le Sénégal a souligné que les discussions relatives à la recherche scientifique devraient être entreprises par des scientifiques. L'Islande, se référant à l'article VIII de la Convention, a estimé qu'il n'était pas approprié d'avoir cette discussion et a souligné que tous les pays entreprennent des recherches létales sur des animaux.

L'IFAW, au nom de 21 ONG<sup>15</sup>, s'est associée au Costa Rica, au Mexique, à Monaco, à la Nouvelle-Zélande et à l'Autriche au nom de l'UE, encourageant la Commission à approuver le rapport du SWG-SPP et demandant au Japon de cesser la chasse à la baleine au titre de permis spéciaux.

En réponse à une question de Monaco, la présidente du CS a confirmé que la section du rapport du CS couvrant les stocks de baleines non soumis à des prélèvements directs incluait par erreur les rorquals boréaux du Pacifique nord soumis à des prélèvements directs dans le cadre du programme NEWREP-NP du Japon.

Le président de la CBI a proposé que le président du SWG-SPP et le Japon examinent plus avant le texte à inclure dans le rapport du président, qui serait également accompagné d'une déclaration du Japon. Le Japon et le président du SWG-SPP ont accepté cette suggestion. L'Argentine a également exprimé le souhait d'inclure une intervention aux côtés de celle du Japon, mais la préférence du président de la CBI n'était pas de créer ce précédent, notant que le rapport du président reprendrait la teneur des débats.

Après d'autres discussions, la Commission convient d'inclure les « Avis, recommandations et directives pour examen par la Commission » dans le présent rapport (voir Annexe O).

Le Japon, auquel se sont joints Antigua-et-Barbuda, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, la Guinée, l'Islande, Kiribati, le Laos, le Libéria, les Îles Marshall, le Nicaragua, la Norvège, la République des Palaos, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, St Kitts-et-Nevis, Sainte Lucie, les Îles Salomon, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, Tuvalu et le Togo ne se rallient pas au rapport du SWG-SPP et se démarquent de l'avis de la Commission. La déclaration du Japon figure à l'Annexe E du présent document.

## **15. AUTRES QUESTIONS LIÉES A LA CONSERVATION**

Les activités relatives à d'autres questions liées à la conservation ont fait l'objet d'un rapport au titre du point 4 - Présentation du Comité de conservation, ainsi qu'au titre de ce point.

### **15.1 Plans de gestion et de conservation**

Le président du CC a présenté ce sujet, y compris la discussion qui a eu lieu au sein du CS. Il a noté que le plan de travail des plans de gestion et de conservation (CMP) 2014-2020 avait été approuvé lors de la 65<sup>ème</sup> réunion de la CBI, définissant les domaines d'activité prioritaires pour la Commission et ses organes subsidiaires afin de guider le développement et la mise en œuvre des CMP. Il a rendu compte des travaux du groupe de travail permanent sur les CMP, ainsi que des progrès réalisés dans le cadre des CMP existants et proposées, qui sont résumés ci-après.

#### *15.1.1 Examen à mi-parcours du plan de travail CMP 2014-2020 et rapport d'étape du SWG CMP*

Le président du CC a attiré l'attention sur le rapport du groupe de travail permanent sur les plans de gestion et de conservation (IWC/67/CC/08) qui présente les résultats de l'examen à mi-parcours du plan de travail sur les CMP pour 2014-2020. Il a noté qu'un plan de travail révisé des CMP jusqu'en 2020 avait été approuvé par le CC. Le groupe de travail permanent sur les plans de gestion et de conservation (SWG-CMP) a recommandé d'élaborer un plan stratégique thématique des CMP pendant la prochaine période intersessions, pour faire progresser les travaux à compter de 2020. Le CC a pris note des progrès accomplis pour les espèces prioritaires pour les CMP et a encouragé la poursuite des efforts pendant la prochaine période intersessions.

Le président du groupe de travail sur les prises accidentelles s'est déclaré favorable à la poursuite de la collaboration entre son groupe et le SWG-CMP.

#### *15.1.2 Baleine grise du Pacifique ouest*

Le Président du CC a noté que le CS a commencé un examen des baleines grises du Pacifique Nord à l'échelle de l'aire de répartition en 2014 et que le cinquième atelier sur la situation des baleines grises du Pacifique Nord a eu lieu en mars 2018. Cet atelier a recommandé que le CS établisse un petit groupe de rédaction pour mettre à jour le CMP à la lumière de nouvelles informations et pour développer des questions de conservation qui

---

<sup>15</sup> International Fund for Animal Welfare, et American Cetacean Society, Animal Welfare Institute, Australian Marine Conservation Society, Eco-Benin, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Fundación Conservaré, Greenpeace, Humane Society International, Instituto de Conservación de Ballenas, LegaSea, Nature Tropical NGO, Network of Deltas of Gulf of Benin, Natural Resources Defense Council, OceanCare, Organización Conservación de Cetáceos Uruguay, Pro Wildlife, Society for the Conservation of Marine Mammals (Danemark), Whale and Dolphin Conservation, Whales Alive, Whaleman Foundation.

peuvent être évaluées à l'aide du nouveau cadre de modélisation pour les baleines grises dans leur aire de répartition. Lors de la réunion du CC, la Fédération de Russie s'était prononcée en faveur des travaux en cours.

#### *15.1.3 Baleine franche australe de l'Atlantique sud-ouest*

Le CC a reçu un rapport sur l'état d'avancement de ce CMP, qui est coordonné par le Brésil. Il s'agit notamment de la réduction des emmêlements de baleines au Brésil grâce à un protocole élaboré en 2006 par le Conseil de gestion des aires protégées de la baleine franche australe et de l'évolution des activités d'observation des baleines et d'éducation environnementale. Le CS avait réitéré l'importance de la surveillance continue de cette population de baleines franches australes et des recherches sur les menaces.

#### *15.1.4 Baleine franche australe du Pacifique sud-est*

Le CC a reçu un rapport sur l'état d'avancement de ce CMP, qui est coordonné par le Chili. Le rapport de la deuxième réunion internationale de coordination pour la mise en œuvre du plan de conservation et de gestion de la population de baleines franches australes du Pacifique sud-est comprenait un résumé des progrès réalisés dans la stratégie de mise en œuvre 2016-2018 et a conclu que la plupart des actions avaient été menées avec succès. Une nouvelle stratégie de mise en œuvre pour 2019-2020 a été présentée dans le document IWC/67/CC/18. Le CS s'est félicité des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions prioritaires du CMP, notamment : le déploiement de dispositifs de surveillance acoustique passive (PAM – acronyme anglais) dans deux sites le long des côtes du Chili et du Pérou, les efforts supplémentaires de renforcement des capacités et de sensibilisation et la formation supplémentaire sur les interventions en cas d'emmêlements.

#### *15.1.5 Franciscana*

Le CC a reçu un rapport sur l'état d'avancement de ce CMP, qui est coordonné par l'Argentine. Il s'agit notamment d'une nouvelle étude sur l'abondance des stocks en 2019, financée par l'Argentine et la Commission, et d'une réunion productive entre l'Argentine et l'Uruguay qui a eu lieu à Montevideo, Uruguay en juin 2018. L'Argentine a pris acte du financement du CMP par le Fonds de contributions volontaires, WDC, WWF et le Ernest Kleinwort Charitable Trust et depuis 2016, le Brésil a alloué quelque 4 millions de dollars à la conservation du franciscana, principalement pour des projets de suivi. L'Italie a contribué au Fonds pour les petits cétacés de la CBI pour financer des études sur cette espèce. Le CS a estimé que l'estimation de l'abondance au large de la province de Buenos Aires, en Argentine, restait une priorité élevée.

#### *15.1.6 Propositions de CMP supplémentaires*

Les progrès réalisés dans l'élaboration d'un CMP pour les baleines à bosse de la mer d'Arabie, tels que décrits dans le document IWC/67/CC/08, ont été présentés. En octobre 2017, la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS) avait adopté une Action concertée pour cette population. En décembre 2017, le président du SWG-CMP et le Secrétariat ont écrit conjointement à Oman et à l'Inde pour leur demander d'envisager de diriger le développement d'un CMP ; l'Inde a répondu favorablement en avril 2018. Le SWG-CMP continuera d'appuyer l'élaboration d'un CMP au cours de la prochaine période intersessions. Le CS s'est félicité des nouvelles informations importantes sur cette population en danger critique d'extinction lors de ses réunions de 2017 et 2018. L'Inde a réaffirmé qu'elle avait sollicité la collaboration d'Oman pour l'élaboration d'un CMP pour les baleines à bosse de la mer d'Arabie et espérait que cette collaboration progresse pendant la période intersessions.

Un CMP pour la population méditerranéenne de rorquals communs, à entreprendre conjointement avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) avait été proposé. L'ACCOBAMS a approuvé le concept de CPM pour cette population en 2016.

Plusieurs plans d'action pour le dauphin d'eau douce d'Amérique du Sud avaient été approuvés par les États de l'aire de répartition, et le CS avait été consulté sur la pertinence d'un CMP pour cette population.

Le Centro de Conservación Cetácea, parlant également au nom de dix autres ONG<sup>16</sup> et instituts de recherche, a exprimé sa volonté de travailler avec les gouvernements sur le CMP proposé pour les dauphins d'eau douce d'Amérique du Sud.

---

<sup>16</sup> Centro de Conservación Cetácea, and Fundación Conservaré, Humane Society International, OceanCare, Universidad de los Andes de Colombia, WWF, Pro Wildlife, Fundación Cethus, Instituto de Conservación de Ballenas, Animal Welfare Institute, Whale and Dolphin Conservation.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS et du CC par rapport aux CMP.

## **15.2 Observation des baleines**

### *15.2.1 Rapport d'étape du groupe de travail permanent sur l'observation des baleines*

Le Président du CC a noté que le rapport du groupe de travail permanent sur l'observation des baleines (IWC/67/CC/04) contenait un résumé des progrès réalisés sur le manuel d'observation des baleines en ligne, une stratégie proposée pour sa communication, un budget pour son entretien, un plan stratégique révisé et le programme de travail pour la prochaine période intersessions. Le comité de conservation avait approuvé les recommandations du GTS-WW.

Les progrès réalisés en matière d'observation des baleines ont fait l'objet d'un rapport au point 17 du rapport du comité scientifique (IWC/67/Rep01 2017 et 2018) et des recommandations spécifiques ont été résumées dans le document IWC/67/20. Il s'agissait notamment d'évaluer les impacts de l'observation des baleines et des opérations de nage avec les baleines sur les cétacés, et d'observer les baleines en Afrique de l'Est et dans l'océan Indien.

L'Australie a fait le point sur l'état d'avancement du réseau de tourisme durable pour l'observation des baleines et des dauphins de l'Association des pays riverains de l'Océan Indien (IORA), qui offre une bonne occasion d'élargir l'utilisation du manuel d'observation des baleines.

### *15.2.2. Examen du manuel d'observation des baleines*

L'élaboration du manuel en ligne sur l'observation des baleines est le fruit des recommandations à long terme du CS et du CC. Lors de sa réunion du 9 septembre 2018 (voir Annexe G), le CC a passé en revue les progrès accomplis et a remercié le Royaume-Uni et les États-Unis pour leurs contributions au Fonds de conservation volontaire, le concepteur du manuel et le Secrétariat pour leur travail et la CMS pour ses services de traduction en français et espagnol. En examinant le projet de manuel, le CS est convenu qu'il est complet, scientifiquement substantiel, convivial et bien conçu, notant deux recommandations relatives au manuel formulées par le CS lors de sa réunion.

L'Argentine, l'Autriche au nom de l'UE, Monaco, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis ont exprimé leur soutien et leur appréciation pour les travaux en cours du CS, du GTS-WW et du CC sur l'observation des baleines. Ils se sont félicités des progrès réalisés dans l'élaboration du manuel qui, une fois achevé, constituera une ressource en ligne incomparable. Ils ont noté que cela permettrait d'utiliser largement les connaissances scientifiques de la CBI pour soutenir les utilisations non létales des cétacés dans le cadre de l'écotourisme et au profit des communautés locales.

La Nouvelle-Zélande a engagé environ 21.000 livres sterling dans le Fonds de conservation volontaire, dont une partie pourrait être utilisée, selon elle, pour appuyer la promotion du manuel et son utilisation par les communautés locales.

Monaco espérait que davantage de pays engagés dans l'observation des baleines fourniraient des informations pour le manuel, y compris l'Islande et le Japon. En réponse, l'Islande a indiqué qu'elle n'avait pas soutenu la manière dont le CC avait été initialement établi et considérait que la promotion de l'observation des baleines n'entraînait pas dans les attributions de la CBI.

Le Sénégal a félicité le concepteur du manuel d'observation des baleines et le Secrétariat pour leur travail et a demandé de plus amples informations sur la mortalité des cétacés à Bocas del Toro, au Panama. Le Panama a répondu qu'il examinait le cadavre des baleines et enquêtait sur le rôle que les activités d'observation des baleines pourraient avoir joué. L'Argentine a ajouté qu'elle avait collaboré avec le Panama pour trouver une solution à Bocas del Toro.

L'Instituto Baleia Jubarte a félicité tous ceux qui ont participé à la préparation du Manuel, notant que lorsque le Brésil, l'Australie et l'Afrique du Sud ont commencé l'exercice qui a abouti, entre autres, à ce manuel, le concept original était non seulement de souligner que l'observation des baleines était un élément important de la gestion des baleines, mais aussi d'impliquer directement les parties prenantes impliquées dans l'utilisation non létale dans le déroulement des procédures de la CBI.

LegaSeas, également au nom de 15 autres ONG<sup>17</sup> a appelé les gouvernements contractants des pays chassant activement la baleine à reconnaître et à étudier la viabilité de l'écotourisme comme une utilisation durable, non létale et non extractive des baleines.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CC et du CD sur l'observation des baleines.

### **15.3 Rapports nationaux sur la conservation des cétacés**

Les gouvernements contractants peuvent soumettre des rapports nationaux volontaires sur la conservation des cétacés au comité de conservation. Le comité salue ces rapports et a encouragé plus de pays à transmettre les leurs. Le président du CC a remercié les gouvernements contractants qui ont présenté des rapports nationaux volontaires (Argentine, Australie, Brésil, Mexique, Nouvelle-Zélande, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis).

Au cours de sa dernière réunion, la Commission a appuyé la recommandation du comité de conservation de constituer un groupe intersessions, afin d'examiner et d'élaborer le modèle de rapport et de l'aligner sur le nouveau plan stratégique du comité de conservation.

Le président du CC a signalé qu'une proposition de révision du modèle de rapports volontaires sur la conservation, disponible dans le document IWC/67/CC/10 IWC « *Voluntary Conservation Reports Refresh : Proposal for a Conservation Database* » (Mise à jour des rapports de conservation volontaires : Proposition de base de données sur la conservation), avait été approuvée par le CC et le président a remercié la Nouvelle-Zélande d'avoir dirigé les travaux à ce sujet.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CC sur les rapports nationaux de conservation.

### **15.4 Partenariats régionaux de recherche**

#### *15.4.1 Partenariat de recherche de l'océan Austral de la CBI*

Le partenariat de recherche de l'océan austral (SORP) de la CBI est un programme multilatéral de recherche qui fournit des informations scientifiques pertinentes à la CBI. Ce point de l'ordre du jour permet à la présidente du comité scientifique de faire un compte rendu des progrès réalisés et des recommandations de projets futurs.

La présidente du CS indique que le Partenariat compte actuellement 13 membres et qu'il se consacre à cinq thèmes permanents : (1) le projet baleine bleue de l'Antarctique ; (2) la répartition, l'abondance relative, les schémas de migration et l'écologie alimentaire de trois écotypes d'orques dans l'océan Austral ; (3) l'écologie alimentaire et les interactions prédateurs-proies entre baleines à fanons et krill ; (4) la distribution et l'étendue du mélange des populations de rorquals à bosse de l'hémisphère sud autour de l'Antarctique, initialement concentré sur l'Australie orientale et l'Océanie ; et (5) les tendances acoustiques de l'abondance, de la distribution et de la présence saisonnière des baleines bleues de l'Antarctique et des rorquals communs de l'océan Austral.

En 2017, le CS a approuvé un processus révisé d'examen des propositions de projets SORP de la CBI (IWC-SORP). En 2018, le CS a : (1) réitéré la grande valeur du programme IWC-SORP ; (2) encouragé sa poursuite ; (3) félicité les chercheurs impliqués qui sont essentiels au succès global du Partenariat ; et (4) encouragé (a) le développement continu, le test et la mise en œuvre de technologies de pointe ; et (b) le développement continu de collaborations entre navires occasionnels et organes externes pouvant offrir une plateforme de recherche et/ou fournir, entre autres, des données pour la photo-identification, au partenariat IWC-SORP et au CS au sens large.

Le président du comité de pilotage IWC-SORP (Mike Double, Australie) a souligné que le partenariat continuait d'être très productif, avec 126 publications évaluées par des pairs, produites depuis sa création et plus de 493.000 Livres Sterling affectées à 15 nouveaux projets. Il a noté que de nouveaux membres du Partenariat seraient les bienvenus. Il a informé la Commission que, bien qu'il se retire de la présidence (pour être remplacé

---

<sup>17</sup> LegaSeas and American Cetacean Society, Animal Welfare Institute, Brazilian Right Whale Project, Centro de Conservación Cetácea, Cetacean Society International, Eco-Benin, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Instituto de Conservación de Ballenas, Nature Tropicale, Conservación Cetáceos Uruguay, Society for the Conservation of Marine Mammals (Danemark), Whaleman Foundation, Whale and Dolphin Conservation.

par Mme Helena Herr (Allemagne), l'Australie souhaitait continuer à soutenir le Partenariat pendant un autre exercice biennal en occupant un poste de coordonnateur basé à la Division antarctique australienne.

L'Argentine, l'Australie, la Belgique, la Nouvelle-Zélande et le Mexique ont exprimé leur soutien au Partenariat. Ils ont noté que le Partenariat était un bon exemple de collaboration au sein de la Commission et a démontré comment la recherche non létale pouvait contribuer aux objectifs de la CBI. La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt la promotion des résultats du programme auprès d'autres organisations ayant des compétences en matière de conservation des cétacés, comme la CITES, la CMS, la FAO et l'OMI.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS sur le partenariat pour la recherche dans l'océan Austral (SORP) de la CBI.

#### 15.4.1.1 SITUATION DU FONDS VOLONTAIRE

Les contributions volontaires effectuées en soutien au programme SORP sont conservées sur un fonds spécial de la CBI. Un récent appel à propositions (IWC.ALL.303, 7 septembre 2017) a été envoyé à l'ensemble des gouvernements contractants.

#### 15.4.2 Campagnes de recherche dans le Pacifique Nord IWC-POWER

Le programme international IWC-POWER couvre les régions du Pacifique nord qui n'ont pas fait l'objet de recherches au cours des dernières décennies. Neuf campagnes sont terminées depuis le lancement du programme.

La présidente du CS a indiqué qu'au cours de la dernière biennale, le CS avait reçu les résultats des campagnes annuelles IWC-POWER 2016 et 2017 menées respectivement dans le Pacifique nord central et dans la mer de Béring orientale. Des chercheurs du Japon, des États-Unis et de la CBI avaient participé aux études. Le comité a également reçu les plans des campagnes de 2019 et 2020.

Le CS a réitéré la grande valeur des données fournies par les campagnes IWC-POWER qui couvrent de nombreuses régions de l'océan Pacifique nord qui n'ont pas été étudiées ces dernières années et combler ainsi un important manque d'informations pour plusieurs grandes baleines. Le comité a : (1) remercié le Japon, qui a généreusement fourni le navire et l'équipage, pour son soutien continu à ce programme de la CBI ; (2) remercié les États-Unis, qui ont fourni un acousticien et du matériel acoustique pour la campagne 2017 et pour celle de 2018 ; (3) convenu que la campagne 2017 était dûment effectuée selon les exigences et directives du comité et dit attendre de recevoir les prévisions d'abondance basées sur ces données ; (4) approuvé les plans des campagnes POWER 2018, 2019 et 2020 et recommandé une réunion du groupe consultatif technique ainsi que les réunions de planification des campagnes 2019 et 2020 ; et (5) vivement recommandé que la Fédération de Russie facilite les recherches proposées en autorisant la campagne IWC-POWER à étudier la zone économique exclusive de la Russie en 2019.

Le Japon a appuyé la recommandation du CS à la Fédération de Russie de fournir les permis nécessaires pour la campagne IWC-POWER en 2019. La Fédération de Russie a accueilli favorablement la recommandation et a noté qu'elle s'employait à obtenir les permis nécessaires.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CS sur le programme IWC-POWER.

## 16. SANCTUAIRES

Les activités relatives aux sanctuaires ont été soulevées au point 6.2 *Proposition d'amendement du Règlement en vue de la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud* ainsi qu'au titre de ce point.

### 16.1 Propositions de sanctuaires

#### 16.1.1 Proposition d'amendement du Règlement en vue de la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud (IWC/67/09)

Cette proposition d'amendement du Règlement a initialement été présentée au point 6.2 de l'ordre du jour.

Le Brésil a souligné que la proposition ne concernait que les baleines et non la réglementation de la pêche. En tant que coauteurs, l'Argentine et le Gabon ont noté les avantages de la conservation pour la promotion du

rétablissement des populations de baleines et les possibilités de recherche scientifique non létale que le sanctuaire proposé pourrait offrir selon eux.

L'Australie, l'Autriche au nom de l'UE, le Chili, la Colombie, l'Inde, le Mexique, Monaco, la Nouvelle-Zélande, le Pérou et les États-Unis ont appuyé cette proposition, saluant le travail accompli par les auteurs et soulignant le large éventail des avantages que le sanctuaire pourrait apporter selon eux, outre la protection contre la chasse, notamment en encourageant l'observation des baleines et en favorisant des possibilités de recherche non létale. La Nouvelle-Zélande a estimé que l'un des résultats les plus importants du sanctuaire proposé serait les avantages sociaux et la sensibilisation accrue du public au fait que le sanctuaire servirait de catalyseur et a noté que la proposition était soutenue par les États côtiers de la région voisine du sanctuaire. Monaco estimait qu'il était nécessaire de ramener les populations de cétacés à des niveaux historiques d'abondance afin de garantir le maintien de leur rôle écologique important.

Le Japon, appuyé par Antigua-et-Barbuda, le Bénin, le Cambodge, la République de Guinée, la République de Guinée, l'Islande, le Libéria, la Norvège, la Fédération de Russie, le Togo, le Sénégal et les Îles Salomon, s'est prononcé contre cette proposition. Il a insisté sur le fait qu'elle n'est pas basée sur une approche scientifique, que la chasse à la baleine n'est pas pratiquée dans la zone et que les sanctuaires de la CBI ne peuvent pas atténuer de manière appropriée d'autres menaces. Le Japon a également noté que les amendements au Règlement devaient servir les objectifs de la Convention, qui incluent l'utilisation durable des baleines.

L'Islande a en outre déclaré que la proposition ne satisfaisait pas aux dispositions du paragraphe 2 de l'article V de la Convention et que le sanctuaire n'aurait donc aucune conséquence juridique, même s'il était adopté.

L'Instituto de Conservación de Ballenas, a exprimé, au nom de 19 ONG<sup>18</sup>, son soutien à la proposition.

Ne voyant aucun consensus, le Président a demandé aux auteurs de la proposition comment ils souhaitaient procéder. Le Brésil, s'exprimant au nom des auteurs, a demandé que la proposition soit mise aux voix. Le résultat du vote est le suivant : 39 voix pour, 25 voix contre et 3 abstentions. La proposition d'amendement du Règlement n'a pas obtenu la majorité des trois quarts requise et n'a, par conséquent, **pas été adoptée**.

Le Brésil a exprimé sa gratitude aux pays qui ont appuyé la proposition et s'est déclaré résolu à continuer à œuvrer à la mise en place du SAWS.

Le Royaume du Danemark, au nom du Groenland et des îles Féroé, a demandé que tout sanctuaire proposé à l'avenir soit réexaminé sur la base des règles pertinentes de la CBI et assorti de dispositions permettant des activités humaines.

## **16.2 Plan de gestion du sanctuaire de l'océan Austral**

Un projet de plan de gestion du sanctuaire de l'océan Austral (SOS), qui figure dans le document IWC/67/CC06 *Draft Southern Ocean Sanctuary Management Plan* (Projet de plan de gestion du sanctuaire de l'océan Austral) a été examiné par le CC, tel qu'indiqué dans le rapport du comité de conservation (Annexe G). Les composantes scientifiques du projet de plan de gestion avaient déjà été examinées par le groupe de travail du CS sur les sanctuaires de baleines, tel qu'indiqué dans l'Annexe R des rapports du Comité scientifique de 2017 et de 2018.

Le CS avait approuvé les objectifs, les actions et les mesures de performance des objectifs 2 à 7 du SOS, tels qu'ils figurent dans le projet de plan de gestion. Le CS a renvoyé à la Commission l'examen des objectifs 1 et 8 et du texte introductif de l'objectif 5, qui portent sur des questions de politique générale. Le CS a également convenu d'inscrire un nouveau point permanent à l'ordre du jour de tous ses sous-comités et groupes de travail concernés afin d'évaluer les nouvelles informations pertinentes pour le plan de gestion et d'aider la Commission à suivre et à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs scientifiques du plan. Une déclaration du gouvernement du Japon sur le projet de plan de gestion a été incluse en tant qu'appendice 3 à l'Annexe R du rapport 2018 du Comité scientifique (SC67b).

---

<sup>18</sup> Instituto de Conservación de Ballenas and Fundación Cethus, Instituto Baleia Yubarte, Centro Conservacion Cetacea, Eco-Benin, Environmental Investigation Agency, Humane Society International, Nature Tropical, OceanCare, Whale and Dolphin Conservation, Whaleman Foundation, Cetacean Society International, World Wide Fund for Nature, Animal Welfare Institute, Greenpeace, International Fund for Animal Welfare, Dolphin Connection, Australian Marine Conservation Society, American Cetacean Society.

Le Président du CC a noté que le CC avait approuvé le projet de plan de gestion du SOS.

La Commission a **entériné** le rapport et les recommandations du CC et du CS et accepté le projet de plan de gestion figurant dans le document IWC/67/CC/06.

## 17. AUTRES QUESTIONS DE GESTION

Les activités du CS relatives aux autres questions de gestion ont fait l'objet d'un rapport au titre de ce point de l'ordre du jour ; voir également le point 3 de la *Présentation du Comité scientifique*.

### 17.1 Procédure de gestion révisée

La présidente du CS a indiqué qu'un résumé des travaux du CS sur les *Mises en œuvre et revues de mise en œuvre des RMP* était fourni au tableau 1 du document IWC/67/20. En 2017, le CS avait terminé une RMP pour les petits rorquals communs de l'Atlantique nord et s'attendait à ce que les RMP pour le rorqual de Bryde et le petit rorqual du Pacifique nord soient terminés en 2019 et en 2020, respectivement.

La Guinée a salué les efforts du CS et s'est déclarée convaincue que les résultats pourraient servir de base pour fixer des limites de capture.

L'Autriche, au nom de l'UE, a noté qu'elle avait achevé les revues en supposant que les limites de capture seraient fixées en fonction de la RMP approuvée par la CBI. Ces dernières années, cependant, l'Islande et la Norvège ont fixé des limites de capture pour le rorqual commun et le petit rorqual en utilisant des versions de la RMP dont les limites de capture sont plus élevées que ce qui a été convenu par la CBI, ce pourquoi elle se demandait quelle en était la raison. L'Islande a fait observer qu'elle avait utilisé l'une des options qui avaient été présentées par le CS à la Commission en 1991.

La présidente du CS a clarifié les détails techniques. Lorsque le CS a élaboré la RMP, il a présenté à la Commission trois options de « réglage » (0,60, 0,66 et 0,72). Elles représentaient différents compromis entre les objectifs de conservation et les objectifs de rendement. La Commission avait adopté l'option la plus prudente de 0,72 alors que l'Islande a utilisé 0,60. Lorsqu'il examine la *mise en œuvre* individuelle de la RMP pour une espèce dans une zone donnée, le CS utilise le réglage 0,72 comme l'a demandé la Commission. Le CS n'a pas exécuté de *mises en œuvre* en utilisant un réglage 0,60 et il est difficile de prédire la différence sans entreprendre effectivement le travail.

L'Islande a confirmé que l'interprétation donnée par la présidente du CS était correcte et qu'elle avait utilisé l'option de réglage 0,60 pour calculer sa RMP.

L'EIA, au nom de 20 ONG<sup>19</sup>, a réitéré sa profonde préoccupation face au fait que, malgré la reconnaissance continue par la CBI du rôle important joué par le moratoire de 1986, le Japon, la Norvège et l'Islande continuent de pratiquer la chasse commerciale. Elle s'est dite préoccupée par la reprise de la chasse au rorqual commun en Islande en 2018 et par la mise à mort d'au moins deux baleines hybrides (baleines bleues et rorquals communs) et a noté que l'Islande n'avait pas émis de réserve à l'inscription du rorqual bleu comme espèce à protéger par la CBI. Elle a également noté que bien que l'Islande ait émis une réserve à l'inscription des rorquals bleus sur la liste CITES, aucun autre pays ne le fait, et qu'il ne peut y avoir de commerce international légal des produits baleiniers hybrides, qui doivent être traités comme produits de baleines bleues dans le cadre de la CITES. Elle s'est fait l'écho de la préoccupation de l'UE quant au fait que les limites de capture auto-attribuées de l'Islande et de la Norvège utilisent les niveaux de réglage les moins conservateurs pour la *CLA* des RMP, plutôt que le niveau 0,72 fixé par la Commission en 1991 et confirmé en 1994 et en 2001. Elle a encouragé les gouvernements concernés à reconsidérer leur opposition au moratoire sur la chasse commerciale à la baleine.

---

<sup>19</sup> Environmental Investigation Agency et Animal Welfare Institute, Humane Society International, Greenpeace, Instituto de Conservación de Ballenas, Eco-Benin, Nature Tropicale and the Network of Deltas of the Gulf of Benin, Organización Conservación de Cetáceos Uruguay, LegaSeas, American Cetacean Society, Fundación Cethus, Whale and Dolphin Conservation, Natural Resources Defense Council, Fundación Conservaré, Society for the Conservation of Marine Mammals (Danemark), OceanCare, ProWildlife, Whaleman Foundation, Brazilian Right Whale Project, Australian Marine Conservation Society, Centro de Conservación Cetacea.

Le Japon a noté qu'il ne pratiquait pas la chasse commerciale à la baleine, mais seulement la chasse côtière de petite envergure aux petits cétacés. Se référant à l'échange ci-dessus, le Japon s'est déclaré préoccupé par l'intervention de l'EIA. Le président a encouragé un dialogue direct entre les parties concernées et a noté que si aucune solution ne peut être trouvée, une plainte officielle peut être soumise à la Commission.

Le Sénégal a noté que les Gouvernements contractants ont la primauté au sein de la CBI. Monaco a souligné l'importance de l'implication de la société civile.

## **17.2 Infractions**

Le sous-comité Infractions s'est réuni le 7 septembre 2018 à Florianópolis, Brésil.

La présidente du comité Infractions, Hild Ynnesdal (Norvège) a présenté le projet de rapport de ce dernier sous-comité. Elle a noté que les tableaux 1a-1d de l'appendice 3 du rapport dressaient la liste de toutes les prises et infractions signalées en 2016 et 2017, qu'elles soient ou non imputables à l'ASW. Le tableau 2 de l'appendice 3 du rapport donne le détail de chaque infraction. Elle a également noté que le tableau 1 du rapport présentait un résumé des législations nationales reçues par la Commission.

L'Autriche, s'exprimant au nom de l'UE, a formulé un certain nombre d'observations au titre de ce point.

(1) Elle a reconnu qu'il incombait à chaque gouvernement contractant de veiller à ce que les activités relevant de sa juridiction soient conformes à la Convention. Toutefois, elle a fait remarquer qu'à son avis, ce qui constitue une infraction n'est toujours pas clair. Ce n'est pas le cas pour d'autres traités, comme l'indique également l'examen de la gouvernance (IWC/67/18). Elle s'est également référée à la recommandation 26 de l'examen de la gouvernance qui stipule que « la CBI devrait établir un mécanisme de respect des dispositions, conformément aux meilleures pratiques d'autres organes conventionnels, non seulement pour enregistrer les cas de non-respect, mais aussi pour identifier les mesures visant à promouvoir et assurer le respect des dispositions ».

(2) Elle a appuyé la recommandation 38 du document IWC/67/18 selon laquelle, conformément à la pratique observée dans d'autres AME et compte tenu des divergences de vues au sein de la CBI sur les questions de procédure et les interprétations juridiques de la Convention, du Règlement et autres documents, la CBI devrait améliorer sa préparation juridique et, au minimum, charger un expert juridique de la conseiller sur des aspects juridiques pendant les réunions biennales de la Commission. Elle a demandé que le groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (WG-OE) examine des options pour établir de tels mécanismes.

(3) Elle a noté avec préoccupation le débarquement récent d'une baleine hybride (rorqual bleu/rorqual commun) mais a reconnu la réaction rapide de l'Islande à cette question. Elle a estimé que cela démontrait le potentiel d'erreur dans la gestion efficace de la chasse commerciale à la baleine.

(4) Enfin, elle a noté avec inquiétude la prise récente d'un rorqual de Bryde au lieu d'un petit rorqual commun dans le cadre du programme japonais NEWREP-NP dans le Pacifique, qui indique aussi la forte possibilité que des experts puissent mal identifier et cibler des baleines.

La Commission a **entériné** le rapport du sous-comité Infractions.

## **17.3 Captures par les pays non membres**

Le responsable scientifique a noté que le Canada avait fourni des données ASW sur les baleines boréales de la région est de l'Arctique et a souligné combien il était utile pour un scientifique canadien d'assister aux réunions du CS. Les données canadiennes figurent au tableau 1 du rapport de la réunion du comité scientifique de 2018 (IWC/67/REP01 2018).

## **18. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS**

Les activités relatives à la *coopération avec d'autres organisations* ont fait l'objet d'un rapport au point 4 *Présentation du Comité de conservation*, ainsi qu'au titre de ce point.

Le Secrétariat a présenté le document IWC/67/19 *Update on IWC Cooperation with other Organisations* (Point sur la coopération de la CBI avec d'autres organisations), qui fait le point sur la coopération de la CBI avec d'autres organisations et présente un rapport sur les progrès réalisés dans le renforcement de ses relations avec

celles-ci. Au cours de l'exercice biennal 2016-2018, l'accent a été mis sur l'engagement et la collaboration avec la FAO, le processus des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et l'Organisation maritime internationale (OMI). Le rapport contient également des recommandations d'actions prioritaires pour la période 2018-2020

L'Australie, appuyée par l'Autriche au nom de l'UE, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande, a salué les progrès réalisés dans ce domaine.

L'Australie et l'Autriche, au nom de l'UE, ont noté que la coopération avec d'autres organisations est un élément clé pour la mise en œuvre des objectifs de la CBI et pour éviter tout double emploi. La Côte d'Ivoire a appuyé la coopération avec d'autres organisations, notamment en ce qui concerne la pollution, les débris marins, les prises accidentelles et le bruit anthropique. Le Japon a souligné la nécessité de renforcer les liens avec la FAO, en particulier avec le Comité des pêches (COFI) dans le contexte de la sécurité alimentaire.

La Nouvelle-Zélande a noté que les connaissances et l'expérience au sein de la Commission étaient de tout premier ordre et devaient être partagées avec d'autres organisations pour éviter tout double emploi. La coopération était particulièrement importante, par exemple pour réduire les prises accidentelles dans les engins de pêche actifs. Elle a également noté que le travail peut être entrepris au niveau national, en veillant à ce que les représentants de gouvernements qui participent à d'autres réunions internationales soient informés du travail accompli par la CBI.

Monaco a rappelé que la CCAMLR avait créé la zone de protection marine de la mer de Ross en 2017 et que les 50 baleines récemment capturées par le Japon dans cette zone pourraient compromettre les relations de la CBI avec la CCAMLR. Le Japon a réitéré l'observation qu'il avait faite au titre du point 14, à savoir que la chasse à la baleine n'était pas interdite dans la zone protégée et a invité Monaco à vérifier le texte correspondant de la CCAMLR.

La Commission a **entériné** les recommandations figurant dans le document IWC/67/19.

## **19. FINANCE ET ADMINISTRATION**

Le comité F&A s'est réuni le 8 septembre à Florianópolis, Brésil.

### **19.1 Situation financière**

Le président du comité F&A (Ryan Wulff, Etats-Unis) a fait le point sur la situation financière actuelle de la CBI et les contraintes budgétaires associées. Il a également décrit le contexte dans lequel s'inscrit la stratégie budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2019/20 (Annexe H).

### **19.2 Questions administratives**

#### **19.2.1 Rapport sur les communications confidentielles**

Aucune communication confidentielle n'a été distribuée.

#### **19.2.2 Réunions de la Commission**

##### **19.2.2.1 ORIENTATIONS RELATIVES À LA TENUE DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Le président du Comité F&A a attiré l'attention sur le document IWC/67/FA/15 « *Guidance for hosting meetings of the Commission and Scientific Committee* » (Orientations relatives à la tenue des réunions de la Commission et du comité scientifique) qui avait été compilé par le Secrétariat à la demande du Bureau en septembre 2017. La Commission a approuvé ce document d'orientation tel qu'amendé à la suite des discussions de la F&A et retravaillé à la fin de la réunion du Comité F&A.

#### **19.2.3 Orientations relatives à l'utilisation du Fonds dédié aux réunions et du Fonds général**

Le président du comité F&A a expliqué que le comité avait pris note du solde actuel du fonds général et du fonds dédié aux réunions et a approuvé les orientations relatives à l'allocation des fonds qui figurent dans le document IWC/67/FA/07 « *Guidance on the use of the meeting fund and the general fund* » (Orientations relatives à l'utilisation du Fonds dédié aux réunions et du Fonds général). La Commission a approuvé ce document.

#### **19.2.4 Rapport sur la mise en œuvre du Fonds de soutien volontaire aux gouvernements à moyens limités**

La résolution 2016-6 a créé le Fonds d'assistance volontaire pour soutenir la participation des gouvernements disposant de moyens limités aux travaux de la Commission.

Le président du comité F&A a attiré l'attention sur le document IWC/67/FA/08 « *Supporting Increased Participation of Governments of Limited Means in IWC work* » (Soutenir une participation accrue des gouvernements de moyens limités aux travaux de la CBI). Le comité F&A a pris note de ce rapport qui fait le point sur la mise en œuvre de la résolution 2016-6 et propose d'autres initiatives visant à promouvoir la participation des gouvernements à moyens limités.

Le Gouvernement des Pays-Bas a versé une contribution de 5.000 euros au Fonds de soutien volontaire pour les gouvernements à moyens limités.

Les recommandations du comité F&A sur F&A Committee sur la participation des gouvernements à moyens limités ont été **entérinées** par la Commission.

#### 19.2.5 Gestion du risque organisationnel et stratégie de change

Le président du comité F&A a noté que le comité avait approuvé l'approche visant à élaborer une stratégie de gestion des risques organisationnels et une stratégie de change, tel qu'exposé dans le document IWC/67/FA/09 « *Organisational Risk Management Strategy* » (Stratégie de gestion du risque organisationnel), qui sera examinée lors de la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI.

Les recommandations du comité F&A sur la gestion du risque organisationnel et la stratégie de change ont été **entérinées** par la Commission.

#### 19.2.6 Protocoles d'accord

Le Président du Comité F&A a noté que le Comité avait convenu que le Secrétariat devrait avoir la souplesse nécessaire pour travailler sur des partenariats constructifs qui n'impliquent pas d'accords juridiquement contraignants. Il a recommandé que le Secrétariat soit chargé de faire le point sur les collaborations existantes pour la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI et de proposer une marche à suivre pour l'élaboration de nouveaux accords.

Le F&A n'est pas parvenu à un consensus sur la question de savoir si la CBI devait conclure le projet de protocole d'accord avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes (ONU Environnement), tel qu'énoncé à l'annexe du document IWC/67/FA/10 « *Consideration of a Memorandum of Understanding between IWC and the Caribbean Environment Programme* » (examen d'un protocole d'accord entre la CBI et le Programme pour l'environnement des Caraïbes), car ce protocole comportait un texte complexe, légalement contraignant et qui prévoyait un mécanisme de résolution des conflits. Cette proposition a été présentée à la Commission pour examen plus approfondi et il a été décidé de ne pas conclure le protocole d'accord, mais de poursuivre la collaboration informelle de la manière habituelle.

#### 19.2.7 Utilisation du site Internet de la CBI

Le Président du Comité F&A a attiré l'attention sur le document IWC/67/FA/11 « *Communication Issues* » (Questions de communication). Le comité F&A a noté des progrès dans la facilitation de la communication intersessions entre les membres de la Commission et dans la conformité des données et a approuvé la proposition du Secrétariat de créer un compte limité sur Twitter pour le manuel sur l'observation des baleines et pour les initiatives visant à réduire les prises accidentelles.

Les recommandations du comité F&A sur l'utilisation des médias sociaux ont été **entérinées** par la Commission.

#### 19.2.8 Besoins du siège de la CBI

La Commission a fait état des progrès accomplis dans la rénovation du bâtiment du siège de la CBI (Red House) et a chargé le Secrétariat d'établir un document sur les options de son aménagement, qui sera présenté à IWC/68, tout en indiquant que des réparations urgentes pourraient se révéler nécessaires

### 19.3 Groupes de travail intersessions

#### 19.3.1 Rapport du groupe de correspondance intersessions sur le renforcement des finances (ICG-SF)

Le président du comité F&A a attiré l'attention sur le document IWC/67/FA/13 « *Progress Report on the Implementation of IWC Recommendations on Strengthening IWC Financing* » (Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la CBI sur le renforcement des finances de la CBI) et sur le document IWC/67/FA/14 « *Draft IWC Ethical Fundraising Code* » (projet de code éthique de la CBI sur la collecte de fonds). Le comité F&A a approuvé le rapport du groupe de correspondance intersession sur le renforcement des finances (ICG-SF) et ses recommandations, y compris son plan de travail et mandat révisé, et a recommandé l'adoption du code de collecte de fonds éthique. Le comité a noté les préoccupations exprimées au sujet de la dépendance à l'égard des fonds volontaires pour certains domaines d'activité.

La Commission a **entériné** les recommandations du comité F&A sur le renforcement des finances.

### 19.3.2 Règles de procédure de la Commission, du comité scientifique et Règlement financier

#### 19.3.2.1 AMENDEMENTS PROPOSES AUX REGLES DE PROCEDURE DU COMITE SCIENTIFIQUE ET AU MANUEL DU COMITE SCIENTIFIQUE

Le comité F&A avait recommandé que la Commission adopte les modifications proposées aux Règles de procédure du CS, aux Règles de procédure de la Commission et au Règlement financier exposées dans le document IWC/67/FA/02 Rev01 « *Draft Amendments to Commission Rules of Procedure, Financial Regulations and Scientific Committee Rules of Procedure in relation to the functioning of the Scientific Committee* » (projet d'amendements aux Règles de procédure de la Commission, Règlement financier et règles de procédure du Comité scientifique en rapport avec le fonctionnement de ce dernier) et a approuvé la clarification des règles de procédure du comité scientifique telle que décrite dans le document IWC/67/FA/03 « *Proposed clarification to the Scientific Committee's Rules of Procedure on the timing of the elections of SC Vice-Chair, the transition of Vice-Chair to Chair and their terms of office* » (proposition de clarification des règles de procédure du comité scientifique sur le calendrier des élections du vice-président, son passage au poste de président et la durée de son mandat). La Commission a **approuvé** ces recommandations, telles que modifiées par le comité F&A.

#### 19.3.2.2 AMENDEMENT PROPOSE EN RAPPORT AVEC LES REUNIONS DU COMITE DE CONSERVATION

Le président du Comité F&A a attiré l'attention sur le document IWC/67/FA/01 « *Proposition de tenue de réunions annuelles du comité de conservation, y compris une proposition de modification des Règles de procédure*. Le comité F&A n'a pas été en mesure de dégager un consensus sur cette question.

Notant que le comité de conservation avait unanimement convenu qu'il serait préférable de tenir des réunions annuelles, le Royaume-Uni, soutenu par Monaco, a proposé que l'article B3 des Règles de procédure soit modifié pour que le Comité puisse se réunir annuellement mais que cela soit subordonné à la disponibilité des fonds. Le président du CC a souligné que la modification de l'article B3 n'aurait aucune incidence sur le budget de base.

Antigua-et-Barbuda n'a pas appuyé la proposition, estimant que le WG-OE devrait être autorisé à terminer ses travaux avant que des décisions de ce type soient prises.

Le Royaume-Uni, estimant qu'il serait préférable que ces décisions soient prises par consensus, a retiré sa proposition de modifier les Règles de procédure exposées dans le document IWC/67/FA/01.

#### 19.3.2.3 AMENDEMENTS PROPOSES EN RAPPORTS AVEC LE FONDS DE CONSERVATION VOLONTAIRE

Le président du Comité F&A a attiré l'attention sur le *Rapport du groupe de pilotage du Fonds de conservation volontaire*, lequel recommande que la procédure d'allocation et d'éligibilité dudit Fonds soit amendée et d'apporter les changements y afférents dans le Règlement financier. Le comité F&A a entériné ces recommandations.

La Commission a **entériné** les recommandations du comité F&A relatives au Fonds de conservation volontaire.

## 19.4 Formule de calcul des contributions financières

Ce point n'a pas fait l'objet de discussions.

## 19.5 États financiers et budget

Le président du comité F&A a présenté un résumé (voir les principaux résultats du rapport IWC/67/REP/06 du comité Finance et Administration) relatif aux états financiers et au budget.

### 19.5.1 Situation finale des exercices 2016 et 2017 et situation prévisionnelle pour l'exercice 2018

Le comité a recommandé que la Commission adopte les comptes audités pour 2016 et 2017 et la situation prévisionnelle pour 2018. Cette proposition a été **adoptée** par la Commission.

#### 19.5.2 Budget de la Commission pour 2019 et 2020, y compris le programme de travail du comité scientifique

Le président du comité a déclaré que le comité a recommandé que la Commission adopte l'option 2 concernant le budget biennal pour 2019 et 2020, tel qu'approuvé par le SCB. Cette option de croissance réelle zéro prévoit une augmentation inflationniste des contributions financières de 2,3 % en 2019 et de 2,0 % en 2020 et demande au CS d'adapter son programme de travail pour 2019-2020 comme indiqué dans le document IWC/67/FA/27.

La Norvège s'est déclarée préoccupée par les coupes budgétaires imposées au CS et a déclaré que la meilleure solution pour économiser de l'argent serait d'organiser la réunion du CS 2019 à un endroit moins cher qu'à Nairobi. En outre, la Norvège a déclaré qu'elle n'était pas d'accord avec l'augmentation des contributions des Gouvernements contractants, estimant que les travaux de la Commission ne sont pas conformes aux objectifs de la Convention.

L'Italie s'est engagée à verser 15.000 euros au Fonds de recherche et 5.000 euros au Fonds de contributions volontaires pour la recherche sur la conservation des petits cétacés.

Antigua-et-Barbuda s'est proposée d'accueillir la réunion du CS en 2020.

Le président de la CBI a proposé qu'en l'absence de consensus concernant l'augmentation des contributions, la Commission adopte une augmentation de 0 % des contributions financières et les réductions du budget du CS proposées par le Comité F&A (tableau en Annexe M). Cette proposition a été **adoptée** par la Commission.

#### 19.5.3 Activités du sous-comité budgétaire

L'Australie s'est proposée de présider le sous-comité budgétaire. La Suisse a confirmé son souhait de rester membre du SCB et s'est proposée pour le poste de la vice-présidence.

## 20. ADOPTION DES RAPPORTS DES COMITÉS

### 20.1 Rapport du Comité scientifique 2017 (SC67a)

Le rapport du comité scientifique 2017 (IWC/67/REP/01 2017) a été **adopté** avec l'ensemble de ses recommandations.

### 20.2 Rapport du Comité scientifique 2018 (SC67b)

Le rapport du comité scientifique 2018 (IWC/67/REP/01 2018) a été **adopté** avec l'ensemble de ses recommandations.

### 20.3 Rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées

*Le rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées* (Annexe K) a été adopté avec l'ensemble de ses recommandations.

### 20.4 Rapport du Groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux

*Le rapport du groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux* (IWC/67/16/Rev02) a été **adopté** avec l'ensemble de ses recommandations.

### 20.5 Rapport du sous-comité « Infractions »

*Le rapport du sous-comité « Infractions »* (Annexe J) a été **adopté** avec l'ensemble de ses recommandations.

### 20.6 Rapport du comité de conservation

*Le rapport du comité de conservation* (Annexe G) a été **adopté** avec l'ensemble de ses recommandations.

### 20.7 Rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance

*Le rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance* (Annexe I) a été **adopté** avec l'ensemble de ses recommandations.

### 20.8 Rapport du comité Finance et Administration

Le rapport du comité Finance et Administration (Annexe H) a été **adopté** avec l'ensemble de ses recommandations, excepté la recommandation faite par le F&A relative à une augmentation inflationniste des contributions financières.

## **21. ÉLECTIONS**

### **21.1 Élection du président**

Le président a confirmé que l'actuel vice-président, Andrej Bibic (Slovénie), lui succéderait comme président de la Commission. Andrej Bibic a été **élu par consensus**.

### **21.2 Élection du vice-président**

L'Islande a proposé Amadou Télivel Diallo (République de Guinée) comme vice-président de la Commission. Amadou Télivel Diallo a été **élu par consensus**.

### **21.3 Élection du président du comité scientifique**

La Commission a noté que l'actuel vice-président du CS, Robert Suydam (États-Unis), succéderait à l'actuelle présidente du CS.

### **21.4 Élection du vice-président du comité scientifique**

La Commission a noté que Alexandre Zerbini (Brésil) succéderait à l'actuel vice-président du CS.

### **21.5 Sous-comité budgétaire**

La Commission a pris note du fait que l'Australie succèdera à Lisa Phelps (États-Unis) pour présider le sous-comité budgétaire. La Suisse a été désignée pour assurer la vice-présidence. Le Portugal a remplacé la Norvège au sein du SCB. Les autres membres sont la France, le Japon, Kiribati, la RDP Lao, Oman, le Sénégal et l'Afrique du Sud.

## **22. COMPOSITION DU BUREAU**

Le Bureau est composé du président et vice-président de la Commission, du président du comité F&A et de quatre commissaires représentant des points de vue et des intérêts divers. Le mandat de deux ans du commissaire australien a expiré et le R-U a été nommé comme membre. Le Bureau est ainsi composé du président (Slovénie), vice-président (Guinée), président du comité F&A (États-Unis), d'un commissaire de l'Argentine, du Ghana, de Sainte-Lucie et du R-U.

## **23. DATE ET LIEU DES PROCHAINES RÉUNIONS**

La Slovénie a proposé d'accueillir la prochaine réunion de la Commission (68<sup>ème</sup> CBI) du 23 septembre au 2 octobre 2020.

Le Comité scientifique maintient son calendrier de réunions annuelles et se réunira à Nairobi, au Kenya, en 2019 (SC68a). Les dates provisoires sont du 7 au 23 mai 2019. Antigua-et-Barbuda avait proposé d'accueillir la réunion du Comité scientifique 2020 (SC68b) au titre du point 19.5.2 de l'ordre du jour mais n'a formulé aucune observation supplémentaire au titre de ce point.

## **24. QUESTIONS DIVERSES**

Aucun autre point n'a été proposé pour examen.

## **25. ADOPTION DU RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS, DECISIONS ET ACTIONS REQUISES DE LA 67EME REUNION DE LA CBI**

### **25.1. Adoption du résumé des principaux résultats, décisions et actions requises**

Le président a indiqué que le résumé des principaux résultats, décisions et actions requises (IWC/67/GEN/05 Rev01) serait finalisé par le Secrétariat et diffusé dans les deux semaines après la fin de la réunion.

### **25.2 Mot de clôture du président**

Le Président de la Commission a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement brésilien, à l'État de Santa Catarina et à la ville de Florianópolis pour avoir accueilli la réunion.

Il a remercié tous les gouvernements contractants, les gouvernements non membres, les OIG, les ONG et les scientifiques pour leurs contributions à la réunion.

Le Président a remercié les présidents des sous-groupes et des organes subsidiaires de la Commission, le Bureau pour ses conseils et le Vice-Président pour son soutien, et lui a souhaité bonne chance dans ses nouvelles fonctions de Président de la CBI.

Il a remercié la Secrétaire exécutive pour son organisation efficace de la réunion et le Secrétariat pour son soutien précieux.

### **25.3 Autres mots de clôture**

Le Brésil a remercié le Président d'avoir dirigé la réunion d'une manière juste et équitable, guidant les débats sur des questions complexes dans le cadre d'un ordre du jour chargé. Il a salué le travail remarquable de la Secrétaire exécutive et a remercié tous les participants.

L'Autriche, au nom des États membres de l'UE, a remercié le Brésil pour son accueil et a remercié le Président de la Commission, les présidents de tous les organes subsidiaires et tous les membres du Secrétariat. La Grenade s'est fait l'écho de ces remerciements et a remercié le Président pour son leadership. Le Ghana, la Guinée, le Mexique et le Sénégal ont également exprimé leur gratitude, tout comme un certain nombre d'ONG.